MINISTÈRE DU GENRE, FAMILLE ET ENFANT

PROFIL GENRE PAYS DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Une initiative conjointe de

ONU FEMMES

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP

Cette mission a été soutenue et guidée par l'Union européenne, ONU Femmes et la Banque africaine de développement (BAD) et présentée par Luvent GmbH, Virginie Ramey et Alexandre Biaou. Le rapport ne reflète pas nécessairement les visions et les opinions de l'Union européenne, d'ONU Femmes ou de la BAD.

LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Profil Genre Pays

Une initiative conjointe de la Commission Européenne, ONU Femmes et de la Banque africaine de Développement présentée par Luvent GmbH

Avril 2022

Avant-propos

Le décryptage des questions du Genre en République Démocratique du Congo met en exergue la persistance des inégalités dans la perception, la répartition, le contrôle, la gestion des ressources et l'accès aux opportunités entre les hommes et les femmes.

Ces inégalités transparaissent même dans les traitements que notre société réserve aux filles et aux garçons, notamment dans l'accès à l'éducation surtout en milieu rural et aussi dans la représentation des hommes et des femmes dans les instances décisionnelles. En effet, ces inégalités constituent un frein à la promotion des droits humains, à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique et au développement social durable. À contrario, la réalisation des objectifs de développement durable exige la participation effective et égalitaire des hommes et des femmes et ce, à tous les niveaux du processus de la création et de la distribution des richesses.

Ainsi, pour éliminer toutes ces inégalités entre les sexes et toutes les formes de discriminations, la République Démocratique du Congo a souscrit à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, à la Charte relative aux droits humains ainsi qu'à l'ensemble des engagements régionaux et internationaux visant la promotion d'une plus grande justice sociale et de l'égalité entre les hommes et les femmes.

La RDC reste donc très attachée à la promotion et à la défense des droits humains ainsi qu'à la lutte contre toutes les formes de discrimination tel que stipulé à l'article 14 de la Constitution de 2011 et a produit plusieurs outils pour opérationnaliser les principes constitutifs d'équité et d'égalité entre les hommes et les femmes et de respect des droits humains afin de traduire dans les faits les engagements nationaux, régionaux et internationaux en faveur de la promotion de Genre.

Fédérés par une cause commune, celle de faire progresser l'égalité du genre dans le pays, le Gouvernement de la RDC, la Banque Africaine de Développement (BAD), ONU Femmes et l'Union européenne (UE) ont convenu d'unir leurs forces afin de produire un Profil Genre Pays (PGP) pour la RDC dont l' objectif est d'identifier les inégalités qui existent entre les sexes et donner des orientations pour mieux intégrer la perspective genre dans les politiques publiques, les actions de développement et les projets d'investissement.

C'est ici l'occasion de remercier en tout premier lieu Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République et Chef de l'Etat pour ses efforts à faire de la RDC, un Etat de droit où la justice, la paix, l'égalité et l'équité règnent.

Je remercie aussi particulièrement Son Excellence Jean Michel SAMA LUKONDE, Premier Ministre et Chef du Gouvernement pour son sens managérial à la mise en œuvre de la vision du Président de la République et Chef de l'Etat.

Mes remerciements s'adressent aux membres du Comité de Pilotage qui ont joué un rôle fondamental dans l'orientation stratégique de la présente étude, notamment : Madame Awa Ndiaye Seck, Représentante Résidente d'Onu Femmes en RDC, Jean-Marc Châtaigner, Ambassadeur de l'UE en RDC, et Solomane Kone, Responsable pays de la Banque, en leur qualité de co-présidents. Leur investissement a été indispensable pour obtenir un processus de pilotage véritablement inclusif et multi-acteur pour cette étude.

Je remercie aussi les autres membres du comité de pilotage qui ont accompagné ce processus d'élaboration de façon interactive en apportant leurs conseils détaillés, notamment : Chantal Mishiku Mbondji, Me José Ilunga, Anny Modi, Nana Lufuma, Carine Kanku, Isabelle Lonfa, Adolphine Mianda, Fifi Baka, Thérèse Olenga-Kalonda, Fyfy Osamboa Kpwafa et Virginie Miadi.

L'étude a également bénéficié des généreuses suggestions d'un grand nombre de personnes et d'institutions partenaires, dont Serge Bokuma et Judith Kisimba, respectivement Directeur général et Directrice générale adjointe de l'Institut National de la Statistique, Modeste Nyembo Kakanda, Coordonnateur National de Observatoire Congolais du Développement Durable (OCDD), ainsi que Victor Kangi Muya, Directeur en charge de la planification du genre auprès du Ministère du Plan et Faida Mwagilwa, Consultante en Genre, Mouvement féminin en RDC.

En complément des conseils du Comité de pilotage, l'étude a bénéficié des contributions des membres de l'équipe technique chargés de la gestion du processus d'élaboration de l'étude. Au niveau de la

Banque, je remercie Tidiani Ouédraogo, Koffi Marc Kouakou, Nathalie Gisabo Gahunga, Etaki Wadzon et Raymond Besong ; Adriana Borra, Michele Seroussi, Adama Moussa, Marie-Noëlle Apangwa et Catherine Odimba pour le compte d'Onu Femmes ; Celio Mayemba pour l'Ambassade de Belgique et au niveau de l'UE, Caecilie Le Gallic, Alain Decoux et Ornella Sangwa Mwika, ainsi que Nadia Simion et Vicky Zisaki.

Enfin, je suis extrêmement reconnaissante aux principaux consultants de cette étude : Virginie Ramey et Alexandre Biaou, pour leur expertise remarquable dans la matière et leur engagement infatigable pour l'obtention d'une étude complète de haute qualité. Flavienne Cimanunka et Alain Makelele, ont eux aussi investi des grands efforts pour obtenir et décrire de nouvelles informations qualitatives en la matière.

Son Excellence NDAYA LUSEBA Gisèle
Ministre du Genre, Famille et Enfant.

TABLE DE MATIÈRES

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF **11**

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS **15**

2.1. Eléments de contexte 16

2.2. Bref aperçu de la situation de genre en RDC 16

2.3. But et portée du profil genre 18

2.4. Méthodologie d'élaboration du profil genre 20

2.5. Partenariat institutionnel autour de l'élaboration du profil genre 20

3. CADRES POLITIQUE, INSTITUTIONNEL ET RÉGLEMENTAIRE DE LA PROMOTION DU GENRE **21**

3.1. Cadre stratégique et politique 21

3.1.1. Plan National Stratégique de Développement (PNSD 2018 – 2022) 21

3.1.2. Politique Nationale du Genre et son plan d'action (PNG 2009) 21

3.1.3. Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences basées sur le genre (révisée en 2020) 21

3.1.4. Plan cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2020 – 2024) 21

3.1.5. Agenda 2030 : les Objectifs du Développement Durable 23

3.2. Cadre institutionnel 23

3.3. Cadre juridique du genre et des droits humains – cadre légal et réglementaire 25

3.3.1. Cadre législatif national 25

3.3.2. Cadre législatif international 25

3.4. Capacité de mesure des ODD ou autres indicateurs liés au genre 26

4. EGALITÉ DE GENRE ET FACTEURS DÉMOGRAPHIQUES **29**

4.1. Genre et croissance démographique 30

4.2. Genre et dividende démographique 30

5.EGALITÉ DE GENRE ET FACTEURS ÉCONOMIQUES **33**

5.1. Genre et macroéconomie 34

5.2. Budgétisation sensible au genre 34

5.3. Genre et pauvreté 35

5.4. Genre et éducation, formations professionnelles et techniques 37

5.4.1. Genre, Enseignements primaire, secondaire et universitaire 37

5.4.2. Genre, Enseignements technique et professionnel 40

5.5. Genre et emploi 41

5.5.1. Secteur informel 42

5.5.2. Emploi dans l'agriculture 44

6. GENRE, GOUVERNANCE ET PARTICIPATION **47**

6.1. Participation des femmes à la prise de décision dans leurs ménages 48

6.2. Participation des femmes à la prise de décision au niveau communautaire 49

6.3. Participation des femmes à la vie politique 49
6.3.1. Femmes électrices 51
6.4. Participation des femmes à la vie publique 51
6.4.1. Femmes dans l'administration 51
6.4.2. Femmes dans les médias 51
6.5. Participation des femmes à la vie économique **52**
6.5.1. Accès à l'information 53
6.5.2. Accès à la propriété foncière 53
6.5.3. Accès aux services financiers 53
6.5.4. Accès aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) 54
7. LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE EN RDC 57
7.1. Violences basées sur le genre 58
7.2. Violences domestiques 58
7.3. Mariages forcés / précoces 60
7.4. Violences envers les filles en milieu scolaire 61
7.5. Mutilations Génitales Féminines (MGF) 62
8. ANALYSE DE GENRE SECTORIELLE 63
8.1. Genre et santé notamment santé maternelle 64
8.1. Genre et Etat-civil 65
8.2. Genre et Eau et Assainissement 66
8.3. Genre et Protection Sociale 67
8.4. Genre et Justice 68
8.4.1. Femmes justiciables 68
8.4.2. Femmes dans le milieu judiciaire 69
8.5. Genre et infrastructures **71**
8.5.1. Transports 71
8.5.2. Genre et énergie 72
8.5.3. Gestion des déchets solides 72
9. ÉGALITÉ DE GENRE ET QUESTIONS TRANSVERSALES 75
9.1. Genre et changement climatique 76
9.2. Genre et sécurité alimentaire 76
9.3. Genre, migration, paix, sécurité et questions humanitaires 76
9.4. Genre, paix, sécurité 79
9.4.1. Négociations de paix 79
9.4.2. Sécurité 79
9.4.3. Violences basées sur le genre 79

9.5. Genre et humanitaire 80
9.6. Genre et crises sanitaires 80
9.6.1. Genre et Covid-19 81
9.6.2. Genre et VIH/Sida 81
9.6.3. Genre et Ebola 82
10. RECOMMANDATIONS 83
10.1. Genre et enjeux démographiques 84
10.2. Genre et facteurs économiques 84
10.3. Genre et Education 84
10.4. Genre, gouvernance et participation 85
10.5. Genre et violences basées sur le genre 85
10.6. Genre et Santé 86
10.7. Genre et État civil 86
10.8. Genre, Eau et Assainissement 86
10.9. Genre et Protection sociale 86
10.10. Genre et Justice 87
10.11. Genre et infrastructures 87
ANNEXES 89
ANNEXE 1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA RDC 91
Situation géographique, administrative et politique 91
Situation démographique 94
Situation socio-économique 92
ANNEXE 2 : ANALYSE DES INDICATEURS DE GENRE LIES AUX ODD 94
ANNEXE 3 : CIRCUIT DE RÉFÉRENCEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCE A KINSHASA 95
ANNEXE 4 : DÉFINITIONS 97
ANNEXE 5 : CARTOGRAPHIE DES ACTEURS 98
Acteurs institutionnels 98
Autres acteurs de la société civile (liste non exhaustive) 98
Les acteurs internationaux institutionnels 100
Agences de coopération 101
Organisations non gouvernementales internationales 101
ANNEXE 6 : COMITÉ DE PILOTAGE POUR L'ÉLABORATION DU PROFIL PAYS ÉGALITÉ DES SEXES DE LA RDC (LISTE DES PRÉSENCES À LA RÉUNION CONSTITUTIVE) 102
ANNEXE 7 : LISTE DES PERSONNES / ORGANISATIONS CONSULTÉES 103
ANNEXE 8 : ANALYSE QUANTITATIVE ISSUE DE L'ENQUÊTE DE TERRAIN 117

LISTE DES ACRONYMES

AIFA	Association Internationale des Femmes avocates
BSG	Budgétisation Sensible au Genre
CDN	Contribution Déterminée à l'échelle Nationale
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CSM	Conseil Supérieur de la Magistrature
EDS	Enquête de Santé
EPSP	Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FARDC	Forces Armées de la RDC
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
IFASIC	Institut Facultaire des Sciences de l'Information et de la Communication
INS	Institut National de la Statistique
MGF	Mutilation Génitale Féminine
MONUSCO	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation au Congo
MSF	Médecins Sans Frontières
ODD	Objectif de Développement Durable
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PIB	Produit Intérieur Brut
PIN	Programme Indicatif National
PNG	Politique Nationale Genre
PNPS	Programme National de Protection Sociale
PNRJ	Politique Nationale de Réforme de la Justice
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement Humain
PNMLS	Programme National Multisectoriel de Lutte contre le Sida
RDC	République Démocratique du Congo
REFAMP	Réseau de Femmes Africaines Ministres et Parlementaires
SADC	Southern African Development Community (Communauté de développement des Etats d'Afrique australe)
SNVBG	Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TMM	Taux de Mortalité Maternelle
UCOFEM	Union Congolaise des Femmes des Médias
VBG	Violences Basées sur le genre

1. Résumé exécutif

L'analyse sur l'égalité de genre en République Démocratique du Congo (RDC) a été réalisée afin de mettre à la disposition des décideurs, de la Délégation de l'Union européenne (UE), de la Banque Africaine de Développement et d'ONU Femmes, des informations actualisées sur les différents enjeux de la question genre dans le pays, leur permettant de contribuer à la formulation de politiques et d'actions de développement sensibles au genre, et de s'aligner sur les différentes obligations internationales. (Objectifs de Développement Durable, Résolution 1325, Plan d'Action Genre de l'UE, Stratégie genre 2022 -2025 de la BAD, etc.).

Dans un premier temps, **un état des lieux sur la situation** en matière de genre en RDC a été effectué afin de présenter le contexte global du genre dans le pays. **Le cadre politique et stratégique** relatif à la promotion du genre se compose de trois principaux instruments : le Plan national stratégique de développement (2020-2024), la Politique nationale genre et son plan d'action (2009) et la Stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre (de 2009, révisée en 2020).

Doté d'un ministère du Genre, Famille et Enfant, de points focaux dans les ministères et de relais provinciaux, **le cadre institutionnel** est outillé pour mettre en application ses politiques. Cependant, dans les faits, les points focaux dont la rotation est fréquente ainsi que les relais provinciaux accusent des lacunes sur les questions d'égalité du genre et manquent de ressources financières.

Au regard du cadre légal, la RDC dispose de plusieurs instruments juridiques complémentaires, notamment la Constitution du 18 février 2006 et une série de lois en faveur de la prise en compte du genre. Globalement, la volonté politique de faire avancer l'égalité est manifeste à travers notamment un arsenal juridique relativement complet et cohérent, mais la mise en application reste difficile. Ce cadre juridique n'est en effet pas assorti des moyens suffisants pour assurer sa mise en œuvre et leur suivi-évaluation, et son effectivité souffre de la prééminence du droit coutumier sur le droit moderne, plus favorable à la persistance de pratiques inégalitaires, notamment en ce qui concerne les femmes.

Les politiques macroéconomiques congolaises ne sont pas sensibles au genre et à ce titre, sont susceptibles de nuire à l'égalité. Il en va de même des dépenses publiques. **La budgétisation sensible au genre** (BSG) malgré quelques formations en ce sens, n'est pas encore traduite dans les faits. Dans ce domaine, il est fondamental que les potentielles activités de développement en faveur d'une BSG soutenues par les bailleurs intègrent un critère de longévité car les actions de court-terme se révèlent inefficientes, particulièrement dans ce domaine.

En matière d'**éducation**, si au niveau primaire, la scolarisation des filles et des garçons est à peu près équivalente, les écarts se creusent dès l'entrée au secondaire avec 38,4% de filles inscrites au collège contre 57,3% pour les garçons, si bien que les filles sont généralement moins instruites et ont par la suite moins d'opportunités professionnelles, donc plus de chances d'être pauvres. L'éducation est donc au cœur d'un cercle vicieux qui emprisonne les femmes dans la pauvreté et renforcent les inégalités.

En termes de **participation domestique, communautaire ou politique**, les femmes sont bien moins représentées que les hommes par l'effet croisé de pesanteurs socio-culturelles qui les placent et les maintiennent dans un rôle subalterne de soumission à la parole et à la décision masculines, mais aussi d'inhibitions propres aux femmes qui s'expliquent notamment par l'éducation reçue et qui empêchent les femmes de s'exprimer même quand elles sont libres de le faire. Ainsi en ce qui concerne **la vie politique**, la présence des femmes dans l'arène politique ne reflète pas leur contribution réelle à la société. On compte ainsi 12,8 % de femmes députées et une seule femme était candidate à l'élection présidentielle. Il en va de même pour leur participation économique. Le taux d'activité des femmes (60,9%) est bien inférieur à celui des hommes (73,8%)[1] car les femmes sont plus souvent cantonnées au secteur informel. Dans le secteur formel, elles représentent 20% des administrateurs et à l'exception de la Banque Centrale, il n'y a à ce jour aucune femme à la tête des entreprises publiques. La proportion d'entreprises formelles détenues par des femmes est de 15,1% et le revenu moyen des femmes est 2,5 fois inférieur à celui des hommes. L'accès à la propriété foncière, génératrice de ressources, est très inégal : seules 10% des femmes rurales ont accès à la terre[2] . L'absence d'acte de propriétés, la méconnaissance des procédures et le manque de moyens permettant de s'en procurer, l'autorité des

[1] *Enquête Questionnaire Unifié du Bien-être de Base (QUIBB), 2016*
[2] *Enquête de Santé 2013-2014*

chefs coutumiers sur les questions foncières sont autant d'obstacles à la reconnaissance de la propriété foncière pour les femmes. **L'accès à l'information** est inégal également, avec une disparité d'accès à l'outil (en l'occurrence le téléphone portable) de 20 points entre les femmes et les hommes. En effet, 53% des hommes déclaraient en posséder un en 2017 contre 33% des femmes. Quant à son utilisation, 37,2% des hommes ont utilisé un téléphone portable en 2020 contre 24,7% des femmes. Les hommes (12,6%) sont plus nombreux à détenir un compte bancaire que les femmes (5,1%) en milieu urbain, les femmes privilégiant -souvent par absence de choix- les tontines, système d'épargne collective. **Le secteur des nouvelles technologies** où les données manquent mais qui d'un point de vue empirique semble inégal sur le plan du genre, est une opportunité pour l'instant ratée, de réduire les inégalités. Le manque disproportionné d'informations, de connaissances, de technologies et de ressources constitue donc des obstacles majeurs à la promotion du genre.

En ce qui concerne les **violences basées sur le genre**, près de 30% des femmes actives sexuellement disent avoir été victimes de **violences sexuelles** par leur entourage. Très répandues et alimentées par la position inférieure des femmes dans la société et par les conflits, les violences sexuelles réclament la mobilisation de toute la société. Il en va de même pour les **violences domestiques** dont le taux d'acceptation par les femmes est très élevé. Sur ce sujet, il est fondamental que l'ensemble de la chaîne pénale soit du côté de la victime dont il n'est pas rare qu'elle ne puisse même pas porter plainte, ces violences étant souvent banalisées. Les **mariages précoces**, très répandus bien qu'interdits par la loi, sont une entrave majeure à l'autonomisation des femmes, alors empêchées d'étudier et souvent en prise avec des grossesses précoces qui ont elles aussi, des conséquences néfastes sur leur santé. Autre facteur de déscolarisation, les **violences contre les filles en milieu scolaire** sont endémiques et nécessitent une plus grande considération dans la définition des politiques éducatives.

La **santé maternelle** reste préoccupante en RDC. Chaque jour, au moins quatre femmes meurent d'une cause liée à leur grossesse ou à leur accouchement. Le pays compte trois fois moins de sage-femmes que nécessaire. Les inégalités de genre limitent également l'accès aux soins de santé pour les femmes : 85% des femmes disent connaitre des limitations à l'accès aux services de santé ; 70% pour raison financière, 44% pour problème de transport ou 22% pour absence de permission du conjoint.

L'enregistrement à l'état civil est un acte particulièrement important pour les filles. Il est en effet avéré que l'enregistrement des naissances est en corrélation positive avec les taux de scolarisation, alors qu'il est négativement corrélé avec les mariages précoces, l'âge de la naissance du premier enfant et les taux de mortalité infantile. 40,1% des enfants de moins de 5 ans ont été enregistrés à la naissance auprès de l'autorité civile, sans différence de genre apparente puisque 40,3% des garçons sont enregistrés contre 40% des filles[3]. L'enregistrement du mariage est également une protection qui facilite ensuite la reconnaissance de l'héritage pour les femmes.

Bien que les femmes de 15 ans et plus soient à 75% celles qui s'adonnent à la corvée d'eau dans les ménages, et pour 51% d'entre elles, le temps de marche est de plus de 30 mn, elles ne sont que peu consultées dans la prise de décision de l'aménagement de structures donnant accès à l'eau. C'est regrettable car la corvée d'eau, en tant que tâche domestique représentant un fort pourcentage du temps de travail des femmes, est au cœur des relations de genre.

Dans un marché du travail marqué par le secteur informel, la protection sociale est de fait très peu répandue, notamment pour les femmes, qui travaillent majoritairement dans le secteur informel.

Les obstacles socio-culturels freinent aussi l'évolution professionnelle des femmes dans ce domaine où le niveau d'éducation est pourtant élevé, qu'est la justice. Ainsi les femmes avocates sont freinées dans leur carrière par le mariage, la maternité et l'inhibition acquise par leur genre. Les femmes magistrates, encore trop peu nombreuses, peinent à monter les échelons et la dominante masculine du Conseil Supérieur de la Magistrature n'aide pas à la nomination de femmes. L'accès à la justice reste très difficile pour les femmes dont la voix n'est pas toujours entendue quand elles osent y faire appel.

[3] *Enquête MCIS-Palu 2018*

Les **infrastructures**, trop facilement considérées comme neutres sur le plan du genre, creusent pourtant les inégalités, faute de prendre en compte et les usages et besoins différenciés des femmes. Les données désagrégées par sexe dans ce domaine sont d'ailleurs quasiment inexistantes alors que l'impact des infrastructures sur l'égalité de genre, notamment par leur durée de vie sont considérables. Ainsi la Banque Mondiale a montré que le nombre de routes augmentait le taux de scolarisation des filles.

Les risques liés au **changement climatique** ont des effets sexospécifiques car les femmes constituent une grande partie de la population pauvre et vulnérabilisée, et sont aussi celles qui vont chercher le bois et l'eau pour leur ménage et qui pratiquent le maraichage. Ainsi l'inégalité existante a tendance à exacerber l'impact des catastrophes, les normes sociales limitant les capacités d'adaptation des femmes.

La majorité des personnes souffrant de malnutrition sont des femmes et des filles vivant en milieu rural. Là encore, les normes sociales mais aussi la méconnaissance de la valeur nutritive des aliments contribuent également à renforcer l'**insécurité alimentaire** dans le pays.

Les femmes sont légèrement plus nombreuses à opter pour la **migration**. Ce n'est pas forcément un choix étant donné que femmes et enfants constituent presque 75% des réfugiés et des personnes déplacées. Cette situation décuple les risques de violences physiques et sexuelles. En termes de paix et sécurité, les femmes bien que les plus affectées par les conflits, ne sont toujours pas prises en compte dans les processus de négociation, malgré les engagements internationaux pris par la RDC.

Bien que l'on sache que la grande majorité des personnes nécessitant de l'**aide humanitaire** sont des femmes, l'absence de données ventilées par sexe limite la compréhension du phénomène.

Face aux **chocs sanitaires**, notamment le **Covid-19**, les femmes participent moins aux activités de prévention et de réponse à la pandémie, et fréquentent moins les centres de santé par crainte d'être contaminée, ce qui a aussi des conséquences sur les autres aspects de santé, notamment la santé sexuelle et reproductive. Les normes de genre déterminent également la façon dont les hommes et les femmes infectés par le VIH sont perçus. Les femmes séropositives sont plus stigmatisées et rejetées que les hommes dont la sexualité est mieux acceptée. Les femmes ont représenté la majorité des victimes d'Ebola, assignées aux soins des malades, elles étaient en première ligne, bien que mal voire pas formées.

On constate donc que dans chaque domaine, les pesanteurs socio-culturelles de genre pèsent de tout leur poids sur l'autonomisation des femmes, parfois en dépit de leur niveau d'éducation. Pour autant, les lignes peuvent bouger par la combinaison de plusieurs facteurs comme la résilience des femmes congolaises, l'éducation, l'urbanisation et l'emploi, qui ensemble peuvent former un cercle vertueux.

En tout état de cause, parmi les premières mesures à prendre, figure l'exigence de disposer de données désagrégées par sexe dans tous les domaines d'action. Disposer de données désagrégées par sexe et d'indicateurs sensibles au genre dans tous les domaines est une des étapes prioritaires à mettre en place pour la prise en compte de la question du genre basée sur ces évidences, car en permettant d'identifier les écarts de genre, elles ouvrent la voie à la définition de politiques et l'identification d'actions destinées à les réduire.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

2.1. Eléments de contexte

Avec une superficie de 2,4 millions de km², et une population de près de 92,378 millions d'habitants en 2021[4], dont 50,6% de femmes, la République Démocratique du Congo (RDC) est l'un des pays les plus peuplés d'Afrique mais 73%[5] de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté de 1,90$/jour (60 millions de personnes, vivait avec moins de 1,90 dollar USD par jour en 2018).

Plus grand pays d'Afrique subsaharienne, avec une superficie équivalente à celle de l'Europe de l'Ouest, la République Démocratique du Congo est dotée de ressources naturelles exceptionnelles. Outre sa richesse en minerais, le pays dispose d'un grand potentiel hydroélectrique, de vastes terres arables, d'une formidable biodiversité et abrite la deuxième plus grande forêt tropicale au monde.

Le Gouvernement de la RDC a, dans le domaine du genre, montré son engagement pour la promotion des droits des femmes à travers la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF, en 1986) et l'adoption du Plan d'Action de Beijing de 1995. Depuis 2006, la RDC s'est dotée d'une nouvelle Constitution qui consacre la parité femme/homme, la révision du code de la famille, la révision de la stratégie nationale sur les violences basées sur le genre et l'adhésion à l'article 14, ainsi que plusieurs résolutions[6] des Nations-Unies en rapport au genre.

Cependant d'énormes défis persistent en RDC dans le domaine des inégalités de genre notamment :

- La participation des femmes aux instances de décision reste encore faible avec une représentation des femmes au parlement national en 2019 de 12%.
- Les femmes demeurent les plus exposées à toutes les formes de violences physique, émotionnelle, économique et sociale, notamment les 5,01 millions de déplacées internes et les 517 000 réfugiées en 2020.
- Les violences domestiques persistent et concernaient déjà 52,34%[7] des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans en 2014 (EDS-RDC, 2013-2014), soit plus d'une femme sur deux. Les récents événements qui ont touchés la RDC comme les crises de Ebola et Covid-19 ont certainement contribué à augmenter ce pourcentage.
- Au-delà des défis précités, la question de l'intégration du genre dans les politiques, programmes et projets de développement, conformément, entre autres, aux recommandations de la Plateforme de Beijing[8], demeure un défi important. La prise en compte de ces priorités devrait d'abord conduire à l'élaboration de budgets sensibles au genre, puis à « l'approche basée sur les droits », c'est-à-dire sur l'équité et la justice sociale dans l'élaboration et la mise en œuvre des outils d'opérationnalisation économique.

2.2. Bref aperçu de la situation de genre en RDC

La réalisation de l'égalité des sexes est le meilleur moyen de surmonter certains des défis les plus urgents – depuis les crises économiques, sanitaires et l'insuffisance des soins de santé jusqu'aux effets du changement climatique, la violence à l'égard des femmes et l'intensification des conflits. L'autonomisation économique et politique des jeunes filles et des femmes est cruciale pour l'avenir d'un pays. La discrimination basée sur le genre continue d'empêcher un grand nombre de femmes d'avancer et la situation de genre en RDC ne fait pas exception à cette discrimination.

---

[4] *Division des statistiques des Nations Unies*

[5] *https://www.banquemondiale.org/fr/country/drc/overview*

[6] *Résolutions des Nations Unis en rapport au genre : (i) La Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité du 31 octobre 2000 ; (ii) La Résolution 1888 adoptée le 30 Septembre 2009 protégeant les femmes et enfants des violences sexuelles durant les conflits ; (iii) La Résolution 1889 adoptée en 2009 qui traite de l'exclusion des femmes dans le processus de redressement rapide et de consolidation de la paix et le manque de dispositions et de financement adéquats ; (iv) La Résolution 1960 de 2010 qui recommande des mesures spécifiques pour la prévention et la protection contre les actes de violences sexuelles pendant les conflits ;*

[7] *Rapport de suivi du plan d'action de Beijing +25, RDC 2019*

[8] *Les priorités pour les prochaines années sont : Égalité et non-discrimination devant la loi et accès à la justice ; Éducation de qualité, formation et apprentissage permanent pour les femmes et les filles ; Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles ; Droit au travail et droits sur le lieu de travail (p. ex., écart salarial entre les sexes, ségrégation des emplois, progression de carrière) ; Protection sociale sensible à l'égalité des sexes (p. ex. : couverture maladie universelle, transferts monétaires, allocations de retraite)*

L'indice de genre élaboré conjointement par la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), dans le cadre de la publication du rapport analytique sur l'égalité de genre en Afrique (2019), indique que la RDC est en 2019 en-dessous de la moyenne des pays africains, avec un indice de genre[9] à 0,373 quand la moyenne africaine est à 0,486. Il en résulte un écart global de genre de 63% entre les femmes et les hommes.

Cela dit, la situation juridique des femmes en RDC a connu une forte amélioration particulièrement au cours de la dernière décennie. En effet, au moment de l'indépendance de la RDC le 30 juin 1960, les femmes n'avaient ni le droit de vote ni le droit d'être candidate à une quelconque élection. Il a fallu attendre l'Ordonnance-loi relative à la loi référendaire N°67-223 du 3 mai 1967 pour qu'on reconnaisse aux femmes le droit de vote sans pour autant avoir le droit d'être candidate. Ce qui sera corrigé trois ans plus tard, le 17 avril 1970.

Aujourd'hui, la Constitution de 2006, telle que révisée en 2011, reconnait aux femmes les mêmes droits que les hommes. Elle impose aussi aux pouvoirs publics de prendre, dans tous les domaines, toutes les mesures appropriées pour assurer le total épanouissement et la pleine participation des femmes au développement de la nation.

L'actuel Code de la famille a permis à la RDC de s'aligner sur les engagements et instruments juridiques internationaux, notamment l'Agenda 2030 sur les Objectifs de Développement Durable, en supprimant l'autorisation maritale, en obligeant les époux à s'accorder sur tous les actes juridiques qui les obligent individuellement ou collectivement, en supprimant le consentement au mariage de personnes extérieures ainsi qu'en actant l'émancipation judiciaire des femmes.

Depuis 1960, la proportion des femmes au Gouvernement n'a pas dépassé les 20%, jusqu'au Gouvernement Sama Lukonde de 2021, où elles représentent 27% des ministres. D'autre part, il a fallu attendre 6 ans après l'indépendance, soit en 1966, pour voir une première femme, Madame Sophie KANZA, nommée ministre des Affaires sociales. Enfin, la participation des femmes au gouvernement reste marginale voire quasiment nulle entre les années 1990 et 2000, où l'on ne comptait en moyenne qu'une seule femme au Gouvernement.

Par ailleurs, les femmes ont essentiellement occupé les portefeuilles qui correspondent au rôle que la société leur accordait, à savoir des postes à caractère social. En 1985, un ministère des Affaires des familles et femmes fut créé qui perdure aujourd'hui sous l'appellation de ministère du Genre, famille enfant.

Néanmoins, des progrès sont perceptibles depuis 2019. En effet, depuis cette année, le nombre de femmes au Gouvernement a presque triplé, passant de 4 à 13, avec des portefeuilles-clés tels que le Plan, les Affaires étrangères, l'Economie, etc. C'est également la première fois qu'une femme a été élevée au rang de Vice-Premier Ministre.

A l'Assemblée nationale, quand les femmes ont pu se présenter aux élections en 1970, 12 femmes furent élues sur les 420 députés, soit près de 3%. Depuis, la part des femmes dans les parlements (national et provinciaux) n'a jamais franchi la barre des 14%, bien que la tendance soit à la hausse. En revanche, en avril 2019, une femme a été élue présidente de l'Assemblée nationale pour la première fois, avant que les députés ne lui retirent leur confiance et la destituent de ses fonctions avec dissolution de son bureau en décembre 2020, soit moins de deux ans après sa prise de fonction. Depuis 2019, ce sont 30% de femmes qui composent le bureau définitif de l'Assemblée Nationale, soit deux femmes sur six membres.

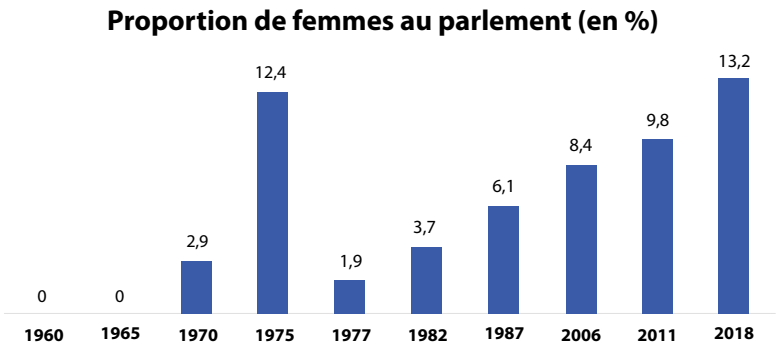

Figure 1 - *Proportion des femmes au parlement de 1960 à 2018*

[9] *L'indice de genre couvre trois dimensions : économie, social et autonomisation et représentation des femmes*

Sur plus de 15 350 candidats aux élections législatives nationales de 2018[10] , moins de 13% était des femmes. 60 d'entre elles ont été élues portant ainsi la proportion de femmes à l'Assemblée à 13,2 %.

Dans les autres domaines, la participation des femmes aux hautes fonctions de l'état reste très faible.

En 2021, moins de 17% de Secrétaires généraux de l'Administration publique étaient des femmes. Plus de 88% des postes de Président de Conseil d'administration des 26 grandes entreprises publiques étaient occupées par des hommes. Et aucune femme n'est à la tête de ces entreprises. Globalement, seuls 20% des administrateurs sont des femmes.

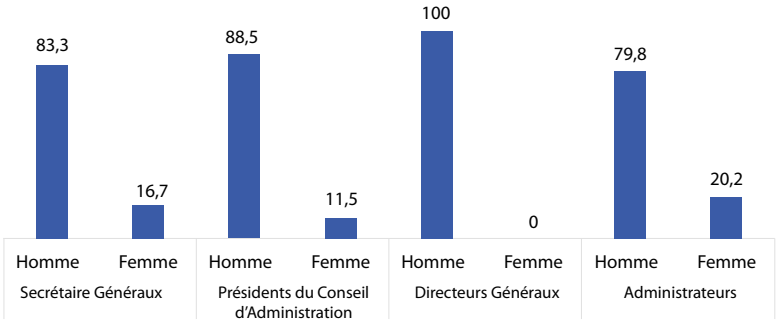

Figure 2 - *Pourcentage de femmes et d'homes dans l'administration publique*

Cette discrimination se superpose à une situation socio-économique généralement plus précaire que celle de l'homme.

En 2016, suivant les résultats de l'enquête QUIBB[11] (2016-2017), le salaire horaire moyen de la femme ne représentait que 53,6% de celui de l'homme dans l'ensemble du pays. Cette disparité est particulièrement forte dans le secteur informel où les femmes sont majoritaires notamment dans le commerce de détail et la production agricole.

Enfin, les femmes sont en majorité les victimes des violences qu'elles soient sexuelles, physiques, psychologiques ou autres. Le viol est souvent utilisé comme une arme de guerre, particulièrement dans les zones de conflits.

2.3. But et portée du profil genre

En collaboration avec le Gouvernement de la RDC à travers le ministère du Genre, Famille et Enfant, ONU Femmes, la Banque Africaine de Développement et la Délégation de l'Union Européenne ont proposé d'élaborer un profil genre commun. Ce document qui identifie les principales inégalités entre les sexes entravant la croissance inclusive ainsi que les principales lacunes et défis dans la prise en compte du genre dans les politiques, est destiné à éclairer les stratégies de coopération au développement afin d'intensifier leur impact sur l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la réduction de la pauvreté. Il servira d'intrant pour l'identification et la préparation des projets d'appui institutionnel dans le pays.

Le profil genre tient compte des priorités contenues dans la Politique nationale du genre de la RDC, dans le Plan national stratégique de développement (2018-2023) et dans d'autres documents stratégiques (Stratégie Nationale sur les Violences basées sur le genre, Profil national dividende démographique). Le profil genre permettra in fine d'identifier et d'accorder la priorité à des actions ciblées à même d'avoir un impact sur le plus grand nombre possible de femmes et de filles. Il permettra également de cibler au préalable les domaines où les investissements peuvent produire des bénéfices à court et moyen terme pour les femmes, les filles, les hommes et les garçons, avec un effet d'entraînement sur les autres domaines nécessitant un appui.

[11] *L'enquête QUIBB (Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être)*

Little HOOLIGAN
PISTON CUP RACING SERIES
TRADING CARDS

2.4. Méthodologie d'élaboration du profil genre

La démarche méthodologique globale proposée pour l'élaboration de ce document commun se fonde sur une approche descriptive et analytique à partir de l'exploitation de la documentation existante jusque fin 2021, d'une collecte des données quantitative et qualitative sur le terrain et à travers des entretiens avec les acteurs et les cibles identifiées[12] . La revue documentaire globale a permis l'évaluation et l'analyse des écarts qui mettent en évidence les inégalités entre les femmes et les hommes ou les problèmes liés au genre.

Au vu de la taille de la RDC, l'étude porte sur un nombre restreint de provinces : le Nord Kivu, le Sud Kivu, l'Ituri, le Tanganyika, le Haut-Uélé, le Lomami, Province de Kinshasa et le Kasaï. La collecte de données qualitatives a été réalisée à Kinshasa, Bukavu, Goma, Mbuji-Mayi, Tshikapa et Bunia.

Il est apparu important de s'appuyer sur un comité de pilotage présidé par la ministre en charge du Genre. Ce comité comprend l'Institut National de la Statistique, un haut cadre du ministère en charge du Genre, des représentant(e)s de la société civile, du secteur privé et des journalistes, ainsi que des représentant(e)s des partenaires techniques et financiers. Le rôle de ce comité a consisté à donner les orientations globales à l'étude, à assurer son suivi et la liaison avec le Gouvernement.

Analyse des données et mise au point du profil genre

L'élaboration du profil genre a permis d'analyser les questions de genre au niveau sectoriel puis d'étudier cette question en liaison avec les thèmes transversaux (l'environnement et les changements climatiques, le VIH/Sida, le Covid-19).

Les données figurant dans les publications officielles du système statistique national ont été privilégiées avec des recours à l'exploitation des bases de données des enquêtes et recensements existants[13] pour des indicateurs non publiés, nécessaires à l'élaboration du profil genre. Les bases de données et publications internationales ont également été utilisées. Et la collecte des données secondaires, elle, a fourni des statistiques et analyses sur l'égalité de genre.

La collecte des données qualitatives à l'échelle du pays s'est fondée sur des entretiens semi-structurés avec des informateurs-clés ainsi que sur des discussions avec des groupes ciblés.

2.5. Partenariat institutionnel autour de l'élaboration du profil genre

La Banque Africaine de Développement, ONU Femmes, et l'Union Européenne (UE) ont décidé de mettre en commun leurs efforts pour élaborer un profil genre de la République Démocratique du Congo (RDC), à travers un accord conjoint des trois partenaires avec le Gouvernement.

Depuis 2004, la BAD procède à l'élaboration de Profils genre pays (PGP) destinés à fournir des données désagrégées par sexe, afin de faciliter la prise en compte des disparités de genre existantes dans ses différentes interventions et opérations dans les pays membres régionaux.

De son coté, ONU Femmes développe dans chaque pays où elle apporte son assistance un Profil Genre et Égalité. L'UE, qui développe des profils genre depuis 2012, cherche à améliorer le niveau d'information sur cette question en RDC et appuyer le Gouvernement dans la mise en œuvre d'une politique sensible au genre.

Il s'est agi de travailler, sur le plan stratégique et institutionnel, à construire un effort d'alignement des calendriers d'intervention, d'uniformisation des outils de collecte et d'élaboration d'un plan de présentation consensuel qui prenne en compte les besoins spécifiques des agendas des différents acteurs ainsi que l'esprit et le format des profils pays conduits dans les autres pays.

A l'issue de ce processus, il se dégage que le profil genre de la RDC est le fruit d'une coopération exemplaire entre les trois partenaires inscrits dans une dynamique d'appui, d'appropriation et de renforcement des capacités de la partie nationale. L'ensemble du processus est placé sous le leadership du Gouvernement représenté par le ministère en charge du Genre. La présence de l'Institut national de la Statistique au cœur du processus montre l'importance donnée à l'utilisation des données et statistiques validées par l'autorité statistique nationale.

[12] *Voir liste des personnes interrogées en annexe*
[13] *Multiple Indicators Clusters Survey (MICS) et autres enquêtes pertinentes*

3. CADRES POLITIQUE, INSTITUTIONNEL ET RÉGLEMENTAIRE DE LA PROMOTION DU GENRE

3.1. Cadre stratégique et politique

Le cadre stratégique et politique relatif à la promotion du genre fait référence à trois principaux instruments :

- le Plan national stratégique de développement (2020-2024, PNSD)
- la Politique nationale genre (PNG) et son plan d'actions (2009)
- la Stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre (SVBG) (2009, révisée en 2020).

3.1.1. Plan National Stratégique de Développement (PNSD 2018 – 2022)

Le Plan Quinquennal 2018-2022 est un cadre fédérateur de toutes les stratégies sectorielles. Il a comme objectifs de promouvoir la croissance inclusive, créer des emplois et accélérer l'atteinte des Objectifs du Développement Durable afin de mener la RDC au statut des pays à revenu intermédiaire à l'horizon 2022 et des pays émergents en 2030.

L'apparition du Covid-19 et les chocs structurels internes (chocs sécuritaires, chocs climatiques, changements institutionnels et politiques, autres chocs sanitaires) ont induit la nécessité de procéder à une révision de ce document de planification.

3.1.2. Politique Nationale du Genre et son plan d'action (PNG 2009)

L'élaboration de la Politique Nationale du Genre vise non seulement à opérationnaliser les principes constitutionnels d'équité et d'égalité entre les hommes et les femmes et de respect des droits humains mais aussi à traduire dans les faits les engagements nationaux et internationaux de la RDC en faveur de la promotion de genre. Ce document se veut un cadre fédérateur d'orientation et de coordination des différentes interventions visant la promotion de l'équité et de l'égalité de genre en RDC.

Ce document présente un plan d'action avec des indicateurs pour le suivi de son exécution. Les indicateurs définis sont pour la plupart des indicateurs de processus qui ne sont pas des statistiques de genre (nombre de campagnes de changement des comportements organisées, nombre de réunions de concertation, nombre de formations organisées, nombre de focus groupes organisés, etc.). Cet exercice de suivi nécessite la mise à disposition de statistiques régulières et fiables. Or, l'absence de statistiques a constitué un des freins au suivi de la mise en œuvre du plan d'actions associé à la Politique Nationale du Genre.

3.1.3. Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences basées sur le genre (révisée en 2020)

Ce document constitue désormais le seul cadre de référence pour réaliser, en République Démocratique du Congo, toute action de prévention et de prise en charge des victimes et survivantes des Violences Basées sur le Genre (VBG). En 2015, soit 6 ans après son lancement par le Gouvernement, il s'est avéré nécessaire de procéder à sa révision après avoir constaté des faiblesses dans le processus de sa mise en œuvre, notamment le dysfonctionnement dans la coordination des activités de lutte, la focalisation sur les violences sexuelles et le faible financement alloué.

L'actuelle Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, révisée et finalisée en 2020, est donc l'aboutissement de quatre années de travail, d'échanges, de débats par la quasi-totalité des acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG en RDC, tant au niveau national que provincial : les institutions publiques, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile, les survivantes des VSBG, etc. La participation de tous ces acteurs a non seulement permis la prise en compte des désidératas des uns et des autres, mais aussi leur appropriation de la SNVBG révisée.

A la différence de la SNVBG de 2009 qui se préoccupait principalement des violences sexuelles perpétrées dans le contexte de conflit et post-conflit, surtout dans la partie Est du pays, la SNVBG révisée s'intéresse à toutes les formes des violences basées sur le genre et prend en compte les réalités vécues dans les 26 provinces de la RDC. Elle cherche par ailleurs à relever le défi de la coordination et de l'évaluation des activités. La SNVBG révisée comporte 7 composantes, 28 résultats attendus (axes stratégiques) et 129 activités qu'il va falloir mener en cinq ans.

3.1.4. Plan cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2020 – 2024)

Le plan cadre avec sa matrice des résultats est la stratégie commune du système des Nations Unies

en RDC. En effet, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et les agences du Système des Nations Unies s'engagent à travailler ensemble pour la réalisation des objectifs contenus dans le présent Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) pendant la période 2020-2024. Ce cadre de coopération constitue la réponse commune des Nations Unies aux priorités du Gouvernement congolais inscrites dans son Plan national stratégique de développement (PNSD). Le genre fait partie des principes transversaux de mise en œuvre de l'UNSDCF. Sa mise en œuvre est assurée à travers les documents de programme pays des diverses entités du Système des Nations Unies opérant en RDC ainsi qu'à travers le développement des plans de travail conjoints des agences, fonds et programmes. Les Nations Unies s'engagent à renforcer le dialogue politique et le partenariat stratégique avec le Gouvernement congolais et d'autres acteurs-clés sur les politiques publiques en vue de permettre à la RDC l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.

3.1.5. Agenda 2030 : les Objectifs du Développement Durable

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en 2015 un nouvel agenda de développement. Ce programme, tout en mettant les individus au cœur du développement, a pour principaux défis d'ici 2030: l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, la préservation de l'environnement y compris la lutte contre les changements climatiques, et la promotion de l'avènement de sociétés plus pacifiques et inclusives. Ce nouvel agenda s'inscrit dans le prolongement des Objectifs du Millénaire pour le Développement et comprend 17 Objectifs de Développement Durable, assortis de 169 cibles et 230 indicateurs. Il est le résultat d'un processus participatif et inclusif aux niveaux international, régional et national avec l'implication des gouvernements, du secteur privé, des syndicats, des universités, du Système des Nations Unies, des organisations de la société civile ainsi que des groupes marginalisés et défavorisés.

L'année 2016 a marqué, en RDC, le début de la mise en œuvre de l'agenda 2030. Ce dernier vise à éradiquer la pauvreté à l'horizon 2030. L'instauration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes fait partie intégrante des 14 objectifs (dont trois sont de portée générale). Le programme phare de développement durable à l'horizon 2030 constitue une feuille de route visant des avancées durables qui ne négligent personne.

La réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) se fait en harmonie avec la mise en œuvre des cinq (5) grandes priorités de la Banque Africaine de Développement (BAD) qui intègrent les aspects du genre, à savoir : (i) Eclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie ; (ii) Nourrir l'Afrique ; (iii) Intégrer l'Afrique ; (iv) Améliorer la qualité de vie des africains et (v) Industrialiser l'Afrique. Leur alignement aux ODD a été mise en évidence de façon structurelle. En effet, selon une évaluation effectuée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a explicitement montré que la réalisation des « Top 5 » de la Banque permettrait à l'Afrique de réaliser environ 90 % des Objectifs de développement durable. « Donc, plus vite l'on réalisera les 5 grandes priorités de la Banque, plus vite l'on atteindra l'objectif et les finalités visés de développement ».

3.2. Cadre institutionnel

Le succès des efforts sur le front de la promotion de l'égalité des sexes dans l'ensemble des domaines de la vie économique et sociale demande qu'un cadre institutionnel soit mis en place avec des structures permettant d'assurer que la question du genre constitue une composante fondamentale des processus, politiques et stratégies.

Sur le plan institutionnel, **le ministère du Genre, Famille et Enfant (MGFE)** est l'organe ministériel chargé de la coordination des actions de promotion de la femme et de l'égalité du genre.

Le MGFE fait face à de nombreux défis, notamment un faible positionnement dans la hiérarchie gouvernementale avec moins de 1% du budget national; un manque de moyens pour la coordination avec les entités décentralisées (division provinciale du genre) et les entités déconcentrées (gouvernement provincial) avec, en outre, un conflit de compétence.

D'autres ministères à caractère transversal interagissent aux côtés du ministère du Genre. Les ministères en charge des Finances, du Budget et du Plan ont pour mission de veiller à ce que les

mécanismes de planification, de programmation, de gestion, de financement et de suivi-évaluation tiennent compte du genre afin que les ministères techniques prennent en compte les besoins différenciés des hommes et des femmes dans leurs programmes et budgets. Des défis restent à surmonter au niveau de l'opérationnalisation de la prise en compte du genre dans la chaîne de planification et de budgétisation, notamment, la question de la budgétisation sensible au genre (BSG) qui n'est pas encore effective en dépit des efforts engagés depuis une dizaine d'années dans le renforcement des capacités.

Les cellules et points focaux genre au sein des ministères sectoriels. Les cellules genres ont été mises en place sous l'égide du ministère Genre, Famille et Enfant. Ces cellules ont pour rôle le suivi de la prise en compte systématique du genre dans les politiques, programmes et projets de développement de leur ministère. Toutefois, la plupart d'entre elles ne sont pas fonctionnelles et ne sont pas présentes dans l'organigramme des ministères, ce qui ne leur donne pas un ancrage institutionnel durable. Elles ne disposent pas de ressources financières et manquent de ressources humaines qualifiées sur les questions du genre à cause de la mobilité des membres formés. Le défi majeur est de rendre ces cellules fonctionnelles et de renforcer la capacité technique de ses membres.

Les institutions universitaires et de recherche. Les institutions d'enseignement supérieur et de recherche sont appelées à jouer un rôle crucial à travers la mise en place de mécanismes visant l'intégration de la dimension genre dans leur système de fonctionnement et dans leurs programmes de formation et de recherche. L'Institut National de la Statistique (INS) joue également un rôle important dans le processus d'intégration du genre dans les interventions de développement et dans le suivi des effets de cette intégration sur les groupes cibles à travers la production de données statistiques désagrégées par sexe et des rapports d'études.

Une analyse rapide des atouts et faiblesses du ministère en charge du genre permet d'aboutir aux éléments de conclusions suivantes :

Points forts

- Existence et mise à jour de la Politique Nationale Genre (2020) ;
- Existence de la Stratégie Nationale d'Intégration Genre (2020) ;
- Existence de la Stratégie Nationale de lutte contre les violences basées sur le genre ;
- Existence d'un plan national de mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité.
- Le ministère en charge du Genre a bénéficié du renforcement des capacités institutionnelles et dispose de formateur(trice)s en genre, d'animateur(trice)s communautaires en genre et d'activistes capables d'appuyer les actions de renforcement de capacités et de mobilisation sociale (tous ont des profils diversifiés, issus des ONG et de l'administration).
- Présence de points focaux genre dans les différents ministères et institutions du pays
- Existence d'une analyse diagnostique du système statistique en matière de production des statistiques de genre ;
- Existence d'un document de projet pour la dynamisation de la production des statistiques de genre
- Appui d'ONU Femmes à l'émergence des femmes dans l'écosystème politique et appui au leadership féminin
- Appropriation des dix domaines du plan d'Action de Beijing (élaboration d'un rapport Beijing +25, dissémination dudit rapport et interpellation au plus haut niveau sur les défis)
- Mobilisation et engagement au plus haut niveau de l'Etat sur les questions de violences basées sur le genre et masculinité positive
- Ratification des instruments internationaux sur l'égalité des sexes

Points Faibles

- Opérationnalisation du budget sensible au genre inaboutie. Elle n'est pas allée au-delà du renforcement des capacités des parties prenantes en matière de genre ; Absence d'un budget sensible au genre au niveau global, sectoriel et provincial ;
- Manque d'opérationnalisation des Groupes

Thématiques Genre (GTG) (en arrêt quasi-complet depuis la pandémie Covid-19)

- Faible partage des connaissances en genre avec les points focaux genre et les ministères sectoriels.
- Manque d'appropriation de la politique nationale du genre par les autres ministères et institutions
- Manque de moyens financiers pour la mise en œuvre de la politique genre.

La faiblesse du cadre institutionnel s'explique en partie par un manque de promotion du genre dans la programmation et la budgétisation des ministères sectoriels ; les faibles performances des points focaux genre et le manque de ressources humaines qualifiées sur les questions du genre au niveau des ministères, des provinces, des services déconcentrés de l'Etat et des collectivités locales. L'un des défis majeurs reste la coordination et la synergie des interventions. Les points focaux genre ont très peu d'influence sur les prises de décision au niveau des ministères à cause de leur positionnement hiérarchique. La production de données statistiques désagrégées par sexe au niveau national/régional pour orienter la prise de décision politique dans les différents secteurs de l'économie reste un défi. Le manque de statistiques désagrégées par genre dans plusieurs domaines hormis les efforts de publication des données statistiques intégrant le genre dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des violences basées sur le genre est important et généralisé.

3.3. Cadre juridique du genre et des droits humains – cadre légal et réglementaire

3.3.1. Cadre législatif national

Le cadre législatif national relatif au genre comprend plusieurs instruments juridiques qui se complètent, notamment la Constitution du 18 février 2006 et une série de lois en faveur de la prise en compte du genre. On retiendra au titre des lois, le Code de la famille et le Code du travail, les deux principales; les autres n'étant pas moins importantes mais constituant une émanation des deux lois indiquées ci-dessous :

- la Constitution du 18 février 2006, dans son préambule, réaffirme l'adhésion de la RDC aux différents instruments juridiques de promotion et de protection des droits de la femme, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. La Constitution du 18 février 2006, telle que modifiée à ce jour, consacre le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi. Elle dispose, entre autres, que la femme a droit à une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales ;
- le Code de la famille (la réforme du Code de la famille datant du 1er août 1987), révisée et complétée par la loi n° 16/008 du 15 juillet 2016 a uniformisé l'âge du mariage pour la jeune fille et le garçon, fixé à 18 ans (avant la réforme, l'âge requis était de 15 ans pour la jeune fille et 18 ans pour le garçon), a supprimé l'autorisation maritale pour la femme mariée et oblige les époux à s'accorder pour tous les actes juridiques par lesquels ils s'obligent, individuellement ou collectivement. La réforme a réaffirmé le principe de la participation et de la gestion concertée du ménage par les époux, particulièrement quant à leurs biens et charges et l'égalité de traitement pour ce qui est de l'adultère.
- la loi n° 16/010 du 15 juillet 2016 modifiant et complétant la loi n° 015-2002 portant Code du travail a notamment réformé le statut juridique de la femme travailleuse avec la possibilité pour celle-ci d'effectuer un travail de nuit ainsi que la possibilité pour la femme enceinte de suspendre son contrat de travail sans que cela ne soit considéré comme une cause de résiliation du contrat.

3.3.2. Cadre législatif international

Au niveau international, plusieurs conférences régionales et mondiales ont été organisées avec pour objectif de remodeler la vision des conditions de vie des femmes, les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes et le respect des droits humains.

La Charte des Nations Unies (1945) est apparue comme le premier instrument international à instaurer le principe d'égalité entre les hommes et

les femmes. Plus tard, en 1975, l'Assemblée Générale des Nations Unies proclame l'année internationale de la femme et convoque la première conférence mondiale sur la femme à Mexico.

En 1979, la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes dont la force exécutoire a consisté à réclamer l'égalité de la femme aussi bien dans les législations que dans les faits, est adoptée.

La Conférence de Beijing (1995) a constitué un tournant décisif sur l'évaluation de la mise en œuvre des conférences antérieures et a abouti à l'élaboration du Plan d'Action de Beijing en douze domaines prioritaires. A la suite de cette conférence, des évaluations périodiques de Beijing ont vu le jour (Beijing +5 en 2000, la Conférence internationale sur la Population et le Développement en 2004 au Caire, Beijing +10) et abouti à un bilan mitigé en matière d'équité et d'égalité des sexes en raison de l'inadéquation des mécanismes nationaux mis en place et de l'insuffisance des ressources allouées par les Etats et les donateurs au profit de l'équité et de l'égalité de genre.

En 2000 sont adoptés les Objectifs du Millénaire pour le Développement dont le 3ème objectif consacré à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes est la manifestation de l'engagement des Chefs d'Etat à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

Au niveau africain, la Charte de l'Union Africaine (acte constitutif de l'Union africaine adopté le 11 juillet 2000), a stipulé que chaque Etat devait « veiller à l'élimination de toute discrimination contre la femme et assurer la protection des droits de la femme et de l'enfant tels qu'énoncés dans les déclarations et conventions internationales ». Cet objectif a été repris par l'agenda 2063 adopté en mai 2013 par les Chefs d'Etat des pays africains.

Plus récemment en 2015, les Chefs d'Etat au niveau mondial ont adopté l'Agenda 2030 sur le développement durable et inclusif, qui a consacré la mise en place des Objectifs du Développement Durable dont l'objectif 5 est dévolu à l'égalité des sexes et à l'autonomisation économique de la femme.

Le Protocole de Maputo à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (Protocole de Maputo) est un protocole de l'Union Africain, invitant les États signataires à garantir les droits des femmes, y compris le droit de participer au processus politique, l'égalité sociale et politique avec les hommes, une autonomie améliorée dans leurs décisions en matière de santé et la fin des mutilations génitales féminines. Lors du sommet de Maputo, la RDC avait marqué son accord de principe pour ratifier le protocole alors que plusieurs pays ont exprimé des réserves.

La Déclaration de Kampala sur la prévention et la suppression des violences sexuelles et basées sur le genre a été signée en 2011 par 11 Chefs d'Etats et de Gouvernement de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL). Elle comporte trois axes, à savoir : la prévention, la prise en charge des victimes des violences ainsi que la lutte contre l'impunité.

La RDC a pris part à ces différents rendez-vous historiques et a ratifié les accords issus de ces rencontres internationales en faveur de l'équité et de l'égalité de genre.

3.4. Capacité de mesure des ODD ou autres indicateurs liés au genre

L'année 2016 a marqué le début de mise en œuvre de l'agenda 2030 dont l'opérationnalisation présente un certain nombre de défis à relever par tous les pays. Au nombre de ceux-ci se trouve la question statistique sans laquelle aucun suivi n'est possible. Si la question statistique est transversale à tous les ODD, elle se pose avec une acuité particulière dans le domaine du genre avec l'ODD 5 qui y est entièrement consacré et 13 des 17 autres ODD qui sollicitent des indicateurs sexospécifiques. A titre d'illustration, il faut noter que 54 des 230 indicateurs (soit 23%) du cadre global font référence spécifiquement aux femmes, filles, genre ou sexe. Le genre constitue de ce fait « un gros demandeur » de statistiques, malheureusement mal loti en termes de satisfaction de la demande.

La prise en compte des indicateurs priorisés par la RDC indique que sur les 230 indicateurs ciblés au niveau des ODD, 58 indicateurs ont été priorisés pour 38 cibles.

En nous référant aux 54 indicateurs genre identifiés au niveau international et prenant en compte les indicateurs priorisés en RDC, on constate que seulement 18 indicateurs ODD genre répondent au double critère de la priorisation au niveau national et de l'appartenance à la liste minimale des indicateurs genre sélectionnés au niveau mondial.

Il y a lieu de remarquer que quelques indicateurs non compris dans la liste minimale des indicateurs genre dégagent une pertinence dans l'appréciation et l'analyse genre dans le contexte socio-sécuritaire de la RDC. Il s'agit des indicateurs ci-après :

- Prévalence de la sous-alimentation
- Prévalence d'une insécurité alimentaire
- Prévalence du retard de croissance
- Prévalence de la malnutrition (surpoids et émaciation)

La situation en matière de disponibilité des statistiques dans le cas de la RDC indique que 30% des indicateurs genre ODD sont disponibles et présentent un caractère récent (2017-2020). On peut en déduire que 70% des indicateurs genre ODD ne sont pas couverts en l'état actuel du système statistique, ce qui révèle une situation préoccupante en matière de satisfaction de la demande d'information spécifique aux statistiques de genre.

Dans le cadre de l'exercice de priorisation et de contextualisation, il se dégage 18 indicateurs genre ODD priorisés au niveau de la RDC selon les choix et les capacités de mobilisation du Gouvernement. Parmi ces 18 indicateurs ODD genre priorisés, 44% ne sont pas disponibles, dont 33% ne sont pas du tout disponibles et 11% peuvent faire l'objet de calcul à l'issue de l'exploitation des bases de données existantes.

Disponibilité des indicateurs genre ODD priorisés	Effectif indicateurs ODD genre	%
Disponible et récente (de 2017 à 2020)	7	38,9
Disponible mais données anciennes (avant 2017)	3	16,7
Non disponible mais peut être recalculé à partir des bases de données existantes	2	11,1
Pas du tout disponible	6	33,3
Ensemble	18	100,0

Figure 3 - Analyse de la situation des statistiques genre en RDC, ONU Femmes, décembre 2020

Source : Analyse de la situation des statistiques genre en RDC, ONU Femmes décembre 2020

L'élaboration du profil genre en RDC permet de disposer d'un outil de description et de caractérisation de la prise en compte du genre dans les politiques et stratégies de développement. Ce profil genre doit composer avec des lacunes statistiques observées importantes au sujet de la RDC, qui limitent l'illustration des inégalités observées.

4. Egalité de genre et facteurs démographiques

L'analyse de cette question est réalisée sous le prisme des connexions entre le genre et la croissance démographique d'une part et la problématique de la capture du dividende démographique à l'aune des évolutions sur les aspects liés au genre.

4.1. Genre et croissance démographique

La situation démographique de la RDC, caractérisée par un taux annuel de croissance estimé à 3,1%[14] , est préoccupante. Avec un tel taux de croissance et une espérance de vie de 56 ans, la population congolaise pourrait quasiment doubler tous les 25 ans. Cet accroissement rapide constitue un défi majeur pour le développement économique du pays.

En plus d'une croissance soutenue, on observe un déséquilibre de la structure selon les grands groupes d'âge, affectant ainsi directement le niveau de fécondité face à une mortalité en relative baisse dans un contexte de dynamique migratoire interne et transfrontalière.

Selon la Division statistique des Nations Unies, la population congolaise dégage une légère prédominance féminine. Estimée à 92 378 000 habitants en 2021[15], elle se répartit en 46.770.000 femmes et 45.608.000 hommes soit respectivement 50,6% et 49,4%. La répartition de la population totale par groupes d'âge présente un déséquilibre caractérisé par la prédominance des 15-64 ans (49,4%) et des 0-14 ans (47,7%). Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent une proportion marginale de 2,9%. La RDC a une population jeune, composée de 59% de moins de 20 ans. La majorité des enfants de 0-17 ans vivent avec leurs deux parents biologiques, cependant un quart vit seulement avec leur mère, ce qui peut être un facteur de vulnérabilité.

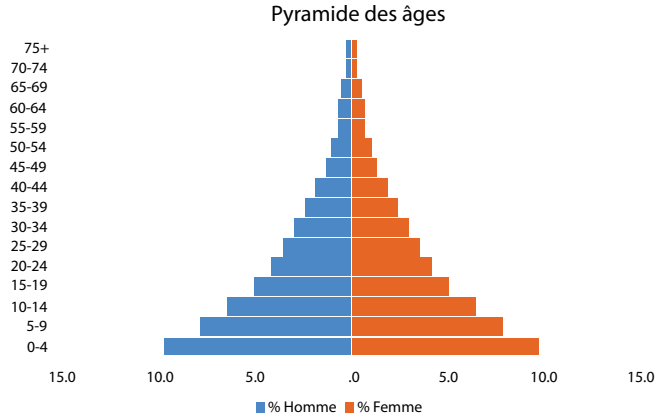

Figure 4 - *Pyramide des âges de la population, par genre*

Source: *Annuaires statistiques, INS, 2017*

Avec un nombre moyen d'enfants par femme de 6,2[16], la fécondité en RDC reste élevée atteignant jusqu'à 8,5 enfants par femme dans la province de Lomami. Cependant, dans la ville de Kinshasa, le nombre moyen d'enfants par femmes est plus faible (3,6).

La pyramide des âges complète de la RDC de 2017 laisse entrevoir une population en majorité jeune, symbolisée par une pyramide des âges à base large qui contraste avec une diminution régulière des effectifs des personnes aux âges adultes.

4.2. Genre et dividende démographique[17]

Les interactions entre le genre et la question du dividende démographique sont illustrées dans le contexte de la RDC à travers les faits ci-après :

- La dynamique de croissance démographique en RDC portée, entre autres facteurs, par une forte fécondité peut représenter un frein à la capture du dividende démographique.

[14] *World Development Indicators (WDI-Banque Mondiale)*
[15] *Division des statistiques des Nations Unies*
[16] *MICS, 2018*
[17] *Le dividende démographique est l'accélération de la croissance économique qui peut résulter d'une baisse rapide de la fécondité d'un pays et entraîner l'évolution ultérieure de la structure par âge de la population. Avec moins de naissances chaque année, la population d'un pays en âge de travailler grandit par rapport à la population jeune et dépendante. Avec plus de personnes dans la population active et moins de jeunes à prendre en charge, un pays peut connaître une croissance économique rapide si les bons investissements en matière de santé, d'éducation, de gouvernance et d'économie sont réalisés.*

- La faible utilisation des méthodes modernes de planification familiale limite les chances d'une baisse à court terme de la fécondité et donc d'une capture du dividende démographique. Moins d'un tiers des femmes de 15-49 ans ont leur demande de planification familiale satisfaite par des méthodes modernes en RDC[18] .
- Le mariage des filles demeure une pratique très répandue. En effet, presqu'une femme de 20-24 ans sur 3 s'est mariée avant l'âge de 18 ans et ceci concerne deux femmes sur cinq en milieu rural. On observe une certaine stabilité du phénomène dans le temps puisqu'il y a la même proportion de femmes âgées aujourd'hui entre 45- 49 ans qui se sont mariées avant 18 ans que de femmes âgées de 20 à 24 ans dans la même situation[19] .
- Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans était de 68,2% en 2020 selon la même enquête. En d'autres termes, près de 7 enfants sur 100 décèdent avant d'atteindre leur 5ème anniversaire. Ce niveau, en dépit des remarques de sous-estimation probables formulées par le rapport de l'enquête MICS, n'est tout de même pas compatible avec la capture à court terme du dividende démographique.
- La proportion de la population active[20] est estimée à 65% de l'ensemble de la population dont 52,3% des hommes contre 47,7% des femmes[21]. L'analyse par âge montre que c'est la tranche des 15-24 ans qui représente la proportion la plus élevée des actifs, soit 32,6% du total. La structure de la population démontre que les inactifs sont plus nombreux que les actifs, soit 45,7%, ce qui est encore plus vrai chez les femmes (56,9%) que chez les hommes (43,1 %).
- Le taux de sous-emploi global est de 85,7% avec 82% pour les hommes et 89,7% pour les femmes[22]. Pour ce qui concerne l'insertion des jeunes dans le marché du travail, la tranche d'âge de 15 à 24 ans qui ne sont ni dans le système éducatif ni dans l'emploi est estimé à 2,5 millions de personnes.

La question démographique, essentielle dans la planification du développement, est d'autant plus déterminante dans l'analyse des inégalités par sexe si l'on se réfère au dividende démographique qui prend en compte les défis liés à la fécondité (très élevée en RDC avec une faible prévalence de la pratique de contraception moderne), la mortalité infantile persistante et un environnement social dominé par une extrême pauvreté chronique, un chômage et un sous-emploi massifs des jeunes. L'ensemble de ce tableau est accompagné de fortes inégalités géographiques et de genre[23] .

---

[18] *MICS 2017/2018*

[19] *Ibid.*

[20] *La population active concerne les personnes en emploi au sens du Bureau International du Travail (BIT), c'est-à-dire les personnes de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absentes de leur emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée. Toutes les formes d'emploi sont couvertes (salariés, à son compte, aide familiale), que l'emploi soit déclaré ou non*

[21] *Enquête QUIBB 2016 RDC*

[22] *Ibid.*

[23] *Pour de plus amples précisions sur le dividende démographique en RDC, le lecteur pourra se référer utilement au Rapport-pays du profil sur le dividende démographique, Gouvernement RDC-BAD-UNFPA, janvier 2021*

5. EGALITÉ DE GENRE ET FACTEURS ÉCONOMIQUES

5.1. Genre et macroéconomie

En RDC, les politiques macroéconomiques ne sont pas sensibles au genre et les plans d'action définis conjointement avec les bailleurs dans le cadre de l'aide au développement ne le sont pas non plus par manque de sensibilisation et de formation des actrices et acteurs concernés.

La macroéconomie, contrairement à la microéconomie qui s'intéresse au comportement des agents économiques (du travailleur ou du consommateur), s'intéresse aux retombées globales des décisions et actions microéconomiques quotidiennes de tous les consommateurs, et travailleurs[24]. Or, ce sont les politiques macroéconomiques qui définissent le sens du développement. Mais le manque de formation et de sensibilisation au genre des responsables de ces politiques fait que tout ce qui relève de l'économie est conçu, analysé, mis en œuvre et évalué sans que la dimension de genre ne soit prise en compte.

En effet, ces politiques macro-économiques ne sont pas neutres sur le plan du genre : d'une part, il existe des différences de comportement économique entre hommes et femmes et d'autre part, ces politiques affectent différemment hommes et femmes.

Ainsi, une réduction de la dépense publique a des effets disproportionnés sur les femmes, traditionnellement premières aidantes familiales, dans la mesure où la détérioration de la quantité et de la qualité des services publics dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux, entre autres les affecte directement.

De même, une priorité donnée à l'inflation plutôt qu'à la création d'emplois pénalise davantage les femmes qui ont moins de possibilités d'emploi lorsque le marché du travail se détériore dans la mesure où elles apportent traditionnellement un revenu secondaire au foyer (voir plus bas)[25] .

La politique fiscale aussi a des incidences sur le genre au regard de ses fonctions allocatives et redistributives pour améliorer la qualité de vie de la majorité des personnes vulnérables. Il est communément admis que l'impôt direct et progressif est plus favorable aux pauvres et aux personnes vulnérables (et donc les femmes de manière disproportionnée) que l'impôt indirect, plus favorable aux riches et aux privilégiés. Une réduction de l'impôt et une tendance à la privatisation réduisent les recettes publiques et donc les politiques publiques à même de rechercher une plus grande égalité[26] .

Ainsi les politiques macroéconomiques, loin d'être neutres sur le plan du genre, ont des conséquences considérables sur l'égalité femmes-hommes. C'est pourquoi la prise en compte du genre dans les analyses macroéconomiques est cruciale dans la définition des politiques en faveur de l'égalité des sexes.

5.2. Budgétisation sensible au genre

La budgétisation sensible au genre (BSG) est un outil technique aidant les Etats et autres acteurs publics à concrétiser et mesurer leurs engagements nationaux et internationaux (notamment le Programme d'Action de Caire sur la population et le Développement, la Plateforme d'Action de Pékin pour l'Egalité des Sexes et à l'Autonomisation des femmes, et les Objectifs du Développement durable) et nationaux, en matière d'égalité femmes-hommes.

L'analyse genre des dépenses publiques analyse l'impact des dépenses publiques réelles sur les femmes et les filles en comparaison de leur impact sur les hommes et les garçons. Son but est d'aider les gouvernements à adapter les politiques et affecter les ressources nécessaires pour réduire les inégalités de genre.

En RDC, ONU Femmes en partenariat avec le PNUD œuvre au renforcement des capacités du gouvernement à entreprendre une planification et une BSG en fournissant un soutien technique en matière d'intégration de la problématique du genre dans les processus d'élaboration du budget, en soutenant les organisations féminines dans la recherche-action sur la budgétisation sensible au genre. Mais sa mise en œuvre reste encore trop limitée pour en voir les effets.

En 2014, la SADC (Communauté de développement des Etats d'Afrique australe) a émis des directives sur la BSG. Mais la SADC reconnaît elle-même qu'« il y a peu de prise de conscience sur l'importance de la BSG et les avantages qu'elle peut apporter au développement d'une nation. »

[24] *Module de formation Genre et économie, ONU Femmes, 2017*
[25] *Ibid.*
[26] *Ibid.*

Selon ONU Femmes[27], les leçons tirées des programmes de formation ont montré que des formations ponctuelles et génériques, qui ne s'inscrivent pas dans la durée, ne sont pas efficaces. L'appropriation de la BSG se réalise dans le cadre d'un processus d'apprentissage sur le long terme et axé sur des actions concrètes, encadré par un mécanisme de soutien des capacités dans les institutions. Par ailleurs, cette budgétisation, quand elle existe, doit systématiquement être accompagnée d'un mécanisme d'audit qui permette d'en mesurer les effets et de réorienter les politiques en cas de besoin.

Les obstacles majeurs à la budgétisation sensible au genre en RDC, selon ONU Femmes, sont:

- Le manque de données désagrégées par genre qui alimentent l'analyse et la planification ;
- Une expertise genre limitée du personnel en charge de la budgétisation, normalement le ministère des Finances ;
- La prise en compte des questions de genre uniquement par le ministère en charge de l'égalité alors que le budget relève du ministère des Finances ;
- Le manque d'institutionnalisation de la pratique combinée à des mouvements réguliers de personnel ;
- Le manque de dialogue politique sur ce sujet et de coordination entre les différentes parties prenantes, bailleurs, parlement, gouvernement et Organisations de la Société Civile (OSC).

5.3. Genre et pauvreté

L'approche par le genre permet d'interroger les canaux par lesquels la pauvreté affecte les femmes et les hommes. La figure de « l'homme pauvre » est généralement incarnée par celui qui ne dispose pas de ressources suffisantes pour subvenir à ses propres besoins et à ceux de sa famille, tandis que la « femme pauvre » est plutôt celle qui ne peut pas compter sur les ressources d'un conjoint. D'ailleurs, les mères isolées ont un risque de pauvreté plus élevé que les autres configurations familiales[28] . C'est pourquoi les Nations Unies parlent de "féminisation de la pauvreté", concept qui permet de désigner l'écart entre les hommes et les femmes dans le cycle de la pauvreté. Les femmes sont en effet les plus représentées parmi les 1,5 milliards de personnes qui vivent avec 1 dollar par jour ou moins. Et en moyenne, elles gagnent à peine plus de 50% de ce que gagnent les hommes, selon l'ONU.

Selon les estimations de la Banque Mondiale déjà citées, 76,6% de la population, soit 60 millions de personnes, vivait avec moins de 1,90 dollar USD par jour en 2020 (niveau fixé comme seuil de pauvreté international). Ainsi, près d'une personne sur six en situation d'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne vit en RDC et la situation s'est encore aggravée à la suite de la pandémie de Covid-19. Les résultats de la récente enquête par grappes à indicateurs des ODD[29] réalisée par l'Observatoire Congolais du Développement Durable (OCDD) et l'Institut National de la Statistique (INS)[30] confirment les tendances produites par la Banque Mondiale. Ces résultats indiquent en effet, qu'en 2020, l'incidence de la pauvreté évaluée à partir du seuil international de 1,90$ (en parité de pouvoir d'achat), est estimée à 74,7% au niveau national et touche plus les individus vivant dans les ménages dirigés par les hommes (75,6%). Un peu plus de huit personnes sur dix (84,9%) vivant en milieu rural sont considérées comme pauvres contre 62,6% en milieu urbain. L'analyse des disparités de l'incidence de la pauvreté monétaire selon les provinces, calculée à partir du seuil international de 1,9$, se présente comme suit :

- Les provinces les plus touchées avec plus de neuf personnes sur dix vivant avec moins de 1,90$ par jour sont : Mongala, Sud Ubangi, Sankuru, Kwango, Mai-Ndombe, Kwilu, Haut Lomami et Nord Ubangi ;
- Les provinces les moins touchées avec moins des deux tiers de la population vivant avec moins de 1,90$ par jour sont : Maniema, Haut-Uele, Haut Katanga et Kinshasa.

Selon cette même source, l'incidence de la pauvreté monétaire en RDC évaluée à partir du seuil national est estimée à 56,2% avec des disparités selon le sexe du chef de ménage, le milieu de résidence et les provinces du pays. On estime à 57,1% la proportion de la population vivant en-dessous du seuil de national de pauvreté dans les ménages dirigés par des hommes contre 52,8% dans les ménages dirigés par des femmes. Par ailleurs, les résultats ont mis

[27] *Modules de formation « genre et macroéconomie », ONU Femmes*
[28] *La pauvreté au prisme du genre, Hélène Périvier, éditions Communications, 2016/1 (n 98)*
[29] *EGI-ODD, 2020*
[30] *avec l'appui technique et financier du PNUD, de la BAD, de la FAO et d'AFRISTAT*

en exergue la persistance de la pauvreté monétaire en milieu rural. L'incidence de la pauvreté évaluée à partir du seuil national est de 65,4% en milieu rural contre 45,2% en milieu urbain. A Kinshasa, la pauvreté monétaire touche 17,6% de la population.

Globalement, selon la Banque Mondiale, «malgré une diminution de l'incidence de la pauvreté (par rapport aux estimations de la Banque Mondiale en 2014), le nombre de pauvres a augmenté en raison de la forte croissance démographique. Ainsi, la baisse de l'incidence de la pauvreté de 5,3 points de pourcentage a été associée à une augmentation du nombre de pauvres d'environ 7 millions. En moyenne, les ménages congolais pauvres ont presque deux fois plus d'enfants que les ménages non pauvres. La taille moyenne des ménages les plus pauvres était de 7 contre 4 pour les plus riches»[31]. Le nombre d'enfants par femmes, de 6,2[32] , parmi les plus élevés d'Afrique constitue donc une variable qui expliquerait en partie la situation de pauvreté.

Par ailleurs, selon le rapport ELAN RDC et UKAID, Repenser le travail de la femme[33], la non-participation ou la sous-participation économique des femmes est particulièrement frappante en RDC. Elles n'y constituent que 2 % des salariés permanents dans le secteur formel, à Kinshasa (environ 8% dans le reste du pays) leur accès et leur contrôle sur les biens économiques y est considérablement limité et les normes sociales du pays leur impose d'accomplir des tâches non payées en matière de soins, entravant ainsi d'autant plus leur capacité à s'engager dans des activités productives.

Les femmes manquent souvent de confiance en soi et s'abstiennent parfois d'occuper certaines fonctions en raison des perceptions de ce qu'il est «approprié de faire » ou non pour une femme.

La charge des enfants, le coût de leur scolarité qui ne permet pas toujours aux parents de les scolariser, sont autant de charges qui alourdissent le budget du ménage. La gratuité du primaire a été décidée par le Chef de l'Etat mais il n'est pas rare que certains professeurs réclament encore les « frais de motivation ». A partir du secondaire, la scolarité reste payante. Dans tous les cas, les fournitures sont à la charge de la famille. La responsabilité globale des enfants revenant essentiellement aux femmes, elles s'orientent plus facilement vers le secteur informel, le secteur formel leur étant souvent inaccessible par manque d'éducation. Le secteur informel représente donc une source majeure d'emploi et offre des opportunités aux plus vulnérables, à savoir les plus pauvres, les femmes et les jeunes.

Paradoxalement, la plupart des chefs de ménages pauvres en RDC sont instruits. Les hommes chefs de ménages pauvres sont plus instruits que les femmes cheffes de ménages pauvres. Au niveau national, un tiers environ des chefs de ménages pauvres ont reçu une éducation primaire, près de la moitié (43,7%) une éducation secondaire et 4% une éducation supérieure. Un niveau d'instruction similaire aux moyennes nationales a été observé dans les ménages pauvres dirigés par des hommes, mais ces moyennes contrastent fortement avec les ménages pauvres dirigés par des femmes. Près de la moitié (46,6%) des femmes cheffes de ménages pauvres n'ont reçu aucune éducation et 20% seulement d'entre elles ont atteint au moins le niveau secondaire[34].

Traditionnellement en RDC, l'homme, considéré comme le chef de ménage, est chargé de subvenir aux besoins des membres de sa famille. Toutefois environ 14% des ménages sont dirigés par des femmes. Les femmes cheffes de ménage sont généralement célibataires (8%), divorcées (21%) ou veuves (48%). Seulement 23% des femmes cheffes de ménage sont mariées, contre 91 % des hommes chefs de ménage[35]. Ce sont les « accidents de la vie» qui rendent une femme cheffe de ménage dans la plupart des cas, car cette situation est mal acceptée par la société.

Cependant, la réduction des opportunités d'emploi et/ou la difficulté de trouver un emploi qui garantisse des ressources suffisantes, la baisse du pouvoir d'achat ainsi que le taux élevé de chômage (dans la province du Sud-Kivu, l'écart est de 1,3% puisque 3,6% d'hommes sont au chômage contre 2,3% des femmes[36]) qui affectent particulièrement les hommes, les rendent incapables de remplir

[31] *Banque mondiale, Evaluation de la pauvreté, juin 2016*
[32] *UNICEF, Multi Indicator Cluster Survey 2017-18*
[33] *Repenser « le travail de la femme », ELAN RDC, 2018*
[34] *Ibid., p. 48*
[35] *PNUD, Evaluation de la pauvreté, op.cit., p. 9*
[36] *Programme des Nations Unies pour le Développement, Unité de lutte contre la pauvreté, op.cit., p. 10.*

convenablement leurs obligations. Ils sont contraints de renoncer à certains rôles attachés à leur statut de chef de famille et de les céder aux femmes qui prennent la relève. Les femmes sont désormais nombreuses à suppléer au mari devenu improductif ou dont la rémunération est insuffisante pour couvrir les besoins du ménage. En raison de ce statut de travailleuse[37], l'influence «de la femme devient de plus en plus grande dans la prise de décisions du ménage ; les hommes lui concèdent, avec une complicité tacite, le partage de leur pouvoir[38]».

La femme est le principal levier de l'économie domestique et du bien-être familial, parce que la responsabilité des enfants ainsi que les soins médicaux des membres de famille, en plus des devoirs d'approvisionnement en eau, bois de cuisson et préparation de la nourriture reposent principalement sur elle. En effet, « la consommation est plus élevée dans les ménages dirigés par des femmes. En moyenne, la consommation est de 5 à 7% supérieure dans les ménages dirigés par des femmes par rapport à ceux dirigés par des hommes[39]». Ce qui fait conclure que l'économie tout entière bénéficierait du travail des femmes.

La dépendance économique que vivent certaines femmes congolaises est liée notamment à leur état matrimonial[40]. En effet, les femmes gardent rarement leurs revenus pour elles, mais ont traditionnellement pour obligation de le remettre à leur mari. Selon le rapport pays du PNUD sur le développement humain, seules 24,2% des femmes de 15 ans et plus ont un compte dans une institution bancaire ou auprès d'un fournisseur de services d'argent mobile[41] .

Non seulement cette dépendance économique et financière vis-à-vis du mari favorise la violence domestique et la persistance de pratiques coutumières et sociales néfastes, mais comme l'a démontré la Banque Mondiale depuis longtemps, lorsqu'une femme gère elle-même son budget, les bénéficies rayonnent sur toute la famille car elle investit davantage dans les soins de santé et l'éducation.

5.4. Genre et éducation, formations professionnelles et techniques

5.4.1. Genre, Enseignements primaire, secondaire et universitaire

Le système éducatif en RDC est caractérisé par une timide scolarisation à la maternelle[42] et une fréquentation quasi universelle au primaire avec un taux brut de scolarisation de 113% en 2017-2018 (118% pour les garçons contre 109% pour les filles soit un indice de parité de 0,9 [43]). Si la scolarisation est quasi universelle au primaire (probablement en raison de la politique de gratuité), et que 75% des enfants inscrits au primaire achèvent le cycle, des disparités non négligeables selon le sexe apparaissent. En effet, le taux d'achèvement des filles est de 69,9% contre 80,8% pour les garçons.

Pour le secondaire, le taux brut de scolarisation est de 47,8% : 57,3% pour les garçons contre 38,4% pour les filles avec un indice de parité de 0,7 et dans l'enseignement supérieur, l'écart se creuse encore avec seulement 35% d'étudiantes. On dénombre ainsi 766 étudiants contre 378 étudiantes pour une population de 100 000 habitants.

Selon UNICEF, l'accès à l'enseignement primaire a connu de nets progrès au cours des dernières décennies, passant de 52% de fréquentation en 2001 à 78% en 2018. Mais 6 millions d'enfants âgés de 6 à 17 ans restent non scolarisés[44] .

---

[37] *W. BIVERGHE BINDONG, « Genre, salariat et conjugalité: cas des employées de la Société Meunière et Avicole du Gabon (SMAG)».in Gl.ESSENG ABA'A, « Postures et positions féminines depuis 1960 ».*

[38] *Ibid.*

[39] *PNUD, op.cit. p12.*

[40] *C. HENCHOZ, « Le rôle de l'indépendance financière dans la construction du lien conjugal contemporain. L'analyse du processus d'individualisation des finances dans trois générations de couples », in Enfances, Génération, Numéro 9, automne 2008, publication du 16/04/2016 http://id.erudit.org*

[41] *http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/COD Human Development Reports (undp.org)*

[42] *moins de 5% comme taux brut de scolarisation avec une légère ascendance au niveau des filles: 4,9% contre 4,6% au niveau des garçons et indice de parité de 1,1 selon l'annuaire statistique de l'INS pour l'année 2020, les données portent sur l'année scolaire 2017-2018.*

[43] *Le taux de scolarisation brut peut parfois dépasser 100% lorsque les élèves trop âgés et trop jeunes ainsi que les redoublants sont inclus.*

[44] *6-11 ans : 3,2 millions, 12-13 ans : 695 000, 14-17 : 2 millions, in Les Enjeux de l'éducation en RDC : priorité sur les filles, https://www.unicef.org/drcongo/media/6306/file/COD-enjeux-education-priorite-filles.pdf*

En effet, malgré la politique de gratuité décrétée par le Gouvernement en 2020, les frais d'inscription et de matériel restent trop élevés pour les ménages pauvres. Cette situation, associée aux freins culturels à l'éducation des filles, considérée comme secondaire, inutile voire non souhaitable, aboutit au fait que la moitié des filles de 5 à 17 ans ne va pas à l'école.

Moins instruites, elles ont moins d'opportunités. Or, une année de scolarisation supplémentaire est associée à une baisse de 3,7% du taux de chômage chez les femmes et à une augmentation de 44,3% des chances de trouver un emploi salarié[45]. Les rendements de l'éducation en termes d'accès à un emploi dans l'industrie sont également plus élevés pour les femmes. En effet, les probabilités d'obtenir un emploi dans l'industrie sont 158% et 248% plus élevées pour les femmes ayant achevé le cycle secondaire inférieur et le cycle secondaire supérieur, respectivement. En d'autres termes, les rendements de l'éducation en termes d'accès à l'emploi dans l'industrie sont largement plus élevés pour les femmes. Et c'est la même tendance pour les services, les salaires des hommes et des femmes ayant achevé le cycle secondaire inférieur sont de 33% et 41% plus élevés, respectivement, par rapport à ceux qui n'ont aucune instruction. Les salaires des hommes et des femmes ayant achevé le cycle secondaire supérieur sont de 67% et 96% plus élevés, respectivement, par rapport à ceux qui n'ont pas atteint ce niveau d'éducation .

La rentabilité éducative est donc bien supérieure pour les femmes, et pour la société puisque comme indiqué plus haut, elles font ensuite entrer le foyer dans un cercle vertueux étant plus enclines à investir dans l'éducation et la santé de leurs enfants que les pères.

Malgré ces bénéfices potentiels, 19% des femmes n'ont jamais fréquenté l'école ; 46% n'ont pas terminé l'école primaire ; 6% n'ont terminé que les études primaires; 22% ont terminé l'école secondaire et 2% études supérieures. Des écarts importants d'instruction s'observent selon le milieu de résidence, rural ou urbain, mais c'est le milieu rural qui est le plus fortement atteint puisque 25% des femmes rurales sont sans instruction contre 8% de femmes urbaines. Par ailleurs, alors que 11% des femmes urbaines ont terminé l'école secondaire et que 5% ont atteint le niveau supérieur, ces proportions demeurent faibles en milieu rural, respectivement 2% et moins de 1%. Les écarts sont encore plus importants entre les provinces quant aux femmes non instruites : 5% à Kinshasa, 32% au Kasaï Occidental et plus de deux femmes sur dix en Equateur, au Kasaï-Oriental, au Katanga et au Maniema[47]. Par ailleurs, les résultats selon le quintile du bien-être économique montrent que les proportions de femmes et d'hommes alphabétisés varient avec le niveau de bien-être socio-économique; l'absence ou le faible niveau d'instruction influence le genre de travail qu'exercent les femmes.

Les inégalités importantes d'accès dépendent aussi du lieu de résidence. En effet, les enfants vivant en milieu rural ont moins de chances d'être scolarisés que ceux des milieux urbains. La scolarisation est également directement liée au niveau d'éducation de la mère et au niveau de vie des ménages. Ainsi, une fille vivant dans une zone rurale et issue d'un ménage pauvre aura plus de difficultés à achever sa scolarité primaire qu'un garçon vivant dans une zone urbaine et issu d'une famille plus riche.

---

[45] *Selon les données de l'Enquête sur le budget des ménages de 2012, citées par la Banque Mondiale*

[46] *Banque mondiale, Etude sur la pauvreté, op.cit, p.106*

[47] *Ministère du Plan et Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité (MPSMRM), ministère de la Santé Publique (MSP) et ICF International, 2014, Op.cit. pp28 - 32*

Figure 5 - *Disparités des taux d'achèvement du primaire entre les provinces*

Le taux d'achèvement du primaire au niveau national (67%) cache de grandes disparités entre les provinces. Par exemple, dans la province de Kinshasa. 9 sur 10 enfants achèvent le primaire. En revanche, dans la province du Kasaï central, seuls 4 enfants sur 10 terminent leur cycle primaire.

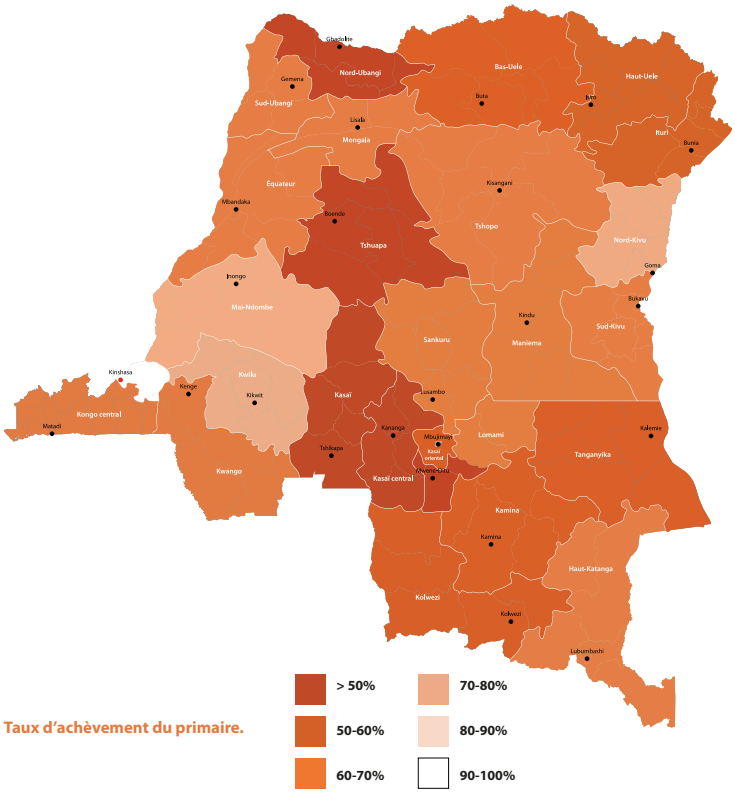

Source : *Les Enjeux de l'éducation en RDC : priorité sur les filles, UNICEF, août 2021*

Comme indiqué, les filles ont un cursus scolaire du primaire au secondaire moins long que les garçons au niveau national. Cette différence de durée de scolarisation qui est perceptible dès le plus jeune âge, s'amplifie progressivement jusqu'au secondaire en raison des décrochages scolaires plus importants chez les filles. Cela est lié aux normes sociales néfastes comme le mariage et les grossesses précoces mais aussi à d'autres effets négatifs comme la violence basée sur le genre. Le mariage précoce semble être fortement lié au niveau d'instruction des filles.

De manière générale, plus le niveau d'éducation est faible, plus le risque de mariage précoce est élevé. Les filles ayant un niveau d'instruction inférieur au premier cycle du secondaire ont deux fois plus de risque d'être mariées avant l'âge de 18 ans que celles ayant atteint le second cycle du secondaire.

Figure 6 - *Disparités des taux d'achèvement du primaire par sexe et proportion des filles de 20 à 24 ans mariées avant 18 ans*

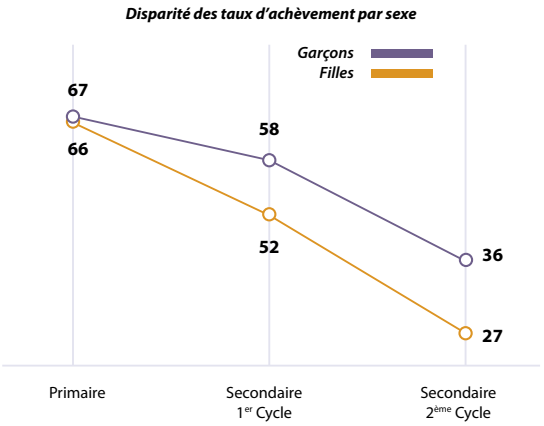

Taux d'achèvement selon le sexe

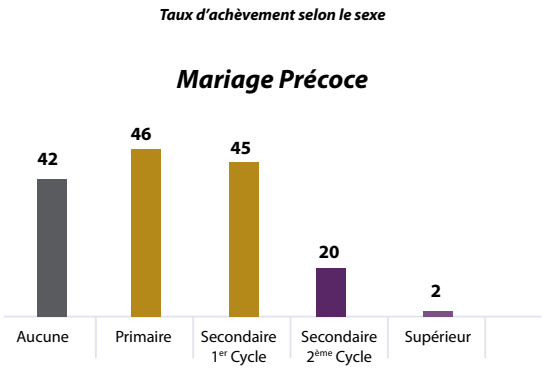

Proportions des filles 20-24 ans mariées avant 18 ans selon la tranche d'âge scolaire

Source : *UNICEF : Les Enjeux de l'éducation en RDC : priorité sur les filles*

L'étude menée par UNICEF montre la corrélation entre mariage précoce et niveau d'éducation. Ainsi le maintien à l'école est aussi un moyen de lutter contre le mariage précoce mais aussi contre le travail des enfants (26,7% des enfants de moins de 15 ans), également corrélé au niveau d'éducation.

S'agissant de l'accès à l'éducation des filles, l'étude réalisée dans les sept provinces révèle les résultats suivants :

- Les filles entre 15 et 35 ans sont moins scolarisées et davantage sans emploi que les garçons et ce, dans toutes les provinces.
- La persistance de disparités de genre en matière d'alphabétisation, d'éducation et de l'insuffisance de places dans les institutions de formation professionnelle, a pour conséquence l'arrivée sur le marché du travail de jeunes gens et jeunes femmes sans un minimum de connaissances et de compétences pour l'auto-emploi ou le travail salarié. Ce qui a pour effet d'aggraver les inégalités de genre en raison d'un accès plus difficile à l'emploi non précaire et à des revenus réguliers pour les filles et les femmes.

5.4.2. Genre, Enseignements technique et professionnel

L'étroitesse du marché du travail en RDC et les besoins en spécialistes de plusieurs corps de métier posent la problématique de l'enseignement technique et professionnel. A titre d'illustration, plusieurs métiers ont un besoin criant de main d'œuvre, notamment ceux du bâtiment et des mines.

Face à ce tableau, le Gouvernement de la RDC a mis en route une stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025 qui lui permettra de se doter d'un outil de référence adossé à la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle.

En 2014-2015, l'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) comptait 19% de la population du secondaire, dont 35 % de filles, contre 60% pour le général. Le taux brut de scolarisation au secondaire de l'enseignement technique et professionnel est de 39,5 % (garçons : 48,3%, filles: 30,7%), avec d'importantes disparités entre les provinces[48] . Cependant, le taux d'achèvement au secondaire est de 38,2 % pour les garçons et de 21,8% pour les filles.

Le taux d'accès des filles à la formation technique et professionnelle est, de fait, limité. Cela résulte d'une part, d'un choix économique et culturel :

[48] *Annuaire statistique de l'INS pour l'année 2020.*

les parents vont généralement favoriser la formation des garçons au détriment de celle des filles. Et d'autre part, comme vu précédemment, celles-ci sont également freinées par la violence multiforme qu'elles subissent, notamment à l'école. Donc se rendre dans une école à dominante masculine est encore plus difficile. Ainsi, bien que la loi stipule une égalité d'accès au marché du travail, les facteurs économique, culturel et sécuritaire sont à l'origine d'une tout autre réalité. Toutefois, il faut noter que d'autres groupes sont stigmatisés dans le processus de développement des compétences et d'accès à l'emploi, notamment les Pygmées dans la province de l'Équateur ou dans l'Est du pays.

Notons cependant qu'en RDC, quelques mesures ont été prises pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes en matière d'éducation :

- La loi cadre N° 14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national ;
- La loi N° 15/013 du 1er Aout 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité ;
- Mise en place de la stratégie genre du ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel, afin d'éliminer les obstacles qui entravent l'accès des filles et des garçons à l'école ;
- Instauration de la bourse de solidarité pour renforcer la présence et le maintien des filles et femmes dans l'enseignement supérieur (sciences, mathématiques, technologie) ;
- Réduction de l'écart entre homme et femme dans l'alphabétisation fonctionnelle de base ;
- La note circulaire du ministre de l'Enseignement primaire et secondaire professionnel (EPSP) demandant aux chefs d'établissements scolaires de permettre aux filles et femmes enceintes / mères de poursuivre les études et la gratuité et l'obligation de l'enseignement primaire pour tous ;
- La poursuite de la campagne de sensibilisation en faveur de l'accès des filles et des garçons à l'école ;
- Le processus de création de la cellule genre de l'Enseignement Primaire Secondaire et Professionnel.

5.5. Genre et emploi

Les femmes représentent 48,5% de la population active et le ratio entre le taux d'activité des femmes et celui des hommes est de 92,1% en 2019 donc quasiment équivalent[49]. Le marché du travail demeure étroit, surtout pour les jeunes et les femmes. D'autant que leur temps est compté : la femme a un agenda journalier de 19 heures et 15 minutes, soit une moyenne de 80% de son temps, alors que l'homme travaille pendant 12 heures et 40 minutes, soit en moyenne 51,6% de son temps[50]. La main d'œuvre féminine est concentrée dans l'agriculture et le secteur informel.

Globalement, les résultats du recensement général des entreprises[51] indiquent que 57,3% d'unités économiques sont dirigées par des hommes contre 42,7%par des femmes. Cette tendance s'observe dans toutes les provinces du pays et encore plus dans le Bas-Uele avec 76,4% de chefs d'entreprises de sexe masculin. La province du Kasaï-Oriental présente la particularité d'avoir des femmes cheffes d'unités économiques majoritaires par rapport aux hommes (50,9% contre 49,1%). Quels que soient le secteur d'activité et le degré de formalisation, les chefs d'entreprises hommes sont prédominants. En effet, la majorité des unités économiques du secteur primaire (84,0%) comme celles du secteur formel (84,6%) sont dirigées par des hommes. Les proportions les plus élevées de femmes cheffes d'unités économiques se retrouvent dans le secteur tertiaire (43,7%) et dans le secteur informel (42,8%). Celles-ci s'adonnent davantage aux activités commerciales qui s'opèrent généralement dans l'informel.

La tendance reste la même dans les branches d'activité spécialisées. On constate que les hommes chefs d'unités économiques sont majoritaires dans la plupart des branches, sauf dans la branche « hébergement et restauration » où plus de 3/5 d'unités économiques (63,5%) sont dirigées par les femmes.

La tendance reste la même dans les branches d'activité. On constate que les hommes chefs d'unités économiques sont majoritaires dans la plupart des branches, sauf dans la branche « hébergement et restauration » où plus de 3/5 d'unités économiques (63,5%) sont dirigées par les femmes.

[49] *World Bank Gender Data Portal http://datatopics.worldbank.org/gender/country/congo,-dem.-rep*
[50] *FAO, Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural au République Démocratique du Congo (fao.org)*
[51] *RGE, RDC-Banque Mondiale-BAD, 2019*

En matière d'emploi en RDC, les résultats du Recensement Général des Entreprises-2019 (RGE) montrent une faible représentativité des femmes dans l'emploi. Une part assez importante d'emplois est occupée par les hommes avec un peu plus de 62,1% contre 37,9% de femmes. Le commerce est l'activité qui emploie le plus d'individus. En effet, cette branche d'activité emploie 590 281 personnes dont 308 997 hommes et 281 284 femmes. La branche « Hébergement et restauration» est l'unique branche employant davantage de femmes congolaises que d'hommes, soit 43 296 hommes contre 63 139 femmes. Concernant les autres activités, bien que les écarts soient relativement importants entre hommes et femmes, ces écarts sont davantage prononcés dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques où les femmes (1311) sont sept fois moins employées que les hommes (9 357).

5.5.1. Secteur informel

Il s'observe à partir du RGE, que la RDC présente une économie dominée par le secteur informel où la quasi-totalité des unités économiques évoluent sans numéro d'identification de la sécurité sociale (99,4%). Cette situation presque généralisée de non-possession des documents administratifs constitue un handicap pour les unités économiques en ce sens qu'elle pourrait les empêcher de bénéficier des avantages de certaines politiques publiques et représenter un frein à l'accès au crédit auprès des banques et autres structures de microfinance.

Selon le PNUD[52], «97% des femmes du Sud-Kivu travaillent dans le secteur informel, contre 85 % des hommes. Les femmes travaillent dans des conditions précaires avec de maigres salaires. Seules 2,4 % des femmes ont des salaires réguliers, contre 18,4% pour les hommes. En RDC, les femmes gagnent en moyenne moins que les hommes : le salaire moyen des femmes s'élève à 15 USD par mois contre 20$ pour les hommes». Les revenus que les femmes génèrent à partir de la culture de petites parcelles sont vitaux pour l'alimentation et l'hébergement de la famille.

Le graphique ci-dessous révèle que dans les sept provinces étudiées, les revenus moyens des femmes se situent entre 20 et 50 USD. Lorsque le ménage dans son ensemble tire ses revenus de l'agriculture, ceux-ci se situent entre 50 et 150$ pour la plupart des ménages, puis entre 200 et 450$ USD pour ceux des grandes villes.

Figure 8 - Revenu moyen des femmes dans le secteur agricole

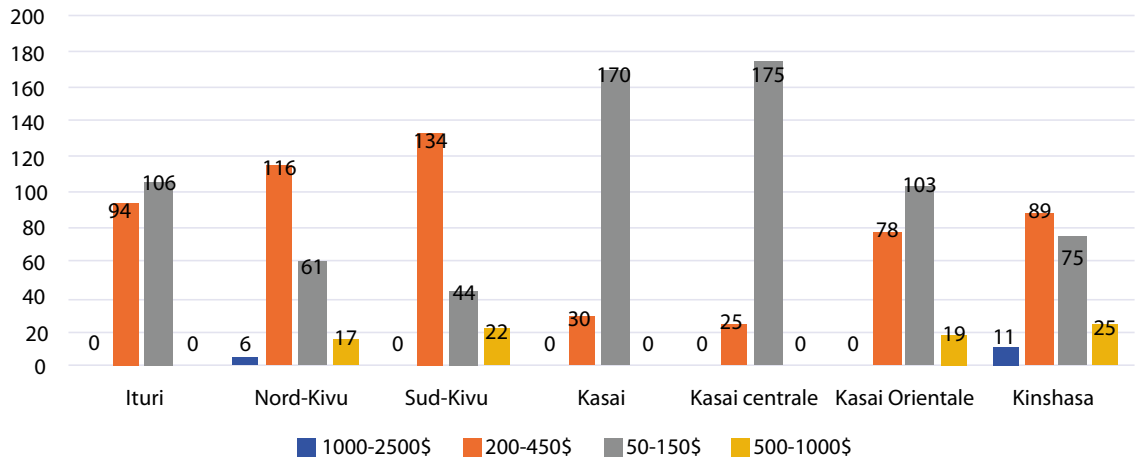

Source : *issu de l'enquête de terrain menée dans le cadre de cette étude*

[52] *Rapport National d'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul-PMA 2011-2020*

Figure 9 - *Revenu moyen d'un ménage dans le secteur agricole par province*

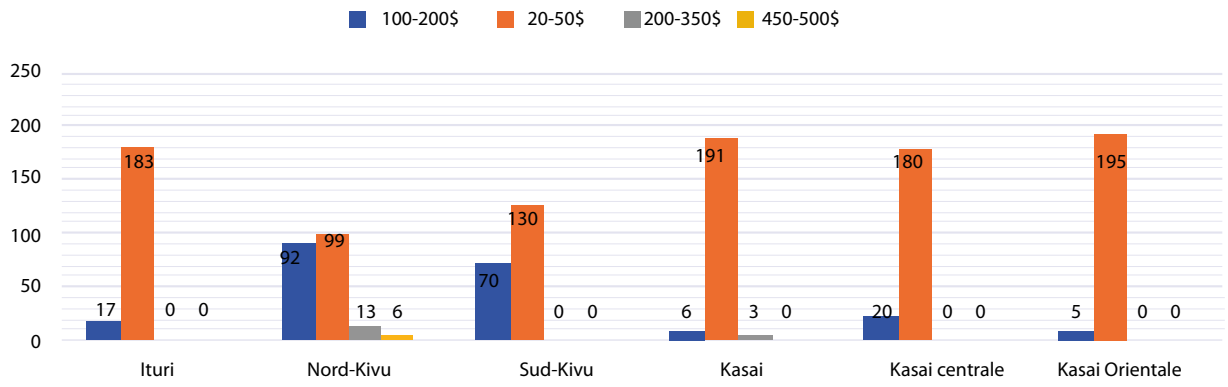

Source : *issu de l'enquête de terrain menée dans le cadre de cette étude*

Dans le secteur de la vente au détail, les femmes travaillent souvent comme petites commerçantes. Dans ce secteur non réglementé, elles ne disposent ni de protection juridique ni de sécurité sociale. Elles sont également soumises à un niveau élevé de taxation officielle et non officielle et sont plus souvent que les hommes la cible de cette dernière. Cette dérive est considérée comme un frein non négligeable à un climat des affaires sain.

Le graphique ci-dessous montre la différence de traitement par sexe des autorités en charge de la collecte des taxes, officielles ou non.

Figure 10 - *Répartition des cibles de taxation non officielle par sexe*

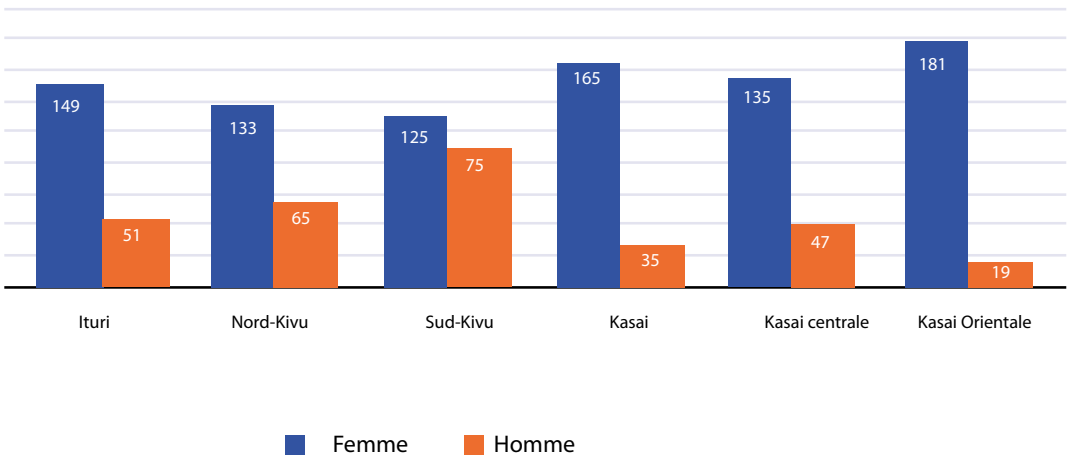

Source : *issue de l'enquête de terrain menée dans le cadre de cette étude*

Figure 11 - *Répartition des payeurs de taxes officielles par sexe*

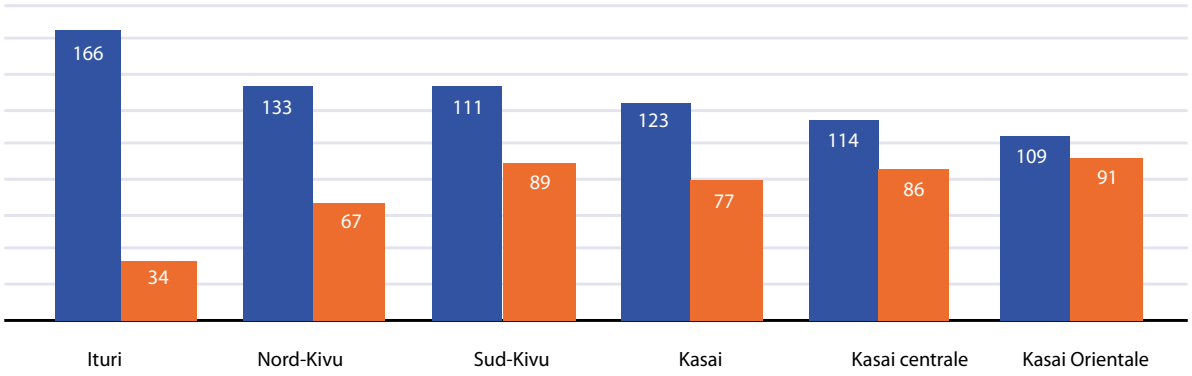

source : *issu de l'enquête de terrain menée dans le cadre de cette étude*

Enfin, avec 89,4% des femmes qui sont à leur compte[53], les associations villageoises d'épargne et de crédit, au niveau communautaire, représentent une opportunité d'autonomisation économique. Elles aident les femmes à former des groupes pour leur donner accès à l'épargne et aux prêts ainsi qu'aux nouvelles entreprises et à la formation professionnelle, quand il s'agit de structures soutenues par des organisations non gouvernementales. Cette pratique permet aux femmes de gagner en leadership au sein de leur ménage comme au sein de leur communauté.

5.5.2. Emploi dans l'agriculture

Les femmes représentent 70,7 % de la main-d'œuvre dans l'agriculture et près d'une femme sur deux (49%) est engagée dans ce secteur[54] .

Comme elles n'ont pas accès aux nouvelles technologies, elles utilisent des technologies traditionnelles, ce qui ne permet qu'une agriculture de subsistance et n'est pas considéré comme une profession.

Par ailleurs, les normes de genre limitent leur accès à la terre et au capital. En effet, les femmes remettent leurs revenus agricoles à leurs maris et ne sont pas en mesure d'investir dans des semences améliorées ou des engrais, ce qui maintient leur productivité à un faible niveau.

Traditionnellement, les femmes possèdent rarement des terres. Seules 10% des femmes en milieu rural ont accès à la terre[55]. Sans l'accord des hommes décisionnaires au sein de la tribu, il est difficile pour les femmes de posséder des parcelles. Pour passer à l'agriculture commerciale, elles ont besoin d'un soutien tel que la microfinance et les coopératives, qui peuvent leur permettre d'accéder à des fonds et aux actifs productifs[56].

Ce que confirme Rainforest Foundation dans son étude de la foresterie communautaire[57], hommes et femmes sont tous actifs dans les productions agricoles, mais de manière bien différente. En ce qui concerne les types de culture d'abord : les hommes monopolisent les cultures de rente, comme le cacao, le maïs et les bananes, et ce même si les femmes participent à l'entretien de ces plantations. Les revenus liés à la vente de ces produits sont également uniquement réservés aux hommes. Les femmes se retrouvent donc cantonnées aux cultures d'autoconsommation, comme le manioc, qui, bien que très prenantes, ne génèrent ni revenus ni autonomie. (...)

La deuxième différence majeure concerne la division des tâches : alors que les hommes sont responsables de la préparation du sol (abattage, ébranchage,

[53] *Banque Mondiale, Gender data portal*
[54] *FAO, 2015*
[55] *Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural, RDC-FAO-CEEAC, 2020, page 54*
[56] *Ibid.*
[57] *La participation des femmes à la foresterie communautaire en RDC, septembre 2019*

brulis), un travail qui demande plus de force mais reste circonscrit dans le temps, les femmes ont la charge du sarclage, de la sélection et conservation des semences, du semis, du désherbage, etc. - des tâches moins intenses, mais presque quotidiennes. Lorsqu'il est incomplet, le brulis nécessite encore davantage de travail des femmes, qui doivent éliminer les racines restantes.

La division du travail agricole génère des compétences et des savoirs spécifiques : ceux des hommes concernent le choix des parcelles, la coupe des arbres et la préparation du sol ; les femmes maitrisent la sélection et l'amélioration des semences.

L'importance des activités de pêche pour les femmes ne doit pas être sous-estimée, et dans certains villages femmes et hommes peuvent pêcher dans les mêmes zones et avec les mêmes outils, tandis que dans d'autres, les femmes effectuent des expéditions de pêche en forêt pendant plusieurs jours.

De manière générale, les pêcheuses sont impliquées dans la transformation et la commercialisation du poisson (frais ou fumé), ce qui leur donne l'opportunité de prendre part à des activités commerciales de façon plus autonome que dans d'autres domaines, et d'engranger des revenus parfois significatifs[58] .

L'absence de politique macroéconomique sensible au genre est un frein à la concrétisation de l'égalité femmes-hommes. On la considère à tort comme une étape ultime alors qu'elle est au contraire au commencement. Si le genre est pris en compte dans la définition des politiques globales, les outils à même de les mettre en pratique sont plus susceptibles de suivre. Dans l'éducation, ce sont les politiques publiques qui ont favorisé l'école pour tous en primaire. Et c'est son absence, par l'absence de mesures incitatives en faveur de l'éducation des filles, notamment contre les VBG à l'école, qui explique la différence grandissante entre les sexes dans les niveaux supérieurs. Cette inégalité scolaire fonde les inégalités à venir dans le monde professionnel. Les femmes non instruites ont peu d'opportunités hors du secteur informel alors que leur rentabilité éducative est grande. De même, elles se concentrent dans l'agriculture alors que leur « condition féminine » leur dénie un accès équitable à la terre et à la culture de rente, les condamnant le plus souvent à la survie. Il y a donc une perdition considérable de potentiel économique. Il faut tout de même relever les effets du cercle vertueux scolarisation-urbanisation-travail qui permet aux femmes de changer les rapports de genre au sein du couple, bastion difficile à atteindre par les politiques.

6. GENRE, GOUVERNANCE ET PARTICIPATION

6.1. Participation des femmes à la prise de décision dans leurs ménages

Bien que les femmes participent substantiellement à l'économie du foyer, leur pouvoir décisionnel quant à la gestion des revenus est extrêmement limité. En RDC, la prise de décisions au sein du ménage revient à l'homme en vertu des rôles de genre assignés qui prévalent dans tous les domaines, qu'il s'agisse de la société, de la religion ou du foyer. Malgré quelques exemples de systèmes matrilinéaires au Congo Central et au Bandundu, les normes de genre restent très différenciées et très fortes.

En RDC, les rôles de genre assignés imposent à l'homme de dominer, qu'il s'agisse de ses relations avec les autres hommes ou avec les femmes. Un homme qui ne se ferait pas respecter par sa femme serait raillé par les autres, comme si le comportement de sa femme dépendait uniquement de lui et de «l'éducation » qu'il lui aurait donnée. En parallèle, les injonctions sociales exigent qu'il subvienne aux besoins de sa femme et de sa famille, au point que cela est considéré comme une question d'honneur. En effet, les perceptions autour de la masculinité sont telles qu'un homme qui participerait aux tâches ménagères, à l'éducation des enfants et considérerait sa femme comme son égal serait considéré comme un homme faible. Cette vision de la masculinité concerne également le sexe. L'homme, s'il a plusieurs femmes et de nombreux enfants, est considéré comme puissant dans tous les sens du terme. La contrepartie féminine, elle, n'est pas vraie. La notion de devoir conjugal est bien ancrée et le consentement entre époux est loin d'être pris en considération.

L'une des conséquences majeures du manque de pouvoir décisionnel des femmes dans leur vie de couple concerne le planning familial. Les maris ont tendance à considérer l'espacement des grossesses comme un problème qui ne les concerne pas, et les femmes n'arrivent pas à négocier leurs droits sur ces questions.

La persistance de la dot a pour conséquence la conviction, pour les maris qui ont payé pour se marier, que la femme leur appartient en échange, créant une inégalité fondatrice et structurelle au sein du couple, à peine celui-ci officialisé. Cette inégalité se matérialise également par la mise en commun de la totalité de l'argent perçu par la femme, quand le mari dispose, lui, de son argent, une fois les charges communes honorées.

Les biens acquis dans le cadre du mariage sont souvent enregistrés au nom du mari et considérés comme des biens du mari ainsi que de ses parents et frères. Les femmes peuvent hériter selon la loi mais les normes sociales empêchent les femmes d'hériter des biens du ménage qui reviennent souvent à la belle-famille. Rares sont celles qui osent porter l'affaire en justice et/ou qui en ont les moyens.

Officiellement, la polygamie n'est pas légale mais il est admis d'entretenir plusieurs compagnes. Ceci a un fort impact sur les capacités de prise de décision dans le ménage s'il y a plusieurs épouses. De plus, seule la première épouse est reconnue devant la loi. Les autres femmes et leurs enfants sont plus vulnérables.

La fréquence des mariages précoces est également un facteur aggravant, le jeune âge de l'épouse la rendant encore plus vulnérable et soumise à l'autorité de son mari sous l'argument du genre mais aussi de l'âge.

Les religions renforcent également les normes sexospécifiques traditionnelles. En observant des normes de genre conservatrices et traditionnelles, elles reproduisent dès le plus jeune âge une inégalité entre filles et garçons. Certaines églises et organisations islamiques tentent d'établir une masculinité basée sur l'égalité des sexes, différente des normes traditionnelles, mais elles sont encore minoritaires.

Néanmoins, les mentalités commencent à changer, notamment dans les villes. De nombreuses femmes ont le sentiment que leur mari les respecte en raison des revenus qu'elles rapportent au foyer. Leur apport pécunier les protège face à leur mari en leur donnant une valeur. Toutefois, si une femme, qui selon les schémas de pensée traditionnels n'est censée avoir ni argent ni pouvoir, atteint une position de premier plan, les autres et notamment la belle-famille, la regardent avec méfiance et potentiellement la malmènent, tout en tentant de profiter de son argent.

Les femmes participent peu aux décisions concernant leurs soins de santé, les achats importants du ménage et les visites aux parents, mais les femmes ayant une activité rémunérée

sont plus à mêmes de décider de la gestion de leurs revenus. La scolarisation, un travail rémunéré, un âge plus élevé, la vie en milieu urbain et le niveau de vie élevé du ménage sont des facteurs favorables à la participation des femmes à la prise de décision au sein de leur ménage. Ce qui signifie que l'effet cumulé de la scolarisation des filles, leur participation au marché du travail et la vie en zone urbaine finissent par modifier les rapports de genre au sein des couples et par améliorer le statut des femmes. Il y a donc là un cercle vertueux.

Cela dit, l'un des plus grands obstacles à l'égalité de genre en RDC est le degré élevé d'acceptation des inégalités par les hommes comme par les femmes (voir tableau dans le chapitre sur les violences domestiques). Ces inégalités sont rarement questionnées. Il y a en effet une forte perception selon laquelle l'égalité des genres et l'émancipation (qu'il s'agisse d'emploi, de carrière ou d'obtenir un poste à responsabilités) sont difficilement conciliables avec la vie maritale, qui représente une injonction sociale extrêmement forte. La sphère privée est en effet la plus résistante aux changements transformatifs, même pour celles qui cherchent à promouvoir l'égalité des genres.

6.2. Participation des femmes à la prise de décision au niveau communautaire

Minoritaires dans les milieux qui mènent traditionnellement au pouvoir, comme les partis politiques, les organisations patronales et les syndicats, les femmes ont investi d'autres secteurs, en particulier celui des organisations non gouvernementales. Avec les organisations communautaires, ces structures leur ont permis d'exposer leurs intérêts et leurs problèmes, et de promouvoir le débat national et international sur la condition féminine.

L'inégalité dans la vie publique commence souvent par des comportements et pratiques discriminatoires et des rapports de force déséquilibrés entre les sexes au sein de la famille (voir paragraphe précédent). À cause de la division inégale du travail et des responsabilités au sein des ménages, elle-même fondée sur des rapports de force inégaux, la plupart des femmes n'ont pas le temps ni l'opportunité d'acquérir les connaissances nécessaires à la prise de décision dans les organes publics. Des réseaux et structures informels de prise de décision au niveau local qui reflètent la domination masculine empêchent les femmes de participer de façon égale à la vie politique, économique et sociale.

Dans les communautés rencontrées dans le cadre d'une étude de Rainforest Foundation, les femmes ont nommé une sérié d'obstacles et de barrières qui limitent leur participation : leur manque de temps chronique qui ne leur laisse que très peu d'opportunités pour participer aux activités communautaires ; un sentiment de manque de confiance et compétences pour jouer un rôle actif lors des réunions et discussions ; et la honte et la peur de se tromper et de franchir les limites du rôle féminin traditionnel qui voit la femme soumise aux décisions des hommes[59]. Or, le système coutumier ne semble pas en mesure d'apporter des corrections aux inégalités. Il semble plutôt les entretenir.

6.3. Participation des femmes à la vie politique

La présence des femmes en politique reste marginale avec 12,8% de représentation à l'Assemblée nationale[60] et entre 10 et 12% pour les assemblées provinciales. Dans son rapport de mars 2022, l'Union interparlementaire (l'Organisation mondiale des Parlements nationaux) classe la RDC à la 104e place sur 182 pays avec 17% de femmes au gouvernement et la 153e place sur 189, avec 12,8% à l'Assemblée nationale et 23,9% au Sénat. Sur le plan des candidatures à la présidence, en revanche, c'est plus morose puisque seule une candidature féminine a été enregistrée lors des dernières élections en 2018 sur un total de 21, soit 4,7%.

Sur 15 355 candidatures à la députation nationale en 2018, 1 795 (11,7%) étaient des femmes. Parmi elles, 49 femmes ont été élues, soit 11%. A la députation provinciale, 2319 candidatures étaient féminines, soit 11%. Les assemblées provinciales comptent à ce jour 73 députées, deux femmes ont été élues présidentes des assemblées provinciales, et depuis mai 2022, deux Gouverneures ont été élues (provinces de la Mai-Ndombe et du Tanganika). Elles sont donc considérablement sous-représentées aussi dans les institutions publiques nationales, provinciales et locales, donc à tous les niveaux de la vie publique.

[59] *Ibid.*
[60] *Inter-parliamentary Union, IPU, Democratic Republic of the Congo | Inter-Parliamentary Union (ipu.org)*

Ainsi en ce qui concerne la vie politique, la présence des femmes dans l'arène politique ne reflète pas leur contribution réelle à la société, une femme politique étant souvent vue comme contraire à l'image et au rôle traditionnels des femmes dans la société et souvent utilisée comme alibi genre par les partis politiques, qui montrent ainsi leur ouverture sur les questions d'égalité.

La corrélation entre le niveau d'instruction et la participation politique active des femmes est très forte. Une deuxième variable qui semble influencer la participation politique des femmes est l'âge. Le nombre des femmes engagées en politique âgées de moins de 30 ans est très inférieur à celui des femmes de 60 ans et plus. Ceci peut s'expliquer par les obligations familiales qui pèsent sur les jeunes femmes, notamment quand elles fondent une famille. De plus, une certaine assurance est nécessaire pour affronter l'arène politique, assurance que principalement l'âge et l'expérience apportent, d'autant que pour être écoutée dans une société traditionnellement patriarcale, une certaine séniorité est nécessaire. D'ailleurs, toutes les femmes politiques rencontrées dans le cadre de cette étude ont déjà occupé une position au sein d'institutions étatiques avant de faire de la politique[61].

Les obstacles à la pleine participation des femmes à la vie publique sont variés et incluent des questions sociales et culturelles, les structures politiques traditionnelles, l'accès aux ressources, la législation et les pratiques discriminatoires, les barrières éducatives et économiques et la violence sexiste.

Malgré un arsenal juridique très riche sur la question de l'égalité de genre, les textes légaux souffrent d'un déficit d'application et de vulgarisation, si bien que des représentants du gouvernement en province peuvent ne pas connaître les évolutions du droit et les femmes peuvent ne pas connaître leurs droits. Plusieurs aspects de la loi n° 15/103 contribuent à faire qu'in fine, la parité semble vouée à ne rester qu'une égalité de droit et non de fait[62] . Par exemple, la loi électorale ne prévoit pas l'instauration de quotas minimums mais appelle simplement à la prise en compte de la représentation des femmes dans la confection des listes électorales.

La plateforme du REFAMP, Réseau des femmes africaines ministres et parlementaires, avait proposé en 2015 l'adoption de quotas, mais les députés congolais l'ont rejetée. Les acteurs politiques ont tendance à résister à ce changement pour conserver leurs sièges, déjà difficiles d'accès. Cet argument fait également débat parmi les femmes déjà engagées en politique : pour certaines, ce type de mesure favoriserait l'arrivée de femmes non qualifiées et pourrait les décrédibiliser, laissant penser qu'elles ont bénéficié d'une sorte de traitement de faveur.

Parfois nombreuses comme militantes, elles sont plus rares aux postes à responsabilité. Par ailleurs, elles sont souvent cantonnées à l'aile genre ou femmes du parti, qui ne représente pas une priorité pour la hiérarchie. Ensuite, l'aile genre ne jouit pas d'une véritable autonomie et doit se référer à la hiérarchie du parti, ce qui ne permet pas aux femmes qui la composent de montrer de quoi elles sont capables. Argument cosmétique pour donner l'illusion de la prise en compte du genre, ces ailes genre font plus de mal à la carrière politique des femmes qu'elles ne la promeuvent en les cantonnant à des rôles de gestion de cette fraction du parti.

Ce qui fait dire à Chantal Faida, militante originaire de Goma, citée par la Deutsche Welle[63] , « Déjà, il faut avoir beaucoup de notoriété pour pouvoir se faire repérer comme femme potentiellement ministrable. Il faut aussi avoir des ressources pour vendre sa notoriété dans les médias. Les femmes doivent mener deux combats : celui à l'intérieur du parti et celui à l'extérieur du parti. A l'intérieur du parti, pour se faire inscrire sur les listes, il faut avoir un niveau de réalisations ou d'actions qui parlent, qui vendent votre image. Or les femmes manquent de ressources, n'ayant pas eu des fonctions privilégiées, elles sont marginalisées en termes financiers. Et à l'extérieur du parti, il faut se vendre dans les médias, et en RDC c'est coûteux. »

Les processus de recrutement ne sont généralement pas formalisés et dépendent de facteurs flous parmi lesquels les biais de genre. En outre, les femmes politiques ne bénéficient pas d'un appui financier et matériel suffisant pour progresser dans leur carrière politique et la répartition des fonds n'est généralement pas équitable[64] .

---

[61] *Freins à la participation politique des Congolaises, notamment en période électorale, Internews*

[62] *Pour une analyse complète du texte de loi sous l'angle du genre, lire DE LA PARITÉ DE DROIT À LA PARITÉ DE FAIT Rapport d'analyses participatives et inclusives de la loi no 15/013 du 1er août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité en République Démocratique du Congo*

[63] *RDC : Des femmes si mal représentées en politique | Afrique | DW | 01.02.2021*

[64] *Pour une analyse de la présence des femmes en politique, voir Internews_DRC_WomenParticipation_French_Exec-Summ_2017-10.pdf*

Le milieu culturel est également un obstacle de taille à la participation politique des femmes. Dans plusieurs régions, comme le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Kasaï, les femmes ne sont pas autorisées par la coutume à prendre la parole en public . Elles sont ainsi pénalisées par leur éducation et découragées à entreprendre une carrière politique où parler publiquement est une nécessité.

La réputation du milieu politique constitue également un frein considérable. Généralement perçu comme amoral, manipulateur et corrompu, ce milieu ne saurait attirer les femmes, gardiennes des valeurs.

Les médias, par leur place dans la société et l'effet multiplicateur qu'ils peuvent avoir en plus de leur rôle de normalisation, peuvent œuvrer à la valorisation de l'image des femmes en politique[66]. Or, ces derniers, véhiculent au contraire des stéréotypes de femmes agressives, négligeant leur famille, et s'intéressent davantage à leur apparence qu'au contenu de leurs discours, quand ils s'intéressent aux candidatures féminines.

Enfin, parmi les freins à la participation politique des femmes, l'argument de la violence verbale voire sexuelle est répandu car les femmes sont souvent victimes de harcèlement ou de mises à l'épreuve de la part de leurs homologues masculins qui cherchent ainsi consciemment ou non à les décrédibiliser.

6.3.1. Femmes électrices

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), qui compte 4 femmes sur les 13 membres de l'assemblée plénière (30%), et 2 femmes sur six 6 au Bureau, est consciente des questions relatives à l'égalité des sexes et a mis en place un cadre de concertation « Genre et Elections » avec les associations féminines.

S'il n'y a pas de frein institutionnel à l'enregistrement des femmes, d'autres obstacles existent comme le manque de disponibilité ou l'insécurité dans certaines provinces. Lors des élections de 2018, la CENI a alors créé une file dédiée aux femmes dans chaque centre d'inscription et réservé le dimanche à leur enrôlement prioritaire. Par ailleurs, la CENI déclare avoir fait en sorte qu'il y ait au moins un centre d'inscription dans chaque groupement et à moins de 10km des habitations [67].

Ces mesures ont apparemment porté leurs fruits puisque selon Justice et Paix au Congo[68], ONG confessionnelle, en décembre 2018 et mars 2019, les femmes enrôlées ont représenté 51% de des inscrits, soit un total de 20 549 430 femmes.

6.4. Participation des femmes à la vie publique

Dans cette étude, nous avons entendu la vie publique comme la somme des administrations, des médias et du secteur associatif, les aspects politiques et communautaires étant traités plus haut.

6.4.1. Femmes dans l'administration

L'administration publique congolaise se caractérise par une faible présence des femmes. Les récentes statistiques du ministère du Genre et de Women International League for Peace and Freedom (WILPF RDC) révèlent que les femmes représentent environ 8% des mandataires publics, 13 % des secrétaires généraux de l'administration publique et moins de 10% dans les services de sécurité (armée, police, justice)[69].

Les femmes ne sont donc pas suffisamment nombreuses aux postes stratégiques pour pouvoir exprimer leurs besoins et défendre leurs intérêts, à la fois dans la gestion quotidienne des organisations et dans la planification. Les femmes sont encore très minoritaires dans les sphères de décision au sein de l'administration publique et emplois à responsabilité au sommet de l'Etat. Une action volontariste pour promouvoir l'égalité de genre dans la vie publique pourrait être de fixer un quota pour la représentation féminine dans ce domaine, puisqu'il s'agit en général de postes nominatifs qui ne dépendent pas des aléas des élections.

6.4.2. Femmes dans les médias

Selon une étude de l'Union Congolaise de Femmes des Médias, (UCOFEM) de 2019, les femmes constituent 32% des effectifs du secteur médiatique, malgré une majorité d'étudiantes dans les filières du journalisme.

[65,66,67] *Ibid. Ibid*

[68] *L'évaluation de la participation politique de la femme congolaise aux élections de 2018-2019 - Justice et Paix Congo (cejprdc.org)*

[69] *Cité par la Deutsche Welle, RDC : Des femmes si mal représentées en politique, 1er février 2001*

« On constate une certaine diminution entre l'université et le métier. Il y a des évènements et des exigences d'ordre professionnel qui font que les dames ne supportent pas de faire ce métier », note Adélard Obul Okwess Mampuya, enseignant en journalisme à l'Institut facultaire des sciences de l'information et de la communication, IFASIC, et expert en genre et formation. Mais aussi et surtout les injonctions sociales, telles que le mariage et la maternité, dévient souvent ces aspirantes journalistes de la voie qu'elles s'étaient choisies. Ce métier, ses exigences en termes d'horaires, sa réputation de liberté, son exposition au public, constituant autant de freins à l'accomplissement d'une carrière féminine dans le journalisme, notamment aux yeux du mari mais aussi de sa belle-famille.

Cette situation se fait également sentir dans les provinces selon UCOFEM. Ainsi, dans la ville de Bandundu, sur les 8 stations de radio et de télévision émettant régulièrement, seules 6 femmes travaillent dans les rédactions.

Les femmes font face aussi à une certaine forme de marginalisation. Le sexisme de la part de leurs collègues hommes est à la base du manque d'envie de certaines femmes de travailler dans les médias. « En tant que femme êtes-vous capable d'écrire un papier ou de faire seule un journal ? Quand j'entends des choses comme ça je m'efface », témoigne Rose Mikwari, journaliste dans la ville de Bandundu, citée par l'UCOFEM.

Ainsi, bien que les femmes représentent plus de la moitié de la population du pays, leurs voix et perspectives sont souvent absentes des messages médiatiques, alimentant ainsi les stéréotypes au lieu de les combattre.

La prise de parole publique par les femmes est bien plus rare que celle des hommes, ou cantonnée à des domaines dits féminins (santé, éducation, décoration etc..) sous l'effet conjoint de deux facteurs : le désintérêt des médias pour la parole féminine jugée non crédible sur les sujets de société et la réticence des femmes elles-mêmes à parler en public, par manque de confiance en elles, peur de prendre une place indue, difficulté à se considérer comme experte. La voie des femmes est donc souvent inaudible.

Enfin le harcèlement dans les médias est très répandu. Une ligne verte a d'ailleurs été créée en décembre 2021 afin d'enregistrer et suivre les cas des violences sexuelles et basées sur le genre dans les rédactions congolaises, à la suite du plaidoyer de l'UCOFEM. Selon Rose Masala, présidente nationale de l'UCOFEM, « les violences sexuelles basées sur le genre sont une réalité dans les médias malgré le fait que les victimes ne les dénoncent jamais officiellement».

Cette situation constitue un frein non négligeable à la présence des femmes dans les rédactions.

6.5. Participation des femmes à la vie économique

Le niveau de participation de la population à l'activité économique est examiné à travers le taux d'activité. Le taux d'activité correspond ainsi au nombre d'actifs rapporté à l'ensemble de la population en âge de travailler[70] . En République Démocratique du Congo, le taux d'activité se situe à 67%[71] pour l'ensemble de la population active. Il est nettement plus élevé chez les hommes (73,8%) que chez les femmes (60,9%).

La participation des femmes à la vie économique peut être appréciée sous deux angles (formel et informel). Au niveau formel, plus de 88% des postes de Président de conseil d'Administration des 26 grandes entreprises publiques sont occupées par des hommes. En dehors de la nomination récente (juillet 2021) d'une femme à la tête de la Banque centrale du Congo, aucune femme n'occupe le poste de Directrice Générale dans les grandes entreprises publiques. Au sein des conseils d'administration, on compte 20% de femmes parmi les administrateurs.

D'une façon générale, les revenus des femmes sont nettement inférieurs à ceux des hommes : à emploi égal, le revenu médian des femmes en 2013 était de 15 000 francs congolais alors que celui des hommes était de 38 000 francs congolais, soit 2,5 fois le revenu des femmes avec des nuances selon le secteur[72].

[70] *On considère comme étant en âge de travailler les personnes âgées de 15 ans et plus. Il est exprimé en pourcentage de chaque catégorie*
[71] *Enquête Questionnaire Unifié du Bien-être de Base (QUIBB), 2016*
[72] *Enquête 1-2-3, INS 2013/2014*

S'il n'existe pas de source de données récentes, on constate tout de même des inégalités de revenu non négligeables entre les sexes.

Au-delà de la participation des femmes aux activités économiques, il est utile, dans le cadre de l'analyse de l'autonomisation économique des femmes, d'étudier l'accès des femmes à l'information, à la terre, au financement et aux marchés, le manque disproportionné d'informations, de connaissances, de technologies et de ressources pouvant constituer des obstacles majeurs à la promotion du genre et à l'intégration pleine et entière des femmes à l'économie.

6.5.1. Accès à l'information

Suivant les données de l'enquête MICS RDC de 2017, l'accès hebdomadaire[73] à l'information reste très faible, surtout pour les femmes, notamment dans les provinces du Maniema, du Kasaï ou du Kwilu. Il y a de grandes disparités autant dans l'accès aux médias de masse que dans la possession d'équipements, entre les milieux urbain et rural et les niveaux de vie. Le téléphone portable est l'équipement de communication privilégié des Congolais puisque que 53 % des hommes de 15-49 ans et 33% des femmes de 15-49 ans déclarent en posséder un. Cependant les disparités dans l'utilisation du téléphone portable sont très importantes entre les populations urbaines et rurales, entre celles qui ont le niveau secondaire et plus, et celles qui n'ont pas d'instruction ; ou entre les ménages les plus riches et les ménages plus pauvres et, encore plus marquées entre les femmes et les hommes. Très peu de Congolais (12%) et surtout de Congolaises (3%) ont déclaré pouvoir utiliser l'ordinateur[74].

6.5.2. Accès à la propriété foncière

Plusieurs dispositions légales ont été prises pour régler les conflits fonciers, mais les réformes se font encore attendre. Même si la loi prône l'égalité des droits en matière foncière, le régime foncier en vigueur reste discriminatoire à l'égard des femmes. Les catégories pauvres, par manque de connaissance du système et d'argent, ne peuvent obtenir un titre officialisant leur propriété. Les démarches auprès de l'administration et la constitution de dossiers officiels exigent en effet du temps et un certain niveau d'instruction et parfois de l'argent.

Il ressort des données provenant d'UN Habitat[75] que la possession de terres est un problème tant pour les hommes que pour les femmes. Plusieurs obstacles expliquent cela. Sur le plan légal, la loi foncière qui date de 1973 mérite une refonte en profondeur, car la gestion des terres rurales qui relève encore du droit coutumier pose plusieurs problèmes. L'existence de plusieurs cadastres (miniers, fonciers, forestiers, agricoles) nécessite une harmonisation des textes pour permettre aux communautés de jouir paisiblement des terres.

De plus, la pratique de l'héritage discrimine traditionnellement les femmes, comme le relève le Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural[76] 2020 de la FAO : «Le poids des traditions et cultures constitue un grand handicap pour que la femme rurale puisse accéder à la terre. Elle peut être victime d'une expropriation par la belle-famille ou les tiers. Et la situation se complique en cas de conflits entre les chefs coutumiers et l'Etat, les chefs coutumiers et les membres de la communauté, du clan, du village (…). L'expérience montre que 1% des femmes propriétaires sont des veuves ou ce sont des femmes qui n'ont pas de garçon dans la famille. »

Sur le plan économique, le faible pouvoir d'achat des femmes rurales ne leur permet pas d'acquérir une superficie de terre. Généralement, elles se contentent d'exploiter un lopin de terre dans une grande concession, propriété d'un homme, ou de louer une petite parcelle pour la période de culture.

6.5.3. Accès aux services financiers

Le paysage bancaire congolais est dominé par cinq banques nationales qui contrôlent plus de 50% du secteur. En outre, 18 banques commerciales sont opérationnelles, dont deux placées sous la supervision de la Banque centrale du Congo : BIAC et FiBank. A cause de lourdes exigences en matière de garanties, les banques commerciales financent exclusivement les Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) qui sont enregistrées en tant

---

[73] *Mesuré par le pourcentage de femmes et d'hommes âgés de 15 à 49 ans exposés à un média spécifique : presse écrite, radio, télévision chaque semaine*

[74] *L'une des neuf fonctions informatiques décrites dans le questionnaire*

[75] *Base de données d'UN-Habitat sur les conflits fonciers, 2012 dans projet OSRO/DRC/303 in Profil National Genre des Secteurs de l'Agriculture et du Développement Rural – République Démocratique du Congo*

[76] *Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural au République Démocratique du Congo (fao.org)*

qu'entreprises et n'étendent pas leurs services aux start-ups en raison du taux d'insolvabilité élevé propre au secteur. Près de 90%[77] des MPME en RDC opèrent sous licence fiscale détenue par un entrepreneur individuel (la patente) et ne sont pas enregistrées comme entreprises.

La proportion d'entreprises formelles détenues par des femmes est de 15,1%, le pourcentage des femmes ayant un compte bancaire dans une institution bancaire ou mobile est de 24.2%[78] et celui ayant accès au crédit bancaire est de 3.6%. Les Institutions de Microfinance (IMF) sont donc la source de crédit la plus courante pour les MPME dirigées par des femmes ou des filles. L'exclusion financière touche particulièrement les activités des femmes et des jeunes, contribuant ainsi à une faible création d'emploi et à l'augmentation du taux de chômage de ceux-ci.

L'ouverture d'un compte n'est plus soumise aux conditions de parrainage ou aux demandes de caution préalable. La politique de bancarisation de la paie des fonctionnaires de l'Etat a largement contribué au relèvement de ce taux, car il est parti de moins de 2% de la population en 2014[79] pour atteindre 4,0 % de la population adulte selon les résultats de l'enquête QUIBB en 2016. Malgré ces efforts, le taux de bancarisation de la RDC demeure le plus faible d'Afrique subsaharienne.

Les données de cette même enquête indiquent que les titulaires des comptes sont plus nombreux en milieu urbain (8,6%) et à Kinshasa (12,7%) que partout ailleurs en RDC. Les autres milieux urbains ne comptent que 3,6% de titulaires de compte, et les zones rurales seulement 0,6%. Les hommes (12,6%) sont plus nombreux à détenir un compte bancaire que les femmes (5,1%) en milieu urbain. Mais en milieu rural, celles-ci sont en revanche plus nombreuses (0,4%) que les hommes.

Pour pallier cette faiblesse du système bancaire, il existe des systèmes d'épargne collective, comme les tontines ou « likelemba », la « banque favorite des femmes »[80] dont on a vu qu'elles n'avaient pas accès au secteur bancaire. Ce sont des associations regroupant des membres d'un clan, d'une famille, des voisins etc., qui décident de mettre en commun des biens ou des services au bénéfice d'un membre à tour de rôle[81] . Ainsi la tontine encourage l'entreprenariat et augmente les revenus des participants. Elle a donc des effets positifs sur l'économie.

6.5.4. Accès aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

L'émancipation visée par le 5e ODD inclut également un usage accru de la technologie, notamment les TIC. Atteindre la parité de genre dans l'accès et l'utilisation des TIC est une question d'accès à la technologie certes, mais c'est surtout une opportunité d'émancipation des femmes dans d'autres secteurs de l'économie et autres aspects de la société.

De façon empirique, on peut dire que les disparités d'accès sont dues à la localisation, le genre et l'âge et que ce sont des obstacles majeurs à la généralisation de l'utilisation des TIC en RDC. L'accès aux TIC pour les femmes et les filles -que ce soit par les appareils ou le contenu- reste très peu documenté en RDC. Même si de nombreuses études sur l'accès aux TIC existent, celles-ci ne proposent pas de données et donc d'approches désagrégées par genre, ce qui est une opportunité ratée d'orienter les politiques vers plus d'égalité.

En RDC, de 2000 à 2016, le nombre d'utilisateurs d'internet est passé de moins de 3000 à plus de 3 millions mais le taux de pénétration de la population, de l'ordre de 3,8%, reste faible. La RDC représente ainsi 0,1% des utilisateurs mondiaux d'internet[82] .

Dans le cadre de l'appréciation du niveau de la RDC pour la cible 5.b « Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes », l'enquête par grappes à indicateurs pour les ODD[83] a indiqué qu'en 2020, l'usage du téléphone portable était faible en RDC avec des disparités selon le sexe et le milieu de résidence. En effet, dans l'ensemble, seuls près de 31% de la population âgée de 15 ans et plus a utilisé un téléphone portable au cours de l'année 2020. Les résultats selon le sexe montrent que 37,2% des

---

[78] *Human Development Report, UNDP 2020-2030; http://hdr.undp.org/en/countries*
[79] *PNUD : 2014*
[80] *ibid*
[81] *Approche juridique du phénomène tontine : utilité d'une réglementation*
[82] *Internet live stats*
[83] *EGI-ODD (OCDD-INS, 2020)*

hommes ont utilisé un téléphone portable contre 24,7% des femmes. Les résultats selon le milieu de résidence mettent aussi en évidence des disparités importantes : 12,4% de la population vivant dans le milieu rural a utilisé un téléphone portable contre 59,9% de la population vivant dans le milieu urbain. 67% de la population vivant à Kinshasa a utilisé un téléphone portable.

Figure 12 - *Données sur les pratiques d'Internet en RDC*

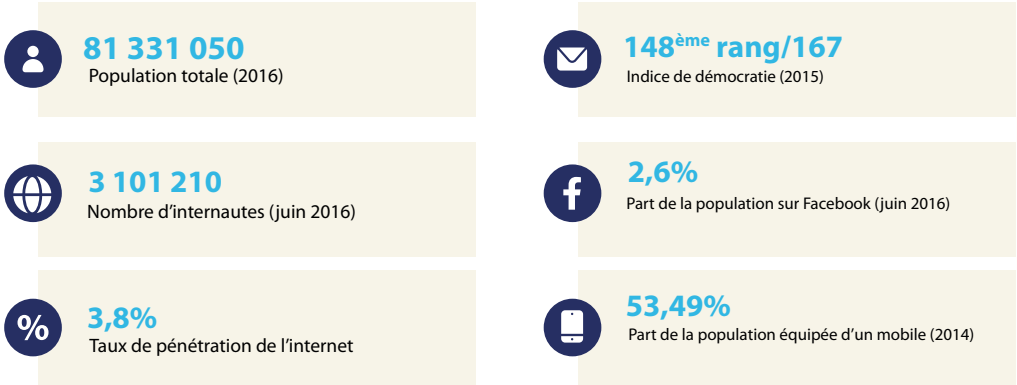

Figure 13 - *Evolution de l'indice de développement des TIC par pays*

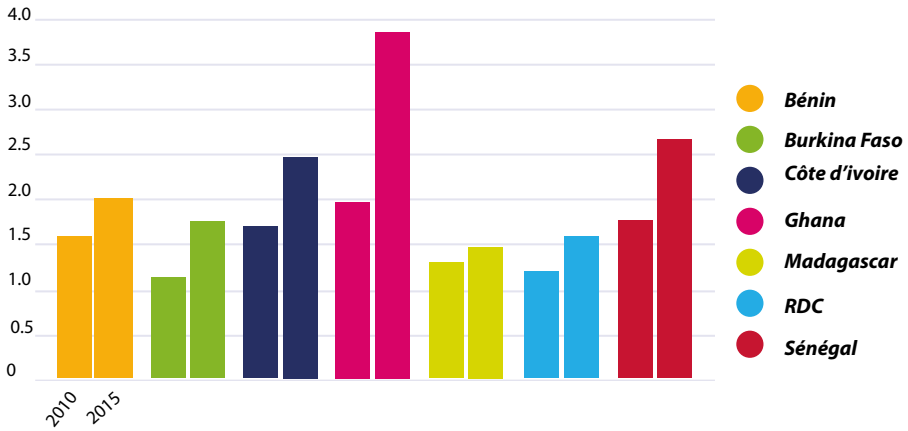

Part de la population connectée à l'internet par pays (et évolution)

(Source : Internet live stats)

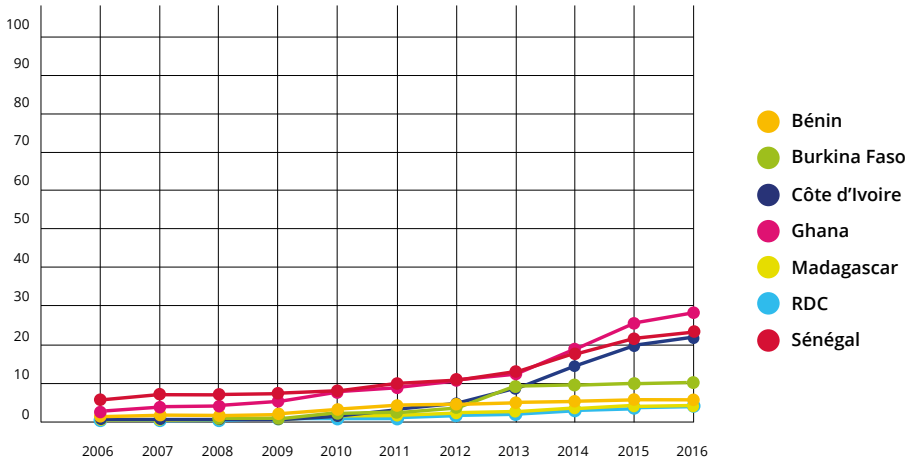

Comme on peut le voir sur les graphiques, la part de la population connectée reste faible en RDC, qui a un indice de développement des TIC similaire à celui de Madagascar. Le potentiel de développement est donc conséquent.

Des actions ciblées sont nécessaires pour encourager spécifiquement les femmes à utiliser les TIC car il est improbable qu'elles le fassent d'elles-mêmes au vu des nombreuses barrières socio-culturelles et psychologiques qui les freinent. Pour l'heure, les formations organisées pour les femmes par les organisations de la société civile ou le secteur privé pour leur apprendre à utiliser les outils numériques, sont surtout orientées vers le soutien à leurs activités (voir prochain chapitre). Les TIC ne sont pas vues comme un secteur d'activités en soi et le but des femmes qui suivent ces formations n'est pas de devenir des spécialistes des TIC mais de savoir utiliser la technologie pour étendre et promouvoir leur travail. De trop rares initiatives proposent des formations TIC aux femmes (Organisation Internationale de la Francophonie en 2019 avec Lumumba Lab, MTN Congo en décembre 2021…). Bien qu'utiles, ces formations devraient s'inscrire dans un temps long et dans un parcours de formation vers l'emploi établi au préalable grâce à des partenariats instituts-universités/entreprises.

Ce qui manque, c'est donc un programme de grande ampleur qui commencerait dès l'école. Les écoles disposant d'ordinateurs sont rares et même les universités sont mal équipées. Le téléphone mobile représente donc la meilleure opportunité d'accès à internet pour les femmes, étant donné son prix, sa disponibilité sur le marché et son usage qui reste simple.

Dans un rapport Citoyenneté numérique : ce que l'Afrique prépare (2016), CFI indique que le nombre d'abonnés mobiles uniques en Afrique subsaharienne a progressé de 18% par an de 2011 à 2016. La région connaît ainsi la plus forte croissance dans le monde selon l'Association des opérateurs mobiles (GSMA) dans un rapport de 2013[84]. Et l'arrivée massive de smartphones chinois de milieu de gamme sur le marché, accessibles à moins de 200 USD, favorise la démocratisation de l'accès à internet. Il est donc important que les femmes soient parties prenantes de ce développement afin que le secteur des TIC réduisent les inégalités au lieu de les creuser.

La participation des femmes à la société, qu'il s'agisse de politique, d'économie, de média, d'administration etc. est très inférieure à celle des hommes. Certes les barrières culturelles et sociétales sont résistantes mais elles ne doivent pas servir de prétexte à l'immobilisme ou contraindre à se contenter de petites mesures. Appliquer des quotas pour accélérer un processus naissant et réduire des inégalités historiques peut être une solution temporaire efficace. Par ailleurs, les nouvelles technologies qui portent en elles un potentiel considérable de réduction des inégalités, si elles n'appliquent pas une approche genre solide, ont au contraire toutes les chances de les creuser.

[84] *Sub-Saharan Africa Mobile Economy 2013 (GSMA, 2013)*

7. LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE EN RDC

7.1. Violences basées sur le genre

27% des femmes ayant déjà eu des rapports sexuels ont déclaré avoir été victimes d'actes de violence sexuelle par leur entourage, selon l'étude démographique et de santé nationale de 2014. Et le sous-cluster violences basées sur le genre (VBG)[85] en RDC estime qu'en 2022, 7.346.885 personnes sont à risque de VBG, soit une augmentation de 5% par rapport à 2021.

Les violences basées sur le genre (VBG) ont été exacerbées par l'insécurité provoquée par les conflits, les catastrophes naturelles, les mouvements de population et l'effondrement ou l'absence de mécanismes communautaires de protection.

Entre janvier et septembre 2021, toujours selon le sous-cluster, une recrudescence de 73% de cas de VBG a été notée. Les femmes et les filles représentent 94 % des victimes, et notamment les femmes âgées de 18 à 59 ans (55%). Les mineures représentent 41% des victimes et les plus de 59 ans, 4%.

Les mouvements de populations sont également des moments de plus grande vulnérabilité pour les femmes. Ainsi 6 femmes sur 10 déplacées ou retournées sont parfois réduites et contraintes à échanger des faveurs sexuelles contre du travail domestique ou champêtre pour survivre.

Les conflits sont une source de risque de VBG majeurs puisque 65% des cas de violences sexuelles répertoriés dans la même période sont attribuables à des groupes armés et 34% aux FARDC et à la police nationale congolaise.

Par ailleurs, selon le sous-cluster VBG les capacités des membres du réseau communautaire de protection des femmes contre les VBG doivent être renforcées et les leaders de toutes les composantes de la société et notamment les hommes doivent être mobilisés dans la lutte contre les VBG. A ce titre, l'accès à l'information est primordial. En effet, toujours selon le sous-cluster, 3 femmes sur 10 seulement ont accès à l'information sur les concepts clés, les mécanismes communautaires de protection et les circuits de référencement vers les services de prise en charge.

En effet des circuits de référencement ont été développés dans chaque chef-lieu de province pour indiquer aux survivantes la marche à suivre pour sa prise en charge multidimensionnelle (voir Annexe II). L'information de la victime est importante car non seulement elle doit savoir où se rendre mais elle doit s'y rendre vite car les trois premiers jours sont cruciaux pour la prise en charge de traitement préventifs contre le VIH, la grossesse, la syphilis etc.

Selon une étude sur la prise en charge des violences sexuelles sur l'année 2020 réalisée par MSF[86] , le nombre de structures à même de prendre en charge ces pathologies est très insuffisant et quand elles existent, les équipes souvent peu ou pas formées à la prise en charge médicale des violences sexuelles, manquent de kits post-viol[87].

Selon les spécialistes du sous-cluster humanitaire consacré aux VBG, parmi les 62 517 cas des violences déclarés dans le pays au premier semestre de 2021, 61,8% ont bénéficié d'une prise en charge médicale, 36,6% d'un soutien psychosocial, 28,5% d'un soutien socio-économique, et seulement 5,3% d'un accompagnement juridique[88] . En outre, depuis 2020, les restrictions mises en place pour prévenir la propagation de la pandémie de Covid-19 ont exacerbé les violences. En RDC, les spécialistes VBG ont constaté que le nombre d'incidents rapportés en 2020 a augmenté de 63%, passant de 42 920 cas en 2019 à 70 142 en 2020. Ces chiffres doivent cependant être considérés comme indicatifs car ils ne prennent en compte que les cas déclarés[89] .

7.2. Violences domestiques

Cachées, intimes et complexes, les violences domestiques sont aussi répandues qu'elles sont silencieuses. Pratiquées avec la complicité de la communauté qui généralement les acceptent (voir tableau ci-dessous), elles se fondent sur les inégalités de genre et nuisent gravement à la santé physique et psychologique des victimes. La violence domestique est par ailleurs responsable de nombreuses grossesses non désirées, le consentement de la femme n'étant pas systématiquement, loin de là, sollicité avant des rapports sexuels.

La grande enquête nationale, MICS-Palu réalisée en 2018 révèle après interrogation d'un échantillon de femmes et d'hommes que les violences domestiques sont souvent considérées comme justifiées. Voici les cas qui les justifient selon ces répondants :

---

[85] *hno_2022_drc_20211224vf.pdf (humanitarianresponse.info)*
[86] *RDC : des violences sexuelles endémiques, amplifiées par les conflits, et un manque critique de prise en charge, juillet 2021*
[87] *Ibid.*
[88] *OCHA, Rapport de situation - DR Congo - 7 sept. 2021.pdf (reliefweb.int)*
[89] *Ibid*

Figure 15 - *Pourcentage de gens qui pensent qu'il est justifié qu'un mari batte sa femme et raisons invoquées*

	Femmes (de 15 à 49 ans)	Hommes (de 15 à 49 ans)
si elle sort sans le lui dire	37,6%	25,2
si elle néglige les enfants	42,1	31,6
si elle se dispute avec lui	39,1	31,7
si elle refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui	43,2	25
si elle brûle la nourriture	22,1	15,6
pour n'importe laquelle de ces 5 raisons	61,5	47,9
Total	21 756	6 113

Source : MICS-Palu 2018

Les femmes sont donc plus nombreuses que les hommes à accepter et justifier la violence domestique, les provinces du Sud et Nord Ubangi ainsi que celles de Lomami et du Haut Lomami atteignent même plus de 80% de taux de justification pour n'importe laquelle de ces raisons.

Même si l'impact des sévices physiques est plus visible que les violences psychologiques, il ne faut pas minimiser les conséquences de ces dernières. Les insultes et humiliations répétées l'isolement forcé, la crainte permanente de violence et la privation de ressources économiques constituent des formes de violence plus insidieuses mais tout aussi graves. Plus difficiles à cerner et à dénoncer, même pour les femmes, elles les forcent souvent à intérioriser leur infériorité imposée.

En plus, des inégalités historiques et culturelles de genre, le manque d'autonomie financière des femmes est à la base de leur vulnérabilité. Violence et dépendance financière ne cessent de s'autoalimenter, les femmes étant incapables financièrement de quitter leur mari, même si elles le voulaient.

Conscientes de l'ampleur du phénomène, les autorités ont répondu à l'Appel à l'action mondiale pour s'attaquer au fléau des violences domestiques.

Cet appel à l'action sur la protection contre les VBG dans les situations d'urgence est une initiative mondiale lancée en 2013 avec pour objectif de veiller à ce que chaque réponse humanitaire, dès la première phase d'une urgence, offre des services de qualité et sensibles au genre pour les survivant(e)s et atténue les risques de VBG. Les membres de l'appel à l'action sont des États et des bailleurs de fonds, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales. Ils se sont engagés à prendre des mesures collectives pour traiter les VBG, à se soutenir mutuellement dans ce travail et à se tenir les uns les autres redevables de l'action[90].

En 2019, la Feuille de route nationale de l'appel à l'action pour la protection contre les VBG en RDC a été développée, réunissant 74 organisations (12 institutions dont 8 nationales[91], 10 organisations internationales et 52 ONG nationales et internationales).

Une ligne verte (le 112) pour dénoncer les violences subies a été remise en service en août 2020, avec l'appui technique de UNFPA et le soutien financier de la Banque Mondiale. En février 2022, une campagne radiophonique était en préparation avec la formation de journalistes dans tout le pays à la promotion de cette ligne. Les ONG demandent sa redynamisation et la vulgarisation de la ligne de dénonciation des violences ainsi que des mesures de protection des témoins ou dénonciateurs.

La pandémie de Covid-19 et les aménagements qu'elle a induits (confinement, chômage technique) a fait considérablement augmenter les cas de violence

[90] *Feuille_de_route_pour_laction_vbg_en_rdc_vf_mai2019-2.pdf (reliefweb.int)*

[91] *Bureau de la Représentante Personnelle du Chef de l'Etat en charge des violences sexuelles liés au conflit et des enfants soldats (BRP), Forces Armés de la RDC (FARDC), ministère des Affaires sociales, ministère de la Défense, ministère du Genre, y compris l'Agence Nationale de lutte contre les violences faites aux femmes (AVIFEM), ministère de la Justice, ministère de la Santé, Police Nationale Congolais*

domestique, tout en rendant plus difficile l'accès aux services médicaux.

Plusieurs contraintes rendent la prévention et la réponse difficile, notamment parce que ces violences surviennent dans la sphère privée mais aussi parce qu'elles sont très généralement acceptées dans la société, notamment par un nombre considérable de femmes comme le montre l'enquête mentionnée plus haut (MICS-Palu 2018). Par ailleurs, quand une femme ose porter plainte, il n'est pas rare que celle-ci soit refusée par les agents de police qui soit considèrent que c'est une affaire privée, soit estiment la réaction du mari justifiée (voir témoignage de Me Joëlle Kona Chapitre 7.5).

7.3. Mariages forcés / précoces

Selon les données de la dernière enquête MICS-Palu menée en RDC en 2018, 29% des filles sont mariées avant d'atteindre leur majorité, 8% avant même leurs 15 ans contre 1,9% pour les garçons, et ce taux grimpe à 40 et 11% respectivement dans les zones rurales. Selon une enquête menée en 2018 par UNFPA, 11 % des filles sont mariées avant l'âge de 15 ans et une adolescente sur cinq est mère avant 15 ans. Au Kasaï Central, 32% des filles sont données au mariage avant qu'elles atteignent l'âge de 15 ans et 25% des filles congolaises connaissent une grossesse précoce. Les zones d'exploitation artisanale de diamant de la province du Kasaï enregistrent un taux élevé de mariages précoces selon un rapport publié par UNICEF à l'occasion de la journée de l'enfant africain, le 16 juin 2021. Les statistiques relèvent que 70% des filles sont envoyées précocement au mariage par les parents par manque de moyens financiers, les forçant ainsi à abandonner leurs études[92]. Comme le montre le schéma ci-dessous, la corrélation est très forte entre l'absence de scolarité et le mariage précoce, les deux s'alimentant.

Figure 16 - *Mariage des filles avant l'âge de 15 et l'âge de 18 ans*

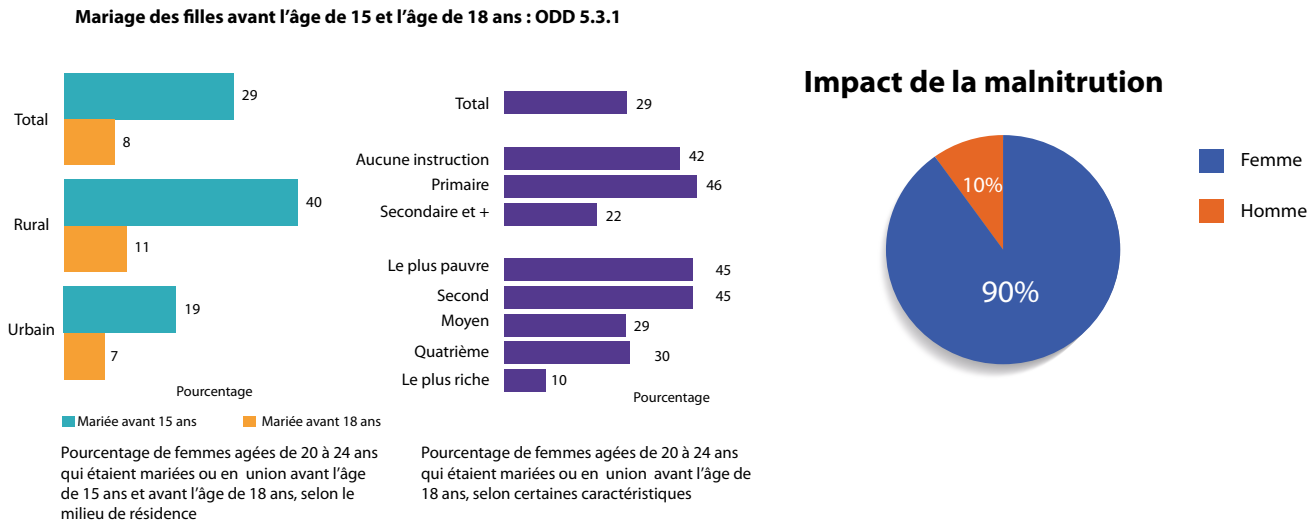

Source *: UNFPA, 2017*

[92] *Banque mondiale : Il faut s'attaquer aux causes des mariages précoces : l'inégalité des sexes, la pauvreté, les coutumes et les grossesses précoces (worldbank.org)*

En plus d'un impact direct et considérable sur la scolarité de la jeune mariée, qui met immédiatement fin à sa scolarité, le mariage précoce a des conséquences sur la santé de la jeune fille qui se retrouve enceinte trop jeune. Et il oriente l'ensemble de sa vie, puisque sans éducation et sans formation, la jeune fille se retrouve condamnée au secteur informel pour gagner sa vie.

De plus, sa jeunesse ne lui donne pas de poids face à son mari souvent beaucoup plus vieux et l'expose plus encore que d'autres à des violences physiques.

Plusieurs facteurs encouragent cette pratique :

- Les normes socio-culturelles qui cantonnent la femme à la vie maritale et la reproduction.
- La méconnaissance de son interdiction par la loi.
- La pauvreté qui pousse les ménages démunis à marier leur fille le plus tôt possible pour avoir une bouche de moins à nourrir et bénéficier de la dot.

Le montant de la dot varie d'une ethnie à l'autre. Initialement pratiquée comme un échange symbolique entre deux familles, voire deux ethnies, la dot est soumise désormais à surenchère. Ainsi depuis près de 20 ans, son montant varierait entre 1 500$USD et 4 000 $USD[93].

« Avant, nos ancêtres ne se mariaient que par des choses symboliques et purement traditionnelles. Cela reflétait l'identité propre d'une tribu, différente d'une autre. Mais aujourd'hui, c'est vraiment étrange. On demande même des ordinateurs, télévisions … que l'on voit insérés dans la liste de la dot pour le mariage coutumier. Sans compter que l'enveloppe devient de plus en plus exorbitante », une Congolaise interrogée par Mediacongo.net[94] .

Chez certaines familles, la dot est perçue comme une «facture globale incluant toutes les charges et dépenses consenties par les parents depuis la naissance de la jeune fille à marier», explique le sociologue Patrick Mayumbe. C'est une sorte de retour sur investissement. Il y a aussi des tarifs établis selon les tribus. Par exemple, chez certains Luba : « vu que la chasse n'est plus ce qu'elle était avant, le fusil est remplacé par une machine à coudre, une chaine stéréo, un moteur à moulin, un congélateur etc. selon les besoins de la belle-famille. Ensuite vient une chèvre dédiée aux ancêtres. Puis la chèvre pour virginité de la mariée (…). Cette chèvre est un cadeau exclusif à la mère de la mariée, un remerciement pour avoir bien éduqué sa fille », rapporte un article sur la dot selon les tribus[95] .

La future mariée devient donc une monnaie d'échange. Pour certains, c'est ce qui donne même sa valeur à la femme et définit la place qu'elle occupera dans son futur foyer. Dans les tribus pygmées, les hommes s'échangent leur sœur.

Un député national, Daniel Mbau Sukisa, a déposé une proposition de loi en juillet 2021 pour fixer le montant de la dot à 500 dollars pour les foyers urbains et à 200 dollars pour les ruraux. Cette proposition semble bien appréciée au regard des articles qui la mentionnent[96] .

7.4. Violences envers les filles en milieu scolaire

En l'absence de données chiffrées pour la RDC, les considérations de ce chapitre restent générales.

Les violences de genre en milieu scolaire prennent différentes formes : utilisation d'un langage humiliant envers les élèves, assignation des filles à des tâches de nature domestique à l'école, châtiments corporels, brimades, harcèlement sexuel, sévices sexuels pouvant aller jusqu'au viol, mais également relations sexuelles transactionnelles (sexe contre bonnes notes ou contre diplôme).

Les filles sont les premières victimes de ce type de violences, car les écoles sont des espaces sociaux qui reproduisent les relations de pouvoir ainsi que les pratiques de domination et de discrimination. Ainsi dès le plus jeune âge, les garçons se sentent autorisés à maltraiter les filles.

Ces sévices, qui peuvent provenir des élèves, des professeurs ou du personnel de l'école, sont à l'origine d'un décrochage plus important des filles

[93] *RDC : une proposition de loi fixant la dot à 500 $ déposée à l'Assemblée nationale | Opinion Info (opinion-info.cd)*
[94] *mediacongo.net - Actualités - La dot, un geste ou un commerce en RDC*
[95] *La dot en RDC : découvrez 8 différentes sortes selon les tribus et les ethnies*
[96] *RDC : une proposition de loi fixant la dot à 500 $ déposée à l'assemblée nationale | Opinion Info (opinion-info.cd)*

qui peut aboutir à l'absentéisme, l'échec scolaire ou la déscolarisation par les parents, sans parler des effets sur la santé physique et mentale des filles : blessures physiques, grossesse précoce, maladies sexuellement transmissibles, dépression.

Les violences de genre comme facteur de déscolarisation des filles est un phénomène peu pris en compte dans les politiques et les programmes éducatifs. La prise de conscience est récente. Ainsi, pour contrer ce phénomène et conformément au plan prévu par l'appel à l'action[97] auquel a souscrit le gouvernement congolais, le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (EPSP) a adopté, le 26 juillet 2021 un code de bonne conduite du personnel enseignant de RDC.

Ce code, conçu dans le cadre de l'exécution du Projet d'urgence pour l'équité et le renforcement du système éducatif (PERSE), avec l'appui de la Banque Mondiale, vise à réglementer le comportement du personnel enseignant « vis-à-vis de soi-même, de l'apprenant, de la communauté et d'autres partenaires éducatifs ». Il clarifie les attentes relatives au personnel enseignant concernant les comportements interdits comme les actes de violence physique, psychologique et de maltraitance de toute sorte envers les élèves, et, en particulier les violences sexuelles et celles basées sur le genre.

7.5. Mutilations Génitales Féminines (MGF)

En l'absence de données chiffrées pour la RDC, les considérations de ce chapitre restent générales.

Très peu d'information a pu être trouvée parmi les sources consultées sur la pratique de l'excision ou de toute autre forme de mutilations génitales en RDC. Mais cette pratique ne semble pas très répandue en RDC et quand elle l'est, c'est de façon très inégale selon les provinces. Selon UNICEF[98], le taux de prévalence serait de 5% et ne concernerait que quelques ethnies dont c'est la coutume. Toujours est-il que le gouvernement n'a jamais légiféré à ce jour sur cette pratique.

Selon le profil genre réalisé par l'UE en 2014, l'excision serait en net déclin en Equateur et ne serait pas un sujet au Sud-Kivu et au Kongo Central, alors que dans le même temps, une médecin dénonçait dans un article[99] la persistance de cette pratique dans les provinces du Kivu, du Kasaï et du Katanga et dans la région de Kinshasa, en particulier dans les régions rurales. Le flou reste donc de mise sur cette problématique, qui même si elle n'est pas répandue, est d'une violence telle qu'elle mérite des mesures pour celles qui en sont victimes, en commençant par la collecte des données pour avoir une idée plus précise et documentée de la situation.

Les violences contre les femmes, quelle que soit leur nature, domestique, sexuelle etc. sont au cœur de l'inégalité femme-homme. Elles en sont le symptôme tout autant que la cause. Avec des conséquences sur la santé, le bien-être mental, la scolarité, la maternité entre autres, elles ont un impact dans tous les domaines de la vie et tout au long de la vie. A ce titre, elles doivent être prises en compte par les bailleurs de façon holistique.

[98] *Cité par Mediacongo.net*
[99] *Article cité*

8. ANALYSE DE GENRE SECTORIELLE

8.1. Genre et santé notamment santé maternelle

Le taux de mortalité maternelle (TMM) reste élevé en RDC. Avec un TMM en 2017 de 473 pour 100 000 naissances vivantes selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)[100] , soit 16.000 décès, la RDC est en bas de l'échelle africaine dont le taux moyen est de 211 en 2017. Néanmoins, il représente une baisse de 38% par rapport à 2000.

Selon UNFPA[101], en RDC, au moins 4 femmes meurent chaque heure de suite de complications d'une grossesse ou de l'accouchement, 23 nouveau-nés meurent par jour à la suite de complications de la naissance. Les taux d'accouchement en établissement sont de 74,9% à l'échelle nationale, avec quelques variations selon les régions : le taux est de 98,1% à Kinshasa alors qu'il est de 39,7% en Equateur.

Toujours selon UNFPA, les éléments nécessaires à l'amélioration de la situation sont : la couverture sanitaire universelle pour tous, une meilleure qualité des soins obstétricaux et néonataux d'urgence, la présence de sage-femmes dans les centres sanitaires qui pratiquent les accouchements ainsi que la disponibilité des médicaments essentiels à même de sauver la vie des femmes et de leurs enfants, et celle de sang sécurisé pour traiter les hémorragies qui sont les premières causes des décès maternels.

En effet, la RDC compte une sage-femme pour une population de 16,000 personnes alors que l'OMS recommande une sage-femme pour une population de 5,000 personnes. Avec trois fois moins de sage-femmes que les recommandations, les accouchements en RDC sont donc souvent suivis par une infirmière qui n'a pas les qualifications d'une sage-femme.

En outre, moins de 12 formations centres sanitaires sur 100 remplissent les critères des soins obstétricaux et néonataux de base pour prendre en charge les complications potentielles d'une grossesse et de l'accouchement.

Réduire le nombre de grossesses non désirées est une autre voie exploitée par les acteurs de la santé maternelle, le taux de fécondité par femme étant de 6 enfants, voire 8 dans certaines provinces[102]. Le taux de femmes sexuellement actives qui souhaitent contrôler leur fertilité mais qui n'ont recours à aucune contraception est estimé à 28% (soit près d'une femme sur trois), et celui des femmes utilisant une contraception à 18%.

Par ailleurs, les inégalités de genre limitent l'accès aux soins de santé pour les femmes : 85% des femmes disent connaitre des limitations à l'accès aux services de santé ; 70% pour raison financière, 44% pour problème de transport ou 22% pour absence de permission du conjoint.

> Le secteur de la santé est un des rares secteurs où les femmes sont prises en considération, cela est principalement dû à la question de la santé maternelle, qui ne constitue pas pour autant une approche liée à l'égalité de genre. Une telle approche devrait travailler à un accès égal et libre pour les femmes aux soins de santé, à la planification familiale et à la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse.

[100] *Evolution de la mortalité maternelle 2000-2017 Estimations de l'OMS, de l'UNICEF, de l'UNFPA, du Groupe de la Banque mondiale et de la Division de la population des Nations Unies.*
[101] *Le FNUAP engagé à sauver des vies de femmes et nouveau-nés en RDC, septembre 2021*
[102] *Ibid.*

8.1. Genre et Etat-civil

L'état civil, c'est-à-dire l'enregistrement systématique des naissances, des décès et des changements d'état matrimonial, est une nécessité dans un état moderne car l'état civil a une double fonction, administrative et statistique.

Sa fonction administrative est de fournir les documents légaux prouvant l'existence, l'identité et le statut matrimonial des personnes. Sa fonction statistique permet en comptabilisant les événements, de suivre l'évolution de la population et d'analyser la fécondité, la mortalité etc. C'est une source fondamentale de la statistique publique. Sa faiblesse explique le manque de données disponibles.

En RDC, 40,1% des enfants de moins de 5 ans ont été enregistrés à la naissance auprès de l'autorité civile, sans différence de genre apparente puisque 40,3% des garçons sont enregistrés contre 40% des filles[103]. La différence se situe entre les zones urbaines et rurales avec respectivement 57,4 et 29,2% d'enfants enregistrés, tous sexes confondus[104].

Selon SOS Enfants, dans certaines provinces congolaises, le pourcentage d'enfants âgés de moins de 10 ans non-inscrits sur les registres d'état civil atteindrait jusqu'à 90 %. L'enregistrement est en effet, gratuit dans les trois premiers mois de l'enfant, alors qu'il coûte USD 250 au-delà, somme conséquente pour la plupart des ménages. Dès lors, l'enjeu de l'information des ménages et notamment des mères, est crucial pour ne pas dépasser ce délai. Au-delà, un certificat d'indigence peut être demandé pour USD 5. Donnant accès à faible coût à l'acte de naissance proprement dit, ces certificats d'indigence attestent dans l'intervalle la nationalité congolaise de l'enfant. En 2018, 750.000 certificats ont été délivrés au Nord-Kivu grâce à une campagne menée par l'ONG SOS Enfants.

Cette situation constitue un réel frein au développement car elle favorise la violation des droits humains.

CERTIFICAT D'INDIGENCE

Figure 17 - *Exemple de certificat d'indigence*
Source : SOS Enfants

A titre d'exemple, une personne spoliée de ses biens, ou une jeune fille violée par un hors-la-loi dans les zones de conflits ne peuvent pas porter plainte parce que, faute de carte d'identité, ils n'ont aucune existence officielle. L'absence de papiers empêche également l'accès aux soins médicaux, le recours en justice, l'inscription à l'école, l'obtention du permis de conduire, l'établissement d'un acte de propriété ou de l'héritage, la légalisation d'un mariage…

Elle favorise en revanche l'enrôlement dans les groupes armés puisque les victimes sont sans papier, le travail forcé puisque les victimes ne pourront pas se défendre et le trafic d'enfants, dont on ne peut prouver l'âge. Par ailleurs, l'acte de naissance est aussi une preuve de nationalité et dans des zones frontalières à risque comme l'Est de la RDC, pouvoir attester de sa nationalité est important.

[103] *Enquête MCIS-Palu 2018*
[104] *Toutefois, les auteurs de l'enquête précisent que les chiffres de 2018 sont bien supérieurs aux attentes en comparaison des années précédentes, donc une enquête dont les résultats n'apparaissent pas dans le document a été réalisée pour comprendre ces chiffres.*

L'enregistrement à l'état civil est particulièrement bénéfique pour les femmes et les filles. En plus d'être à même de fournir des statistiques désagrégées par genre, ce qui permet d'orienter les politiques et de mieux prendre en compte les femmes, l'enregistrement à l'état civil facilite l'accès à des services essentiels de santé, d'éducation et de représentation politique. Or, on a vu que la situation des femmes dans ces domaines était fragile.

Des études montrent[105] que l'enregistrement des naissances est en corrélation positive avec les taux de scolarisation, alors qu'il est négativement corrélé avec les mariages précoces, l'âge de la naissance du premier enfant et les taux de mortalité infantile.

En outre, les certificats de naissance sont souvent requis pour obtenir des documents d'identité qui facilitent voire conditionnent l'accès aux services publics et l'exercice des droits civiques. L'enregistrement est donc particulièrement crucial pour les femmes déjà défavorisées.

L'enregistrement des décès est nécessaire pour hériter, ou pour le conjoint survivant pour se remarier légalement. Enfin, si les décès des femmes et des filles ne sont pas enregistrés, les gouvernements ne peuvent pas identifier les causes de décès évitables et orienter leurs politiques en fonction des causes identifiées.

De même, l'enregistrement des mariages et des divorces contribue à la capacité d'une femme à hériter de biens et d'autres actifs. Sans enregistrement officiel du mariage, à la mort du mari, l'héritage par défaut peut aller à d'autres parents de sexe masculin, à la famille ou à des amis, privant ainsi les femmes de toute sécurité économique. Le recours à un certificat ne garantit pas l'obtention de la part qui revient à l'épouse mais il la facilite incontestablement.

Des recherches menées en Afrique sub-saharienne par Data2X[106] , projet de recherche et de collecte de données sur le genre de la Fondation des Nations Unies, montrent que les plus grands déterminants de l'enregistrement d'un enfant sont le lieu de naissance et le niveau d'éducation de la mère.

Par ailleurs, les mères jeunes, co-épouses et qui accouchent en dehors de l'hôpital sont les moins susceptibles d'enregistrer leur enfant. Le manque d'information et de compréhension du processus, l'accès parfois difficile aux services, les frais potentiels et les coutumes discriminantes sont les contraintes majeures à l'enregistrement.

L'état-civil cumule donc pour les femmes des enjeux de droits humains, de santé publique, de politique publique et démographique, ainsi que d'autonomisation. Au vu des contraintes spécifiques vécues par les femmes, (risque accru de mariage précoce et de trafic sexuel, vulnérabilité en cas de veuvage ou divorce), l'enregistrement civil représente une porte d'entrée vers l'égalité, qui ne la garantit certes pas à lui seul mais la conditionne.

8.2. Genre et Eau et Assainissement

La dernière Enquête de Santé (EDS) en RDC qui date de 2014 relève qu'en milieu rural, près de sept ménages sur dix (68%) s'approvisionnent auprès d'une source non améliorée comme des vendeurs, camions-citernes, sources ou puits non protégés, contre 32% des ménages qui ont recours aux sources améliorées, telles que prise d'eau ménagère, réservoir public au sol, puit, source, eaux pluviales collectées. L'accès est considéré comme raisonnable lorsque la disponibilité est d'une vingtaine de litres par jour par personne à moins d'un kilomètre du logement.

Selon l'AFD[107] , malgré un manque criant de données désagrégées par genre dans le secteur, souvent considéré à tort comme neutre du point de vue du genre, les femmes sont surreprésentées parmi les populations pauvres rencontrant des difficultés d'accès à l'eau et à l'assainissement. Généralement responsables de l'approvisionnement en eau au sein du ménage, elles y consacrent pourtant une part importante de leur temps et de leur énergie.

[105] *CRVS.indd (data2x.org), CRVS and gender, 2019*
[106] *Ibid.*
[107] *Boite à outils, genre, eau et assainissement*

A titre d'illustration, en RDC, les femmes de 15 ans et plus sont à 75% celles qui s'adonnent à la corvée d'eau dans les ménages contre 9% des hommes de 15 ans et plus. De même, pendant que 11% des filles de moins de 15 ans s'adonnent à la corvée d'eau dans les ménages, ils ne sont que 4% des garçons de la même tranche d'âges à se livrer à cet exercice[108] .

Le trajet à parcourir pour puiser l'eau n'est pas négligeable et a un impact considérable sur l'égalité de genre à cause du temps que les femmes y consacrent et qu'elles ne passent pas à autre chose. En effet, 51% des femmes en milieu rural doivent marcher plus de trente minutes pour puiser de l'eau potable selon l'enquêtes MICS[109]. Non seulement cette tâche alourdit leur charge de travail mais elle leur fait prendre des risques pour leur sécurité selon la localisation de la source d'approvisionnement.

Du fait des inégalités de genre existantes, les femmes participent souvent de façon limitée voire sont exclues des processus de prises de décision concernant les projets d'eau et d'assainissement à tous les niveaux (ménages, communautés locales, politiques sectorielles), ce qui implique que leurs usages et besoins, différents de ceux des hommes, sont rarement pris en compte[110]. Or, l'intégration effective des femmes à toutes les étapes est un facteur important de succès et de pérennisation des projets d'eau et d'assainissement. Un rapport de la Banque mondiale, cité par l'AFD, analysant plus de 120 projets financés par différents bailleurs montre que les projets impliquant les femmes étaient 6 à 7 fois plus efficaces que ceux ne les impliquant pas.

Les enjeux de genre concernant l'accès à l'eau se situent au niveau de la répartition des charges et des rôles entre époux. Ainsi un nouveau mode d'accès à l'eau peut entraîner des modifications des relations entre époux et de la répartition de leurs rôles et charges respectifs.

Toujours selon l'AFD, l'impact positif d'un accès amélioré à l'eau sur les femmes se traduit par :

- Une meilleure santé des femmes grâce à la réduction du temps passé à la collecte ;
- Plus de temps à consacrer à des activités génératrices de revenus ;
- Une meilleure santé de la famille ;
- L'augmentation du taux de scolarisation des enfants, et en particulier des filles, grâce à l'accès facilité à l'eau.

En ce qui concerne l'assainissement, les besoins des femmes diffèrent de ceux des hommes et sont là encore moins pris en compte. L'absence de latrines pousse les femmes à se retenir d'uriner avoir des conséquences sur la santé, ou à attendre la nuit pour un peu plus d'intimité mais au prix d'une plus grande insécurité. Les périodes menstruelles, de grossesse ou post-natales sont les plus sensibles de ce point de vue.

Souvent les latrines ne prennent pas en compte le besoin d'espace plus grand des femmes, le besoin d'éclairage ou le besoin d'accès à l'eau à l'abri des regards. De même, les latrines publiques devraient être séparées par sexe, notamment dans les écoles où ce critère a un impact sur l'absentéisme des filles pendant les règles ou même sur la scolarisation quand le partage de cet espace est problématique. A la croisée des chemins entre l'assainissement, la santé et l'éducation, la prise en compte de ces besoins en assainissement augmente bien sûr la santé et la scolarisation mais préserve également l'intimité et in fine la dignité des femmes et des filles.

La prise en compte des besoins et des usages différents entre hommes et femmes est encore très défaillante. Si ces secteurs qui pèsent sur le quotidien étaient mieux adaptés, ils pourraient être sources d'allègement des obligations domestiques, au lieu d'être facteurs d'inégalités.

8.3. Genre et Protection Sociale

Le système congolais de sécurité sociale, créé en 1961, comprend un régime général de sécurité sociale et des régimes spéciaux, auxquels s'ajoutent un régime complémentaire et un régime d'aide sociale. La gestion est assurée par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

Les dernières lois sur le sujet, de 2016 et 2017, fixent les règles relatives au régime général de la sécurité sociale et déterminent les principes fondamentaux relatifs à la mutualité.

[108] *Enquête MICS 2016/2017*
[109] *Ibid.*
[110] *AFD, Ibid*

Le régime général couvre :

- Les risques professionnels avec des prestations en cas d'accident du travail et de maladie professionnelle ;
- Les prestations aux familles (allocations familiales, prénatales et de maternité) ;
- Les pensions pour les prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants.

Lors de l'exposé des motifs de l'avant-projet de loi, le système congolais a été décrit comme « protège[ant] les catégories les plus favorisées de la société congolaise, en l'occurrence les personnes qui exercent une profession salariée dans le secteur formel aussi bien privé que public », tout en laissant « de côté l'immense majorité de la main d'œuvre du secteur informel, qui représente de 90 à 95% de la population active. Et pourtant, cette population dans sa majorité vit en dessous du seuil de pauvreté». Or, l'on sait que les femmes sont sur-représentées dans le secteur informel et donc dans la population non couverte.

Dans un marché du travail effectivement marqué par le secteur informel, la couverture sociale est de fait très peu répandue. En RDC, c'est donc la capacité de payer qui détermine l'accès aux prestations de santé et leur qualité. Ainsi les plus pauvres, qui n'ont pas accès à un emploi dans le secteur formel, se retrouvent également sans accès aux prestations. Or, en permettant la constitution d'une offre de prestations de qualité et en quantité suffisante, la protection sociale est un facteur de progrès économique et social.

Par ailleurs, en plus d'un problème de couverture, la protection sociale congolaise connait un problème de qualité des prestations fournies. Pourtant, bien appliquée et partagée, la protection sociale pourrait être un instrument efficace de transformation des rôles de genre. La fonction de la protection sociale est en effet double : elle permet aux femmes de se retirer du marché du travail ou de maintenir leur revenu lorsqu'elles sont confrontées à certains événements (maladie, chômage, vieillesse, maternité). Elle pourrait aussi soulager les femmes du temps consacré à la prise en charge des soins pour la famille qui leur est traditionnellement dévolue.

Mais telle qu'écrite, la loi congolaise institue une sécurité sociale uniquement en faveur des travailleurs salariés et des fonctionnaires. L'aspect universel n'est pas prévu et elle est peu sensible au genre à l'exception de la prise en compte des prestations de maternité. Certaines femmes bénéficient de la couverture de leur mari. Et si ce dernier perd son emploi, comme ce fut le cas de façon assez importante pendant la crise liée au Covid-19, c'est toute la famille qui se retrouve alors sans protection.

La corrélation entre droits à la sécurité sociale et statut de travail plutôt qu'entre droits à la sécurité sociale et citoyenneté répercute les inégalités du marché du travail sur les allocations sociales et donc les inégalités de genre inhérentes à ce secteur. Pourtant la protection sociale par sa nature même si elle est bien appliquée peut être porteuse d'égalité.

8.4. Genre et Justice

Les états généraux de la Justice, tenus en 2015, ont mené à l'adoption en 2017 d'une politique sectorielle qui définit les axes prioritaires de réforme pour 10 ans.

8.4.1. Femmes justiciables

L'accès effectif à la justice, malgré les efforts du gouvernement pour son renforcement et pour une plus grande égalité de genre, demeure compliqué, notamment pour les femmes[111]. En cause notamment : le manque de moyens, de personnel, la méconnaissance du droit par la population et souvent par le personnel judiciaire lui-même, aggravée par le 'pluralisme juridique' de la justice de proximité, oscillant entre droit moderne et droit coutumier, le dysfonctionnement du système judiciaire, l'impunité, l'éloignement géographique des juridictions, le coût des démarches, la peur de représailles, la lenteur des procédures, l'absence de réparation pour les victimes, la non application de l'aide juridique, la non application des peines, les traditions[112].

Par ailleurs, le système judiciaire formel est fréquemment perçu, et souvent à juste titre, comme rigide et insensible aux besoins des femmes, avec un personnel masculin peu formé au traitement de la violence sexiste. « Une de mes clientes, convalescente à la suite d'une opération, a résisté aux demandes de son mari, lui-même avocat. Il l'a frappée. Quand elle en parle à sa famille, on lui dit que le mariage

[111] *RCN Justice et démocratie*

[112] *Du statut de la femme en République démocratique du Congo : Rapport d'une réflexion prospective pour un changement pérenne, 2014 Ambassade de Suisse en RDC.*

n'est pas facile, qu'il ne faut pas porter ces choses-là en public. Et quand la victime va le dénoncer au Parquet, le magistrat lui dit la même chose expliquant que cela arrive dans un foyer sur deux. Mais justement, si on ne fait rien, cela ne s'arrêtera jamais », estime Maître Joëlle Kona, présidente de la branche congolaise de l'Association Internationale des Femmes Avocates (AIFA). D'autant que seuls les tribunaux de grande instance, au nombre de 36 dans tout le pays, sont compétents pour traiter les cas de violences sexuelles. Ces contraintes cumulées conduisent les femmes soit à se taire, soit à se tourner vers le système coutumier, dont les codes leurs sont familiers mais dont le contenu leur est moins favorable, notamment en matière de violences domestiques, dont on a vu qu'elles étaient largement admises dans la société.

Par ailleurs, la perception de corruption du système judiciaire, enclin à favoriser les riches ou les puissants en contrepartie d'une somme d'argent ou d'une facilité, décourage les femmes n'ayant ni ressources ni pouvoir.

8.4.2. Femmes dans le milieu judiciaire

Les magistrates

La Politique de Réforme nationale de la Justice (PNRJ) estime que pour un fonctionnement correct du système judiciaire, il faudrait 5 000 magistrats, alors que le pays n'en compte qu'environ 3 600. Parmi eux, on compte 589 femmes[113], soit environ 16%, principalement désignées après la vague de nominations de 2010-2011 lorsque 1000 magistrats dits de « tolérance zéro » avaient été recrutés. Elles n'étaient qu'une centaine en 2000.

Fait important, la PNRJ prévoit un travail sur la composition et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) afin de prendre en compte la question du genre en nommant des femmes. Un grand nombre de femmes magistrates interrogées dans le cadre de l'étude sur la féminisation de la magistrature[114], déplorent le manque de femmes au sein du CSM et estiment que ce serait plus facile pour les femmes magistrats d'avancer en grade s'il y avait plus de femmes présentes à l'Assemblée Générale du CSM quand les décisions relatives aux promotions sont prises.

En 2013, une femme magistrat a accédé à un niveau hiérarchique suffisamment élevé pour devenir membre de droit du CSM. La PNRJ projette de doubler la part des femmes au CSM et au ministère de la Justice pour atteindre 35% des effectifs de la magistrature à l'horizon 2026.

A l'heure actuelle, la RDC compte 4 juges professionnels pour 100 000 habitants, ce qui est très en deçà des standards internationaux réclamant 10 magistrats pour 100 000 habitants. Par ailleurs, selon Maître Kona, le pays ne compte qu'un seul médecin légiste.

Avant la réforme, seule une formation de trois mois, assurée par le CSM, sur la façon de mener une instruction, sur la détention provisoire, la déontologie et les violences sexuelles était donnée. Et l'absence des nouveaux magistrats à cette formation n'était pas sanctionnée. Avec la réforme, les magistrats et magistrates reprennent l'école pendant un an, puis suivent un programme de formation continue dans plusieurs domaines.

Une fois en poste se pose la question de l'affectation qui n'impacte pas les hommes et les femmes de la même façon. Hommes et femmes refusent en effet d'aller à l'intérieur du pays pour des raisons différentes. Pour les hommes, c'est avant tout un problème de condition sociale, de scolarisation des enfants, et de situation sanitaire. Les femmes magistrats mutées craignent, elles de se faire remplacer dans leur foyer pendant leur absence[115]. Par ailleurs, le Code de la Famille précise que la femme doit suivre le lieu de résidence de son mari. Pour les femmes célibataires, il est également difficile de partir seule dans des endroits reculés, à la fois pour des raisons culturelles et à cause de la pression du mariage. Cela dit, depuis les nominations de 2013, un plus grand nombre de femmes sont nommées en provinces et honorent leur mutation.

Des femmes magistrats affectées dans des zones où le droit coutumier est encore fort et où les habitants n'ont pas l'habitude de voir des femmes magistrats, voire, pas l'habitude de voir des magistrats tout court, ont souvent un accueil difficile. Certaines arrivent à s'imposer, d'autres ont plus de mal et se font intimider par les chefs coutumiers.

Parmi les difficultés rencontrées, il y a la prise de parole en public. Il est fréquent de voir reprocher aux jeunes magistrates de ne pas savoir parler en public et même parfois payer leurs collègues hommes pour aller à l'audience à leur place.

---

[113] *Politique Nationale de Réforme de la Justice, ministère de la Justice, 2017-2026, Mai 2017*

[114] *Etude sur la féminisation de la magistrature en République Démocratique du Congo, Ou comment définir une politique de parité dans la magistrature, Programme d'Appui à la Réforme de la Justice, janvier 2014*

[115] *Ibid.*

Même si ce problème peut être partagé par les hommes, il semble plus endémique chez les femmes et revient dans de nombreux domaines.

Enfin, il ressort de l'étude sur la féminisation de la magistrature que les femmes sont perçues comme plus rigoureuses dans leur traitement des cas de violences sexuelles. Loin d'être vues comme plus émotives, en fait elles appliquent plus strictement la loi que leurs homologues masculins dans ce domaine que ces derniers ont tendance à banaliser, et seraient donc plus répressives. En parallèle, il semble aussi qu'elles seraient mieux formées sur les violences sexuelles et les droits des enfants. Si bien qu'il n'est pas rare que des victimes espèrent voir leur cas pris en charge par une magistrate plutôt que par un magistrat.

Les avocates

Selon Joëlle Kona, Présidente de la branche congolaise de l'AIFA, il y aurait entre 40 et 45 % de femmes avocates en RDC. La profession est donc facilement accessible aux deux genres, sans discrimination. « Les difficultés sont plus d'ordre socio-culturel. On vous met tous à l'école mais après l'université, la femme commence à sentir ce petit poids du mariage. Et une bonne moitié des étudiantes est orientée vers le mariage. C'est le grand, grand, grand frein car en général dans les 24 mois, il y a une maternité », explique l'avocate.

Cette situation, valable dans tous les domaines d'étude est particulièrement compliquée dans le domaine du droit où la pratique du métier est fondamentale. « Certaines femmes ont du mal à trouver un cabinet. Parfois c'est le mari qui refuse, ou bien c'est le cabinet qui refuse voyant que la femme est mariée. Celles dont le mari est d'accord pour qu'elles travaillent, ont des difficultés d'apprentissage par manque de temps, et ce travail nécessite également parfois des déplacements. Donc certaines femmes rentrent dans la profession mais n'émergent pas car elles ne peuvent pas se donner à fond. Donc au bout de quelques années, ce sont des avocates sans spécialité », poursuit Maître Kona. Cette situation est d'autant plus préjudiciable à la carrière des avocates que le droit évolue en permanence et nécessite une formation continue.

Une fois en cabinet, « on voit très peu de femmes se mettre en avant. Quand les hommes prennent la parole, elles se mettent en retrait et se taisent. Et ceci est un problème des femmes elles-mêmes, constate Joëlle Kona. Le lendemain de ma prestation de serment, j'ai dû plaider devant mon père qui avait créé le cabinet et devant mes aînés. Les aînés et notamment les femmes, doivent lancer les jeunes. Elles doivent prendre la parole, il faut oser ».

De plus, sans salaire fixe, l'avocat doit beaucoup travailler pour gagner sa vie. Cela peut être encore plus difficile à gérer pour les femmes avocates mariées. Ainsi quelques années après l'admission au barreau, une femme avocat quitte en général le métier[116].

Les détenues

Quatre pour cent des détenus étaient des femmes en 2011 selon la Monusco qui reconnaissait par ailleurs que les femmes détenues sont particulièrement vulnérables au viol, à d'autres violences et à l'exploitation sexuelle. Ces violations commises à l'encontre des femmes et de leurs droits passent souvent inaperçues et ne sont pas rapportées. L'une des raisons de « l'invisibilité » de cette violence contre les femmes réside dans la composition à peu près exclusivement masculine des forces de police et de l'administration de la justice[117]. Cette violence est encouragée par la non-séparation rigoureuse des détenus par catégorie (civils, militaires, adultes, femmes, enfants, condamnés, détenus préventifs). Et souvent, même si les espaces sont distincts, ils restent poreux ou bien la zone des femmes est gardée par des hommes.

Le fait que les besoins particuliers des femmes ne soient pas pris en compte dans un système conçu d'abord pour les hommes et accueillant principalement des hommes a de fait un effet discriminatoire sur les femmes. Les femmes en détention, en particulier les mères, ont des besoins différents de ceux des hommes sur les plans physique, psychologique, social, juridique et professionnel[118]. A ce jour, il n'y a pas d'espace spécifique pour les mères dans les prisons congolaises.

En général, les femmes se rendent plutôt coupables de délits mineurs et non violents souvent causés par la pauvreté. Ainsi la détention des femmes est souvent étroitement associée à la pauvreté, tant parce qu'elle

[116] *Etude sur la féminisation de la magistrature, op.cit.*
[117] *Rapport sur les conditions de détention en RDC, Monusco 2011*
[118] *HCDH, Les instruments de l'État de droit dans les sociétés sortant d'un conflit : Cartographie du secteur de la justice, Genève, 2006*

constitue le motif du délit que parce que les femmes n'ont souvent pas les moyens de financer un avocat ou de payer une amende. Quand les accusées n'ont pas les moyens de payer les services d'un avocat ou que les procédures judiciaires sont extrêmement lentes, leur détention en attente de jugement peut durer plus longtemps que la peine encourue[119].

Si le nombre de femmes travaillant dans le milieu judiciaire augmente, elles restent confrontées aux mêmes obstacles socio-culturels que dans les autres domaines. Les responsabilités d'ordre domestique souvent freinent leur plein épanouissement et leur ascension quand elles entrent dans la profession, tout comme leur manque de formation à la prise de parole en public. Dans ce domaine comme dans les autres, la féminisation progressive de la profession fait bouger les lignes.

En détention, les besoins spécifiques des femmes n'étant pas pris en compte, ces dernières vivent une double peine. La simple séparation genrée des bâtiments n'est pas systématique. En outre, ce secteur n'apparaît jamais comme une priorité, ni pour le gouvernement, ni pour les bailleurs.

8.5. Genre et infrastructures

En l'absence de données chiffrées pour la RDC, les considérations de ce chapitre restent générales.

Les infrastructures[120] jouent un rôle essentiel en donnant accès à toutes et tous aux services de base, aux moyens de subsistance et aux possibilités de développement. Elles favorisent la croissance et améliorent le bien-être, le développement durable et l'autonomisation des femmes et des filles. Lorsqu'elles sont planifiées, construites et gérées selon une approche intégrée du genre, les infrastructures suppriment les obstacles empêchant les femmes d'accéder aux services.

On estime que 97.000 milliards de dollars doivent être investis dans les infrastructures à l'échelle mondiale d'ici 2040 pour soutenir le développement durable[121]; et deux tiers de ces investissements doivent être réalisés dans des pays en développement. Compte tenu de la longévité des infrastructures, négliger la dimension genre peut avoir pour effet de renforcer les inégalités et ce, pour des décennies.

8.5.1. Transports

Des infrastructures de transport favorables à l'égalité entre les genres, qui tiennent compte des habitudes et des besoins différents des hommes et des femmes en matière de déplacements, peuvent contribuer à la lutte contre les inégalités et améliorer la sécurité des femmes et des filles. Les transports qui ne tiennent pas compte des différences entre les genres sont un obstacle majeur à la mobilité des femmes.

Selon l'AFD[122], les problématiques propres aux femmes dans les transports se résument ainsi :

- Les déplacements des femmes se déploient à une échelle plus locale que ceux des hommes, leurs schémas de mobilité s'en trouvant différenciés ;
- Plus de femmes que d'hommes n'ont accès à aucun moyen de transport et marchent pour se déplacer ;
- Plus de femmes que d'hommes sont captives des transports collectifs ;
- Les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'avoir accès aux moyens intermédiaires de transport, tels que les bus ou les vélos ;
- Les femmes sont par ailleurs moins susceptibles que les hommes d'avoir accès aux véhicules à moteur ;
- Les femmes sont plus vulnérables que les hommes aux problématiques d'insécurité et de harcèlement dans les transports et l'espace public.

En zone urbaine, les femmes se déplacent en fonction de leurs contraintes et ne suivent pas simplement le trajet domicile-travail. Elles sont ainsi contraintes à multiplier les transports et à payer plusieurs trajets.

En zone rurale, les préoccupations liées aux routes concernent principalement la jonction avec les grands axes pour le transport des marchandises et ont tendance à négliger les besoins locaux, des femmes comme des hommes. Or, des études de la Banque mondiale notamment, ont montré que le taux de scolarisation des filles augmentait avec le

[119] *Penal Reform International, Fiche pratique sur la réforme pénale N° 3 : Femmes détenues : incarcérées dans un monde d'hommes, Londres, 2008.*
[120] *Favoriser l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes grâce aux infrastructures, UNOPS, 2020*
[121] *Global Infrastructure Hub, Global Infrastructure Outlook, 2017, cité par UNOPS*
[122] *Boîte à outils genre : Transport et mobilité, AFD, 2015*

nombre de routes. Réduire le temps de transport des femmes peut également avoir un effet sur la sécurité alimentaire en dégageant du temps aux femmes pour se consacrer à l'agriculture de rente et pas seulement de subsistance, et sur la santé en réduisant le temps à porter de lourdes charges.

Enfin la question de la violence est particulièrement présente dans la problématique des transports, qu'il s'agisse des abords du transport ou du transport lui-même, limitant la mobilité des femmes.

En RDC, la société de transport, Transco qui peine à couvrir le pays est encore loin de ce genre de considérations et les transports sont encore en majorité assurées par des transporteurs privés.

Avec un fleuve long de 4.700 km, de la rivière Kasaï, longue de 2.361 km et des lacs frontaliers (Albert, Edouard, Kivu, Tanganyika) situés aux frontières est du pays, le transport fluvial est très utilisé en RDC. Il représente parfois la seule option accessible financièrement pour rejoindre une destination compte tenu de l'état voire de l'inexistence des routes. En tout ce sont, 25.000 km de voies navigables où circulent 10.000 navires[123]. Le trajet d'une ville à l'autre, qui prend plusieurs semaines est de tous les dangers au vu de l'état des embarcations et de la fréquence des accidents, mais il l'est d'autant plus pour les femmes dont l'intimité et la sécurité n'est pas garantie sur ces embarcations où s'enchevêtrent êtres humains, animaux et matériel.

8.5.2. Genre et énergie

L'ODD 7 a pour objectif de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

L'accès à l'énergie électrique est globalement faible en RDC. Suivant les données de l'enquête MICS (2016/2017), 19,6% des ménages y ont accès par le réseau interconnecté et 7,6% des ménages ont un accès en dehors des réseaux conventionnels. Des disparités énormes s'observent d'une province à une autre. En effet, en dehors des provinces de Kinshasa (85% des ménages ont accès à l'électricité), du Haut Katanga (34,7%), de Lualaba (30%), du Nord Kivu (40%), du Sud Kivu (35%), du Tchopo (21%) et du Tanganyika (13%), toutes les autres provinces sont faiblement loties avec un taux d'accessibilité inférieur à 10%.

Les conséquences sur la santé, l'éducation, l'emploi et la vie communautaire sont considérables. Les femmes accouchent dans l'obscurité en raison des délestages intempestifs en milieux urbains. Les taux d'agressions sexuelles y sont élevés, car souvent liés au manque d'électricité. L'éducation des jeunes à tous les niveaux est davantage compromise par le manque d'éclairage. Les bougies ou torches utilisés sont potentiellement sources de maladies des yeux (sécheresse oculaire, dégénérescence maculaire, glaucome, cataracte, myopie...) les plus fréquemment rencontrées en Afrique centrale et d'accidents domestiques.

Le mode de cuisson utilisé par les ménages reste à 95% le charbon de bois ou le bois de feu, avec une exception kinoise où 25% des ménages utilisent le gaz. Or ce sont les femmes et les filles qui majoritairement sont chargées de collecter le bois, ce qui ajoute à une charge de travail déjà lourde. A la perte de temps, s'ajoutent les risques d'agression sur le trajet et les conséquences sanitaires de la pollution des foyers par la consumation du bois de chauffe ou du charbon, émettrice de gaz à effet de serre.

8.5.3. Gestion des déchets solides

L'intégration de la dimension genre dans la gestion des déchets solides peut avoir un impact sur la santé des femmes et la réduction du temps consacré aux tâches domestiques. Mais surtout l'intégration du genre dans la gestion des déchets solides peut améliorer les conditions de travail des femmes vivant de la collecte et du recyclage des déchets, et les protéger de risques sanitaires[124] .

Le manque d'équipement de protection met également leur santé en danger lorsqu'elles sont exposées à des déchets dangereux, par exemple lors du traitement de déchets médicaux pendant la pandémie de la Covid-19. Les centres de collecte peuvent améliorer la sécurité et les conditions de travail des femmes collectant les déchets, si des formations accompagnent les mesures ou outils mis en place. La mise en place d'un système efficace et durable de gestion des déchets peut bien sûr bénéficier à l'ensemble de la communauté, mais surtout aux femmes en charge des déchets familiaux et communautaires. Il est d'autant plus important de cibler les femmes qu'en tant qu'éducatrices dans le foyer et la communauté, elles peuvent orienter les pratiques des plus jeunes.

---

[123] *RD Congo, un transport fluvial de tous les dangers (francetvinfo.fr)*
[124] *Favoriser l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes grâce aux infrastructures, UNOPS, 2020*

19

La seule ville de Kinshasa produit quotidiennement 9 000 tonnes de déchets[125] dont 1 500 tonnes de plastiques[126] sans que le gouvernement ne se saisisse pleinement de la question. La ville de Kinshasa a, pour sa part, lancé en 2019 l'opération Kin Bopeto, vaste chantier d'assainissement de la capitale, doté de 360 millions d'euros sur cinq ans. Le président de la République, Félix Tshisekedi, lors du Sommet Climat 2020, s'est engagé à réduire de 20% ses émissions afin de contribuer à la stabilisation mondiale du climat et a ajouté trois nouveaux domaines à sa Contribution déterminée à l'échelle nationale (CDN)[127] : les déchets, le transport et le traçage des polluants atmosphériques.

Malgré leur rôle central dans l'approvisionnement énergétique du foyer, les femmes sont trop peu prises en compte dans les politiques menées et les projets mis en œuvre. Cette absence de prise en compte de la place des femmes dans le secteur énergétique en tant que consommatrice, fournisseur ou décisionnaire contraste avec le poids de leurs responsabilités domestiques. Le secteur des infrastructures trop rapidement considéré comme neutre du point de vue du genre peut au contraire avoir un impact réel sur la réduction des inégalités pour peu que les politiques de planification soient sensibles au genre.

[125] *RDC : Kinshasa lance «Kin Bopeto», un vaste programme d'assainissement de la ville (rfi.fr)*
[126] *Cité par RFI : le recyclage du plastique à Kinshasa, août 2019.*
[127] *Les contributions déterminées au niveau national (CDN) sont des plans nationaux non contraignants d'actions climatiques que les gouvernements visent à mettre en œuvre en réponse au changement climatique pour atteindre les objectifs mondiaux de l'Accord de Paris.*

9. ÉGALITÉ DE GENRE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

9.1. Genre et changement climatique

En l'absence de données chiffrées pour la RDC, les considérations de ce chapitre restent générales.

Le changement climatique en RDC se manifeste par l'augmentation de la température et le changement du régime pluvieux. Les problèmes dus à l'excès de précipitation concernent davantage la partie centrale tandis que la sècheresse frappe plutôt la partie Sud du pays. Ceci n'est pas sans conséquences et est susceptible d'affecter l'alimentation, l'eau, la santé, l'habitat humain et les infrastructures.

La vulnérabilité de la RDC face au changement climatique est faible en termes de facteurs physiques (risques climatiques et environnemental) mais celle des ménages et des communautés est élevée. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat[128], la RDC sera affectée par le changement climatique de diverses façons. Avec une augmentation probable des températures de 1 à 2,5° en 2050 et 3°C en 2100, la durée des saisons de pluies deviendrait courte et variable, avec des pluies de forte intensité, impactant sérieusement les principaux secteurs économiques du pays très sensibles au climat (agriculture, hydroélectricité, etc.).

Avec le changement climatique global, des températures et précipitations extrêmes seront récurrentes. Ces changements sont susceptibles d'augmenter la fréquence des évènements extrêmes comme des inondations, des érosions, des glissements de terrain ainsi que la perte de la production agricole. Avec les inondations, il y a bien sûr un risque de pertes en vies humaines, de maladies, de destruction des infrastructures et d'appauvrissement des sols. Les populations pauvres des zones urbaines ainsi que les petits exploitants sont les plus exposés aux risques climatiques et seront les plus touchés par l'épuisement des ressources[129].

Pendant les inondations, par exemple, les femmes cherchent souvent refuge plus tard que les hommes par crainte de représailles sociales. En outre, le fait de porter les enfants ainsi que les contraintes vestimentaires, par exemple, entravent souvent leur capacité à se déplacer rapidement[130].

Ainsi, les femmes sont plus susceptibles de souffrir d'une adaptation contrainte liée aux catastrophes, comme le fait de passer d'un moyen de subsistance à un autre pour faire face au changement climatique.

Souvent, pendant et après de telles catastrophes, les femmes et les filles sont celles qui sautent des repas ou ont faim lorsqu'il y a une pénurie de nourriture. Enfin, il existe également un risque accru de violence basée sur le genre pour les femmes rendues vulnérables dans un environnement inhabituel et potentiellement dangereux avec le recours potentiel à des moyens de subsistance extrêmes tels que le travail sexuel.

Les risques liés au climat ont des effets sexospécifiques car les femmes constituent une grande partie de la population pauvre et vulnérabilisée. Ainsi l'inégalité peut exacerber les impacts des catastrophes. Les inégalités de genre, alimentées par des normes sociétales et des rôles de genre définis, affectent non seulement l'exposition des femmes aux risques, mais limitent également leur résilience et leurs capacités d'adaptation.

9.2. Genre et sécurité alimentaire

Situation générale

Selon les Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en avril 2021[131] , le nombre de personnes touchées par une insécurité alimentaire aiguë en RDC est estimé à 27,3 millions, soit une personne sur trois, dont près de sept millions de personnes aux prises avec des niveaux d'urgence de faim aiguë. Cette situation fait de la RDC le pays avec le plus grand nombre de personnes ayant un besoin urgent d'assistance en matière de sécurité alimentaire au monde.

Les populations les plus touchées sont principalement les déplacés, les réfugiés, les retournés, les familles d'accueil et celles affectées par les catastrophes naturelles (inondations, éboulements, incendies) ainsi que les ménages dirigés par les femmes. 22% de ménages dirigés par les femmes contre 17% de ceux dirigés par des hommes ont recours à des stratégies de moyens d'existence d'urgence. S'agissant de la part des dépenses, 33% des femmes consacrent plus de 75% de leurs revenus à l'achat de la nourriture contre 26% pour les hommes[132].

[128] *GIEC, 2014*
[129] *Bureau d'étude géologique et environnementale*
[130] *UNDRR*
[131] *RDC : une personne sur trois souffre de faim aiguë, alertent la FAO et le PAM | ONU Info*
[132] *IPC_DRC_AFI_2018August.pdf (ipcinfo.org)*

En effet, la majorité des personnes souffrant de malnutrition sont des femmes et des filles vivant en milieu rural bien qu'elles soient présentes et actives dans l'agriculture, notamment vivrière. Les tabous et habitudes alimentaires ainsi que l'absence de diversification alimentaire et la méconnaissance de la valeur nutritive des aliments contribuent également à renforcer l'insécurité alimentaire du pays.

Dans les sept provinces qui ont fait l'objet de notre enquête de terrain, deux types de production sont pratiqués dans les milieux ruraux, à savoir la production vivrière et la production animale.

S'agissant des responsabilités liées à la nutrition, les participants aux focus groupes reconnaissent unanimement que les femmes sont les principales actrices de la lutte contre l'insécurité alimentaire en tant que productrices de denrées et responsables de l'alimentation du ménage. Elles s'occupent du choix des aliments et conformément aux usages, elles réservent les meilleurs morceaux de viande aux hommes servis à table tandis qu'elles-mêmes et les enfants mangent à la cuisine. Ainsi on estime à 6 millions le nombre d'enfants malnutris et à 7,2 millions le nombre de femmes souffrant d'anémie[133].

Dans ces sept provinces, les femmes sont les principales responsables de la production alimentaire et de la gestion des récoltes. Elles sont traditionnellement chargées des activités de maraîchage, du petit commerce et de la transformation des produits alimentaires (mouture, décorticage, etc.), mais n'ont souvent qu'un accès limité aux marchés locaux ou régionaux.

La situation de la malnutrition selon nos enquêtes sur le terrain dans les sept provinces visitées (600 personnes dans la région Est (Ituri, Nord et Sud Kivu) et 800 dans la région Ouest (Kasaï, Kasaï Central et Oriental et Kinshasa)[134] est la suivante :

Figure 18 - *Impact de la malnutrition par genre (issu de l'enquête de terrain)*

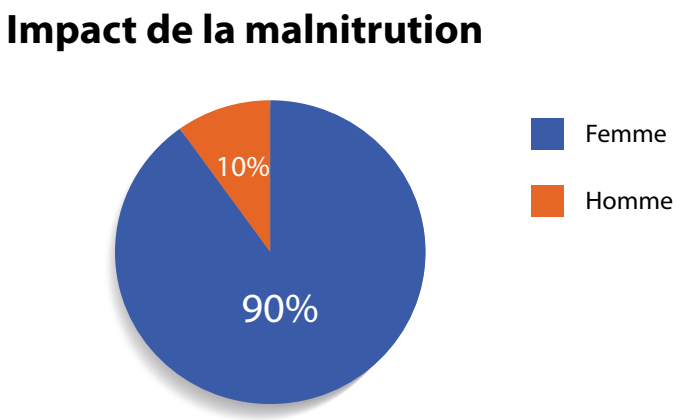

source : *issu de l'enquête de terrain*

Ce graphique montre que dans les sept provinces étudiées[135] , la malnutrition touche en majorité les femmes et les filles, contre 10% seulement des hommes et jeunes garçons.

[133] *Ibid.*

[134] *Cet échantillon est à 46% constitué d'hommes et femmes entre 36 et 65 ans ; et à 54% de jeunes filles et garçons entre 15 et 35 ans. Un échantillon inclusif qui tient compte de la situation démographique de la RDC avec un focus sur la population active.*

[135] *Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Kasaï Central, Kasaï Oriental, Kasaï et ville province de Kinshasa*

Figure 19 - *Sévérité de la malnutrition selon les sexes et les zones*

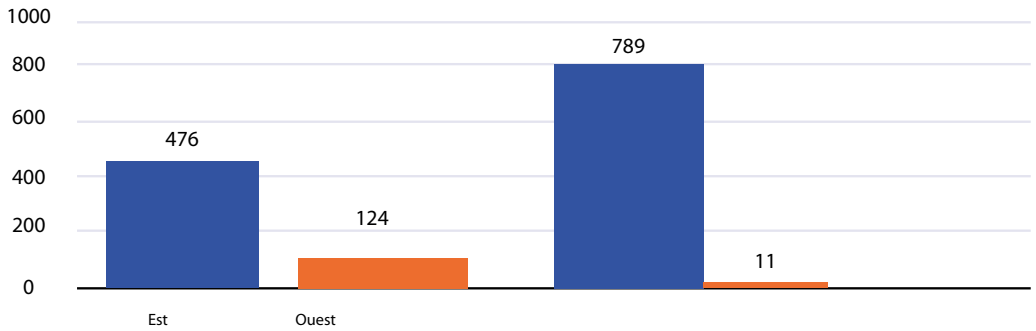

Source : issu de l'enquête de terrain

En ce qui concerne la sévérité de la malnutrition selon le sexe et les zones, ce sont dans les provinces de l'Ouest et du Sud-Ouest (Kasaï Central, Kasaï Oriental, Kasaï à l'exception de la ville province de Kinshasa) que les femmes souffrent le plus de malnutrition. La coutume y est encore largement appliquée et quand le mari décède, il n'est pas rare que sa famille accapare ses terres, laissant femmes et enfants sans moyen de subsistance.

Malgré une activité majoritairement agricole, les femmes sont les plus malnutries. Les normes sociales et culturelles, l'alimentation et la méconnaissance des bases de la nutrition comptent parmi les causes principales de cette situation.

9.3. Genre, migration, paix, sécurité et questions humanitaires

Genre et migration

La migration est phénomène important en RDC. La situation économique, la guerre et la mauvaise gouvernance sont les principaux facteurs de migration générant une forte mobilité aussi bien interne qu'internationale. Ainsi la RDC compte parmi les cinq pays qui comptent le plus de réfugiés au monde et le deuxième pour le nombre de déplacés. Rien qu'en 2020, la RDC a compté 2,2 millions de déplacés[136].

L'enquête 1-2-3[137] indique à cet effet qu'au niveau national, moins d'un habitant sur cinq (18,4%) a toujours vécu dans la localité où il réside actuellement. Le taux d'immigration ne varie pas selon le milieu (urbain ou rural). Seule la capitale se distingue avec une proportion de migrants plus faible que la moyenne (14,8%). Les femmes sont légèrement plus nombreuses (19,4% contre 17,3% pour les hommes). La part des migrants en provenance de l'étranger est tout à fait marginale puisque ces derniers ne représentent que 1,3% des migrants.

La migration est avant tout motivée par la nécessité ou l'envie de suivre ou rejoindre sa famille. Cette raison est invoquée par près de la moitié (47,3%) des migrants, et ce quel que soit le milieu de résidence actuel. On migre également pour poursuivre des études (7,6%) ou chercher un emploi (8,9%). La migration peut également être forcée, puisque 7,5% des migrants ont dû se déplacer à cause de conflits. Ces migrations provoquées par la guerre sont plus courantes à la campagne qu'en ville.

En RDC, selon les statistiques de la MONUSCO, les femmes et les enfants sont particulièrement affectés par les conflits ; ils constituent presque 75% des réfugiés et des personnes déplacées, à fort risque de violences physiques et sexuelles.

En effet, les femmes qui fuient les conflits sont plus à risque de subir des violences propres à leur genre sur leur parcours : harcèlement, agressions sexuelles, violences de genre, racisme, violences économiques, de la part des forces de l'ordre ou des passeurs. Une fois à destination, les difficultés liées à une situation admi¬nistrative irrégulière, le risque de tomber dans l'exploitation, notamment dans les réseaux de traite et de prostitution pour les femmes sont très importants

[136] *Rapport mondial sur la migration 2022, Organisation Internationale de la Migration*

[137] *L'enquête 1-2-3 menée par l'Institut National de la Statistique, porte sur 3 domaines, l'Emploi, le Secteur Informel et les Dépenses des ménages.*

Là encore, collecter davantage de données désagrégées par sexe permettrait d'affiner l'analyse des connexions entre genre et migration pour une meilleure prise en compte du genre dans les politiques. Et mieux, cela devrait aider non seulement à capter mais aussi enrichir les données.

9.4. Genre, paix, sécurité

9.4.1. Négociations de paix

Au cours de la dernière décennie, la RDC a connu une succession de conflits pendant lesquels les femmes ont joué un rôle dans la prévention des conflits, la consolidation et le maintien de la paix.

Dans cette dynamique, la RDC a adhéré à la résolution 1325[138] sur les femmes, la paix et la sécurité, adoptée par le Conseil de sécurité le 31 octobre 2000. Cette résolution demande que les opérations sur le terrain comprennent une composante genre et intègrent une démarche soucieuse d'équité entre les genres dans tous les aspects du maintien de la paix. Elle fait de la protection des femmes dans les conflits armés une préoccupation prioritaire de la communauté internationale, qui leur assigne un rôle central dans la prévention des conflits, le maintien et la consolidation de la paix.

La mise en œuvre du premier Plan d'action de cette résolution par la RDC relève quelques avancées en termes de participation des femmes dans la gestion et la résolution des conflits toutefois, la participation des femmes à ces diverses sessions de dialogue est faible. De 2013 à 2018, la RDC a organisé plusieurs rencontres[139] pendant lesquelles la participation des femmes n'a pas dépassé 18%.

9.4.2. Sécurité

La réforme du secteur de sécurité a permis d'enregistrer des résultats importants. En 2014, les forces armées de la RDC (FARDC) ont nommé les premières femmes générales ainsi que plusieurs officiers féminins, tout comme la police. En 2018, 10% des commissaires supérieurs étaient des femmes.

Les lois organiques portant respectivement organisation et fonctionnement de la police et de la défense (forces armées) ainsi que les lois sur le statut du policier de carrière et celle du militaire intègrent la perspective genre, notamment en ce qui concerne le recrutement.

9.4.3. Violences basées sur le genre

La RDC a procédé en 2020 à la révision de la stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles et celles basées sur le genre « SNVBG » (élaborée en 2009 et révisée en 2020) qui prend en compte les autres formes des violences basées sur le genre que les violences sexuelles.

En application de ses engagements relatifs au communiqué conjoint entre les Nations Unies et la RDC, le Président de la République avait nommé en 2014 son Représentant Personnel en charge de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants dont les actions ont permis : le retrait de la RDC de la liste des pays utilisateurs d'enfants dans l'armée ; le renforcement de la lutte contre l'impunité des auteurs de violences sexuelles par l'organisation des chambres foraines et la condamnation de certains officiers supérieurs de l'armée et de la police impliqués. Il y a eu 135 jugements en 2014, 111 en 2015, dont trois colonels et un général. En outre, les FARDC se sont dotées d'un Plan d'action et de lutte contre les violences sexuelles et de modules de formation en genre. La Police Nationale Congolaise, de son côté, a adopté sa Stratégie Nationale de promotion du genre et de lutte contre les violences sexuelles.

Malgré les efforts fournis par le gouvernement, la persistance des conflits armés dans certaines parties du territoire national, perpétue les violences sexuelles.

---

[138] *Les points-clés de la résolution 1 325 du Conseil de sécurité sont les suivants :*

- *accroître la représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décision ;*
- *intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans toutes les missions de maintien de la paix ;*
- *nommer plus de femmes envoyées et représentantes spéciales du Secrétaire général ;*
- *soutenir les organisations locales de femmes dans leurs initiatives de paix ;*
- *impliquer les femmes dans les négociations et les accords de paix ;*
- *assurer la protection des femmes et des filles et veiller au respect de leurs droits ;*
- *protéger les femmes et les filles de la violence sexiste ;*
- *intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration des anciens combattants*

[139] *6,2% à la négociation de l'Accord cadre d'Addis-Abeba de 2013, de 12,4% lors des concertations nationales au palais du peuple de 2013, de 18% lors des négociations à l'Union Africaine de 2016, et de 9,4% au dialogue de la Saint Sylvestre de 2016.*

Toutefois depuis le 30 avril 2021, le Président de la République a proclamé l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord Kivu, et a nommé des gouverneurs militaires ayant des pouvoirs exceptionnels dans ces deux provinces pour mettre fin à l'insécurité et y ramener la paix et le mieux-être.

La mise en œuvre du premier Plan d'action national (PAN) de cette résolution a permis constater:

- La persistance des pesanteurs culturelles qui ont un impact négatif sur la participation des femmes aux tables des négociations et aux instances de prise des décisions ;
- La persistance des violences sexuelles et autres violations des droits des femmes ;
- La très faible présence des femmes au sein des instances de commandement dans l'armée et la police ainsi que dans les autres services de sécurité ;
- La non-implication et intégration des jeunes femmes et des femmes handicapées dans la mise en œuvre du pan 1.

Mais aussi :

- La mise en place des forums d'échanges d'expériences entre acteurs travailleurs dans le domaine femme, paix et sécurité de la sous-région des grands lacs ;
- La vulgarisation du plan d'action et des textes juridiques qui garantissent les droits des femmes ;
- La réalisation de plaidoyers pour le respect des délais des procédures judiciaires ainsi que le suivi des dossiers des violences sexuelles pour la condamnation des auteurs ;
- La mise en place de comités de paix dans les provinces touchées par les conflits armés ;
- La création d'une synergie pour la paix dans la région des grands lacs, etc.

Pour l'heure, si les opérations onusiennes en RDC ont intégré des experts genre qui mettent ces questions au premier plan des opérations de maintien de la paix, le gouffre entre les textes et la pratique, malgré la mise en place de comités de pilotage national, provincial et local, reste énorme.

9.5. Genre et humanitaire

En l'absence de données chiffrées pour la RDC, les considérations de ce chapitre restent générales.

Selon ONU Femmes, en 2014 sur les 80 millions de personnes ayant nécessité une aide humanitaire, 75% étaient des femmes et des enfants. Et l'ONU a établi que 20% des femmes déplacées subissaient des violences sexuelles[140].

Dans toutes les situations d'urgence humanitaire, les femmes et les filles font face à un risque nettement plus élevé de grossesse non désirée, de violence basée sur le genre, de maladies sexuellement transmissibles et de mortalité maternelle.

Les lacunes dans les données limitent la compréhension et la prise en compte de l'impact des catastrophes sur les femmes et les filles. Les recherches ont néanmoins constaté les faits suivants:

- Les catastrophes du type sécheresses, inondations et tempêtes tuent plus de femmes que d'hommes en raison des inégalités structurelles entre les sexes.
- Pendant une sécheresse, les filles sont plus susceptibles de manquer l'école, pour subvenir aux besoins en eau et prendre soin de la famille. Les sécheresses et les périodes sèches prolongées conduisent aussi à une augmentation des pratiques néfastes contre les femmes, par exemple la violence domestique, le mariage d'enfants, le viol conjugal et les mutilations génitales féminines. Les femmes et les filles doivent parcourir de plus longues distances pour aller chercher de l'eau, ce qui les expose à un risque accru d'agression sexuelle .

La collecte systématique de donnée ventilées par sexe, qui ne concerne, toujours selon ONU Femmes, que 40% des évaluations de besoins coordonnées, reste le premier rempart contre la persistance d'inégalités dans le travail humanitaire.

9.6. Genre et crises sanitaires

Plusieurs crises sanitaires se sont succédé en RDC : fièvre Ebola, Covid-19, rougeole, choléra etc., mettant un système de santé déjà défaillant en difficultés. Le

[140] *Notre travail : Action humanitaire : Faits et chiffres | ONU Femmes (unwomen.org)*

système de santé congolais s'est trouvé aux prises avec une surcharge de travail à cause de l'épidémie d'Ebola, de la rougeole et celle du choléra ainsi que d'autres maladies endémiques comme le paludisme et n'est pas à même de faire totalement face aux exigences et méfaits de ces différentes affections.

Ces chocs ont eu des impacts non négligeables sur le genre. En effet, comme d'autres processus sociaux, les épidémies sont alors un vecteur d'accroissement des inégalités de genre déjà existantes.

9.6.1. Genre et Covid-19

D'après l'anthropologue Brooke Grundfest Schoepf, les « épidémies sont des processus sociaux influencés par l'histoire, la politique, l'économie, la culture, l'organisation et la dynamique sociales»[141] .

Le nombre total de cas mortels en RDC, au 8 novembre 2021, était de 1 099 décès avec un taux de létalité de 2%[142]. L'épidémie de Covid-19 s'est accompagné d'un resserrement du marché de l'emploi (avec les restrictions, fermetures et arrêts de travail) et de la diminution des opportunités de travail pour les personnes vulnérables, généralement les jeunes et les femmes.

Un plan de préparation et de riposte à l'épidémie de la Covid-19 a été adopté en mars 2020. Mais malgré ses neufs objectifs bien définis, les questions de genre sont faiblement développées. L'ONG Care a réalisé une analyse rapide de genre pour comprendre l'impact du Covid sur les relations de genre. Il ressort de cette étude que la charge de travail des femmes a encore augmentée tandis que souvent les hommes étaient frappés de chômage technique ou empêchés de travailler par la fermeture des frontières.

Encore plus sollicitées, les femmes participent alors moins aux activités de prévention et de réponse à la pandémie, ce qui a des conséquences sur les autres aspects de santé, notamment la santé sexuelle et reproductive. Elles fréquentent moins les centres de santé par peur de contracter la Covid-19 et devoir être mises en quarantaine, et ceci est d'autant plus vrai dans les zones où a sévit le virus Ebola. Care a néanmoins relevé une hausse des demandes de contraception à cause de l'augmentation de l'activité sexuelle, désirée ou non, du ménage. Les violences conjugales ont également augmenté durant cette période.

La problématique spécifique des femmes enceintes n'a pas été suffisamment prise en compte. Elles ont été soumises aux mêmes conditions de quarantaine que les autres personnes, les mettant en danger face au manque de soins. De plus, aucune mesure n'a été prise pour protéger les femmes qui venaient accoucher à l'hôpital et y ont contracté le Covid-19.

L'accès à l'information sur la Covid-19 est inégal entre hommes et femmes puisque les hommes ont souvent le contrôle des postes de radio et des téléphones. La tendance se retrouve chez les jeunes garçons qui participent plus que les filles aux séances d'information, ces dernières n'ayant pas toujours le temps ni la permission de participer[143].

9.6.2. Genre et VIH/Sida

Les rôles dévolus aux femmes et aux hommes et l'inégalité des relations entre les sexes interagissent avec d'autres variables sociales et économiques et se traduisent par des situations différentes, parfois inéquitables, pour ce qui concerne l'exposition au SIDA. Bien qu'au niveau mondial, il y ait à peu près autant de femmes que d'hommes qui souffrent du VIH (51% des personnes infectées sont des femmes[144]), ce qui est également le cas en RDC, les données épidémiologiques démontrent des différences considérables quant aux implications de la maladie pour les hommes et les femmes, avec une détérioration de la situation au fil des années.

Selon le Programme national multisectoriel de lutte contre le SIDA[145] , la RDC compte plus de 94 000 personnes vivant avec le VIH/SIDA en 2021 au 1er décembre 2021.

« La prévalence pays est de 1,2% et celle de la ville de Kinshasa est de 1,6%. Notre pays connait une épidémie de type généralisée. Parmi les 94 345 personnes vivant avec le VIH qui sont enrôlées dans le traitement, nous avons 92 910 adultes, dont 58 524 femmes et 34 386 hommes. Le VIH est plus répandu chez les femmes que les hommes, a indiqué Dr le secrétaire exécutif provincial de Kinshasa, Dr Patrick Panzhu » [146].

Il y a tout d'abord une cause physiologique : les femmes sont plus susceptibles d'être infectées par le VIH que les hommes, quel que soit le type de rapports sexuels. En effet, les muqueuses exposées

141 Bilan 2014 : Ebola, l'épidémie qui défie le monde | Les Echos
142 Reuters Covid-19 Tracker
143 Care, Analyse rapide de genre – Covid 19. RDC, Nord Kivu, Sud Kivu et Kinshasa
144 UNAIDS 2010
145 PNMLS, Programme National Multisectoriel de Lutte contre le Sida
146 Propos rapportés par Radio Okapi à l'occasion de la Journée mondiale contre le Sida.

sont plus étendues, les hommes transfèrent davantage de fluide et leur teneur en virus est plus élevée. Les normes sociales ont aussi un impact. Les hommes autorisés à avoir plusieurs partenaires sexuels augmentent la vulnérabilité des femmes, les rapports hétérosexuels étant dominant et comptant pour 83% des transmissions . De plus, il n'est pas accepté qu'une femme ait des exigences dans le domaine sexuel, il leur est donc difficile de demander à utiliser un préservatif. Par ailleurs, les femmes ayant recours au sexe comme échange transactionnel pour de l'argent ou de la drogue, sont particulièrement touchées.

Les normes de genre déterminent également la façon dont les hommes et les femmes infectés par le VIH sont perçus. Les femmes séropositives sont plus stigmatisées et rejetées que les hommes. Enfin les personnes pratiquant d'autres sexualités sont également rejetées, ce qui complique leur accès aux soins.

Le cas particulier de la RDC accentue les risques liés au VIH pour certains groupes cibles. Les relations sexuelles forcées, les violences basées sur le genre, notamment les viols devenus une arme de guerre dans le contexte de conflit du pays selon l'UNESCO, sont des facteurs aggravant la propagation du VIH/SIDA. Ainsi, en situations de conflits, six femmes contre cinq hommes sont séropositives selon le PNUD[148] .

Il faut noter que la crise sanitaire liée à la Covid-19 a eu un impact sur l'épidémie de VIH, notamment en termes d'accès aux soins et de financement, qui s'est réduit.

9.6.3. Genre et Ebola

Bien que le virus Ebola ait vu sa propagation maîtrisée, il y a lieu de revisiter les connexions entre le genre et Ebola. En effet, en raison des rôles de genre assignés, les femmes ont constitué la majorité des victimes de l'épidémie. Là encore, leurs rôles d'assistance aux malades, que ce soit au sein du foyer ou dans le milieu de la santé, ainsi que leur rôle traditionnel dans les rites funéraires les exposent à des risques plus importants que les hommes de contracter le virus.

Or, souvent elles manquent de compétences et de savoirs de base en matière de premiers soins pour faire face à un virus comme Ebola. Le taux élevé d'analphabétisme est un facteur majeur d'aggravation de cette inégalité car les femmes et filles concernées sont moins sensibles aux messages de sensibilisation.

En outre, comme vu précédemment, l'accès aux soins est inégal selon les femmes et les hommes, par manque d'assurance maladie et manque de moyens de protection contre le virus.

En parallèle, pendant l'épidémie, la surcharge des hôpitaux les pousse à refuser certaines interventions ou bien ce sont les patients en attente de soin qui refusent de se rendre dans les hôpitaux de peur de contracter le virus.

Les principaux résultats d'une recherche[149] sur le genre et Ebola réalisée par l'ONG Care confirment ce changement de comportement dans l'accès aux services de santé : de nombreux participants à la recherche ont expliqué que la peur de contracter Ebola - en plus de la possibilité d'être mis en quarantaine - les empêchait de consulter un médecin pour d'autres besoins de santé. La santé sexuelle et reproductif (SSR) des femmes et des filles a été particulièrement affectée.

Une grande inégalité dans l'accès à la vaccination a été relevée. Bien que la vaccination ait joué un rôle important dans l'épidémie d'Ebola, notamment parce que c'était la première fois qu'un vaccin efficace était développé et déployé comme partie primordiale d'une réponse de stratégie contre Ebola, les conditions d'accès à la protection vaccinale ont été historiquement défavorables aux femmes et aux enfants en RDC.

---

[148] *Cité par Madhu Bala Nath Conseillère de ONUSIDA/UNIFEM en Genre & VIH, in VIH et Droits Humains Manuel de formation*

[149] *Care DRC, janvier 2020*

10. RECOMMANDATIONS

Les différentes analyses menées ci-dessus ont mis en évidence la persistance des inégalités genre. Ces constats suggèrent quelques pistes d'actions en lien avec les domaines étudiés. Elles ont été formulées pour être mises en œuvre par les bailleurs.

10.1. Genre et enjeux démographiques

Il y a peu de chances que la RDC arrive à capter le dividende démographique en raison de la persistance d'une forte fécondité corrélée à une faible prévalence du recours à la contraception moderne, une mortalité infantile élevée persistante et un environnement social dominé par une extrême pauvreté chronique, un chômage et un sous-emploi massifs des jeunes avec de fortes inégalités géographiques et de genre.

Fort de ces constats, il est recommandé de mettre en œuvre des politiques et stratégies visant à capter le dividende démographique tout en réduisant les inégalités genre à partir des pistes d'actions ci-après :

Assurer la mise en place d'un environnement favorable, avec l'engagement affirmé des autorités politiques sur :

- une éducation véritablement égalitaire du primaire jusqu'à l'université ;
- la promotion de la santé reproductive et de la planification familiale ;
- la création des conditions de l'employabilité des jeunes et des femmes avec l'assurance d'une protection minimale pour les sortir des pièges de la pauvreté.

10.2. Genre et facteurs économiques

La macro-économie a un impact global sur l'économie et sur la société et de là, sur les hommes et les femmes qui la composent. Or les politiques macro-économiques n'étant pas sensibles au genre, elles ne répondent pas aux besoins différenciés des hommes et des femmes. Pour ce faire, il conviendrait de :

- Sensibiliser et former des responsables des politiques et des hauts fonctionnaires à la prise en compte du genre dans les politiques macroéconomiques ;
- Soutenir la budgétisation sensible au genre sur le long terme et organiser son suivi régulier par l'adoption d'indicateurs précis ;
- Soutenir toutes les mesures possibles pour favoriser la scolarisation la plus longue possible des filles :
  - S'assurer de la gratuité effective de l'école primaire sur tout le territoire,
  - Étendre la gratuité de l'école au niveau secondaire,
  - Soutenir et étendre la politique de bourses d'éducation destinées aux filles, surtout dans les cursus STEM, dominés par les garçons,
  - Soutenir la construction de latrines séparées à l'école,
  - Soutenir des politiques et/ou des campagnes en faveur de la formation professionnelle pour les filles, notamment dans les TIC.

10.3. Genre et Education

L'éducation est un secteur fondamental où il est impératif que l'égalité de genre soit au cœur du système. Or, en RDC la longévité des filles à l'école est moindre que les garçons et les raisons du décrochage scolaire plus nombreuses. Or, moins éduquée la jeune fille aura moins d'opportunités professionnelles sera contrainte de rejoindre le secteur informel et sera moins autonome. Pour promouvoir l'éducation des filles et une éducation sensible au genre, il convient de cibler l'école mais aussi la famille. Aussi nous préconisons de :

École

- Former le personnel éducatif dans son ensemble (enseignant et éducateurs le cas échéant, personnel d'intendance s'il y a lieu) à l'égalité de genre, à la masculinité positive et leurs enjeux au quotidien (interdiction des brimades sexistes, de toute forme de violence, du « sexe transactionnel », ne pas donner les travaux de ménage uniquement aux filles). Définir une chaîne de redevabilité pour pouvoir réagir en cas de manquement.
- Développer un programme d'éducation sexuelle au collège.

- Développer un module genre pour les élèves également, avec des activités qui mettent en valeur les filles régulièrement au long de l'année.
- Créer un mécanisme d'alerte et de prévention fiable (en dehors de la hiérarchie scolaire) en cas de harcèlement ou agression sexiste ou sexuelle.
- Faire témoigner des rôles-modèles à l'école, des exemples de filles qui ont étudié et s'en sortent (exemples accessibles).
- Définir un programme ludique de récompense, mettant en avant mensuellement un garçon et une fille, champions de l'égalité de genre afin d'encourager et de valoriser les comportements vertueux.
- Encourager les filles à la prise de parole en classe, faiblesse récurrente des femmes une fois dans le milieu professionnel.
- Promouvoir les filières professionnelles et techniques auprès des filles.

Famille/communauté

- Sensibiliser les familles aux risques liés au mariage précoce (interdit par la loi) (décrochage scolaire, grossesse précoce à risque, violences conjugales) à la notion d'égalité entre les femmes et les hommes, à la santé reproductive et à la lutte contre des pratiques traditionnelles préjudiciables telles que les mutilations génitales féminines ou à la mise à l'écart des jeunes filles pendant les règles.
- Sensibiliser les chefs coutumiers et religieux à ces sujets également.
- Favoriser l'accès à la planification familiale.
- Fournir des kits d'hygiène menstruelle aux élèves, si possible durables (serviettes lavables, cup…) et les faire fabriquer par des femmes afin de créer des revenus.

10.4. Genre, gouvernance et participation

La participation des femmes à la vie publique, communautaire ou à la prise de décision dans le ménage ne reflète pas leur rôle dans la société. En ne faisant pas entendre leur voix, ce sont leurs besoins, leurs droits qui ne sont pas pris en compte. Pour y remédier, nous préconisons de :

- Former les femmes de la société civile, des médias et des partis politiques à la prise de parole en public et au leadership ;
- Encourager l'adoption de quotas de femmes dans l'administration publique ;
- Sensibiliser les partis politiques à la prise en compte du genre ;
- Soutenir la sensibilisation des médias à la prise en compte du genre dans le traitement des informations et la recherche d'expert.es ;
- Favoriser la mise en avant (campagne, séries TV ou radio etc..) de rôles modèles en matière d'égalité (femmes et hommes) pour faire changer les mentalités ;
- Consolider l'accès à la propriété foncière par la formation des représentants locaux de l'État et les chefs coutumiers ;
- Améliorer l'accès des femmes aux ressources productives notamment dans l'agriculture en:
  - formant les représentants de l'État localement aux droits des femmes,
  - favorisant l'enregistrement des parcelles,
  - efacilitant l'accès aux services de vulgarisation agricole ;
- Sensibiliser les représentants locaux de l'État, les chefs coutumiers et la population au droit encadrant l'héritage.

10.5. Genre et violences basées sur le genre

Les violences basées sur le genre sont extrêmement répandues et très largement acceptées dans la société. Conséquences de l'infériorisation des femmes, elles ont des répercussions sur tous les aspects de leur vie, physique, psychologique, médical, professionnel et demandent la mobilisation de toute la société. Pour ce faire, nous préconisons :

- Plaidoyer pour l'adoption d'une loi protégeant les victimes et les témoins de violences basées sur le genre ;
- Formation à la prise en compte des VBG des officiers de police judiciaire ;

- Étudier la possibilité de mesures incitatives à la prise en compte par les officiers de police judiciaire des plaintes liées aux VBG (en fonction d'une moyenne attendue) ;
- Plaidoyer pour la reconnaissance juridique du viol conjugal ;
- Sensibiliser les représentants locaux de l'État, les chefs coutumiers et la population à l'interdiction des mariages précoces ;
- Former les enseignants et le personnel éducatif à l'égalité fille-garçons : proscrire les corvées assignées aux filles à l'école, interdire et punir la violence des garçons contre les filles.

10.6. Genre et Santé

L'accès à des services de santé de qualité est le plus grand défi des femmes en RDC, qui compte un taux de mortalité maternelle très en deçà de la moyenne africaine. L'éloignement des centres de santé, le manque de formation et de matériel du personnel sont autant d'obstacles. Pour y remédier, nous préconisons de :

- Augmenter le nombre de centres de santé ;
- Former des agents de santé communautaires (notamment des femmes) ;
- Mener des campagnes de formation de sage-femmes ;
- Soutenir l'approvisionnement en matériel médical (accouchement, kits post-viol) ;
- Faciliter l'accès aux services de planning familial; plaidoyer pour une loi autorisant l'avortement, conformément au Protocole de Maputo ;
- Favoriser la prise en compte spécifique des femmes enceintes lors des pandémies.

10.7. Genre et État civil

L'état civil a pour rôle de prouver l'existence, l'identité et le statut matrimonial des individus. Utile à tous, il l'est particulièrement pour les femmes dont le statut est fragilisé dans la société. L'enregistrement des actes de naissance, mariage et décès sont une protection pour une femme qui aurait besoin de faire valoir ses droits. A l'échelle nationale, il permet d'adapter les politiques peut servir de base à une politique sensible au genre. Pour ce faire, nous préconisons de :

- Etendre l'enregistrement à l'état civil sur tout le territoire et à tous les nouveau-nés ;
- Renforcer et faciliter l'enregistrement de tous les actes d'état civil, notamment pour les filles (mariage) ;
- Former des agents de service public aux actes d'état civil ;
- Soutenir des campagnes d'enregistrement des naissances, mariages et décès.

10.8. Genre, Eau et Assainissement

Sept personnes sur 10 en milieu rural s'approvisionnent auprès d'une source non améliorée. De façon quasiment systématique, les femmes et les filles sont de corvée d'eau, ce qui ampute leur temps de travail ou d'école. En parallèle, elles ne sont que très rarement consultées lors de l'identification des projets d'assainissement, ce qui réduit les chances de voir leurs besoins pris en compte. Pour y remédier, il conviendrait de :

- Adapter le nombre de bornes fontaines aux besoins identifiés en milieu rurale ;
- Faire participer les femmes aux processus de décision d'aménagement et assurer l'accès des femmes aux comités de gestion (au moins 30%) conformément à la régulation de l'East Africa Community dont la RDC est membre ;
- Soutenir l'utilisation de bornes fontaines dans les villages et consulter les femmes sur leurs emplacements.

10.9. Genre et Protection sociale

La protection sociale est permise par le statut de salarié. Or, la majeure partie de la population travaille dans le secteur informel, privant ainsi les plus vulnérables, et souvent les femmes, d'une protection sociale. Or, bien appliquée et partagée, la protection sociale peut être un instrument efficace de transformation des rôles de genre puisqu'elle permet aux femmes de se retirer du marché du travail ou de maintenir leur revenu lorsqu'elles sont confrontées à certains événements (maladie, chômage, vieillesse, maternité). Il conviendrait donc de :

- Rendre la protection sociale universelle en la décorrélant du statut professionnel (salariat)

pour la corréler à la nationalité ;

- Améliorer la qualité de la couverture.

10.10. Genre et Justice

En ce qui concerne les justiciables, l'accès à la justice est un grand défi. De plus, le manque de sensibilisation au genre et notamment aux violences faites aux femmes est préjudiciable aux femmes. La RDC compte une minorité des femmes dans la magistrature et souffre d'un manque criant de médecins-légistes. Pour y remédier, il conviendrait de :

- Assurer la formation initiale et continue de tout le personnel judiciaire et notamment de la chaîne pénale à la prise en compte des violences sexuelles et des droits des enfants ;
- Assurer la formation des autorités coutumières à la prise en compte des violences sexuelles et des droits des enfants ;
- Améliorer l'accès des femmes à la justice en augmentant le nombre de tribunaux et de magistrats ;
- Rendre opérationnelle l'aide juridique ;
- Renforcer la médecine légale en formant davantage de médecins légistes et en donnant plus de moyens à cette spécialité pour une meilleure prise en compte médico-légale des VBG ;
- Former des femmes magistrates ou avocates à la prise de parole en public ;
- Etablir un mécanisme de discrimination positive des femmes dans la magistrature (à compétences égales, la femme est choisie) ;
- Séparer de façon nette les femmes des hommes dans les centres de détention (zones de nuit, sanitaires) ;
- Tenir des statistiques précises sur la nature des plaintes et leur suite, mener une politique incitative.

10.11. Genre et infrastructures

Les infrastructures ne sont pas neutres du point de vue du genre. Lorsqu'elles sont planifiées, construites et gérées selon une approche sensible au genre, elles facilitent l'accès des femmes aux services. A ce jour, les infrastructures ne sont pas sensibles au genre en RDC. Pour y remédier, nous préconisons de :

- Développer des infrastructures sensibles au genre, accroître notamment le nombre de routes vers les infrastructures sociales ;
- Faire participer les femmes aux processus de décision d'aménagement ;
- Sensibiliser les responsables de planification à la prise en compte du genre.

Genre et changements climatiques

Il y a encore très peu de données sur les changements climatiques en RDC pour permettre d'établir des connexions entre le genre et les changements climatiques mais la communauté internationale est d'accord pour dire que la RDC est un terrain exemplaire pour mettre au point des stratégies de mitigation des effets du changement climatique en mettant en relief la réduction des inégalités genre. Pour ce faire, il conviendrait de :

- Mettre en place un système d'informations statistiques sur les changements climatiques avec une mise en évidence des inégalités genre

Proposer des notes analytiques, construire un plaidoyer en faveur d'une mobilisation et identifier des pistes d'actions sur la base des études qui auront été réalisées.

Genre et questions transversales

- Soutenir des actions de sensibilisation à la base (pour femmes et pour hommes) sur l'égalité genre, les droits des femmes l'autonomisation des femmes et le refus des violences domestiques et basées sur le genre ;
- Renforcer les capacités statistiques dans le domaine du genre de l'Institut National de la Statistique, le ministère en charge du genre et des points focaux genre dans tous ministères sectoriels ;
- Exiger des données désagrégées par sexe et des indicateurs sensibles au genre pour tous les projets ;
- Développer une plateforme dédiée à l'archivage de ces données.

Genre et chocs sanitaires

Les crises sanitaires en RDC (fièvre Ebola, Covid-19, rougeole, choléra etc.) ont mis à mal le système sanitaire déjà défaillant. Ces chocs ont eu des impacts non négligeables sur le genre. En effet, comme d'autres processus sociaux, les épidémies sont alors un vecteur d'accroissement des inégalités de genre déjà existantes. C'est pourquoi, il conviendrait de :

- Assurer un fonctionnement optimal au niveau de chaque pan de la pyramide sanitaire en y allouant les ressources humaines et financières pour la prévention et la prise en charge des cas.
- Mettre en place un mécanisme de suivi du fonctionnement de la pyramide sanitaire de façon parallèle au dispositif du ministère de la Santé et alerter pour les corrections éventuelles
- Mettre en place un dispositif d'alerte rapide et de prise en charge des chocs sanitaires avec des connexions au niveau stratégique pour faciliter la mobilisation et la mise à disposition des moyens humains, matériels et financiers
- Assurer le déploiement des réponses avec prise en compte des actions sexospécifiques
- Prévoir une prise en charge spécifique des femmes enceintes pour assurer la continuité des soins sans prise de risques supplémentaires.

ANNEXES

ANNEXES

ANNEXE 1 : Présentation générale de la RDC

ANNEXE 2 : Analyse des indicateurs de genre liés aux ODD

ANNEXE 3 : Circuit de référencement pour les victimes de violences à Kinshasa

ANNEXE 4 : Définitions

ANNEXE 5 : Cartographie des acteurs

ANNEXE 6 : Comité de pilotage pour l'élaboration du profil pays égalité des sexes de la RDC (Liste des présences à la réunion constitutive)

ANNEXE 7 : Liste des personnes rencontrées

ANNEXE 8 : Analyse quantitative issue de l'enquête de terrain

ANNEXE 1 : Présentation générale de la RDC

Situation géographique, administrative et politique

La République Démocratique du Congo (RDC) est un pays d'Afrique centrale, à cheval sur l'Equateur, d'une superficie de 2 345 409 Km². La RDC partage 9 165 kilomètres de frontière avec neuf pays limitrophes : la République centrafricaine et le Soudan du Sud au nord ; la République du Congo à l'ouest ; l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie à l'est ; la Zambie au sud et l'Angola au sud-ouest.

La République Démocratique du Congo est un Etat fortement décentralisé qui, depuis 2015, est subdivisé en 26 provinces, y compris la ville de Kinshasa, la capitale, qui a rang de province. À leur tour, les provinces sont subdivisées en villes et territoires. Au total, la RDC compte 96 villes et 145 territoires. Les villes sont subdivisées en communes urbaines, au nombre de 337. Les territoires sont subdivisés en communes rurales, en secteurs et chefferies ainsi qu'en cités. Les cités reprises autrefois dans les enquêtes comme milieu rural, sont de plus en plus considérées comme des entités intermédiaires plus proches du milieu urbain que rural. On dénombre 267 communes rurales, 471 secteurs et 261 chefferies. Les communes urbaines et les cités sont subdivisées en quartiers.

L'organisation politique du pays est caractérisée par l'existence, au niveau central, de quatre institutions politiques : (i) le Président de la République ; (ii) le Parlement avec deux chambres, l'Assemblée Nationale composée de députés nationaux élus au suffrage direct et le Sénat composé de sénateurs élus au second degré par les Assemblées provinciales ; (iii) le Gouvernement et (iv) les Cours et tribunaux comprenant en son sein une Cour de cassation, un Conseil d'Etat et une Cour constitutionnelle. Chacune des 26 provinces est dotée d'une Assemblée provinciale qui élit le Gouverneur et le Vice-Gouverneur de province et approuve le programme du gouvernement provincial.

Figure 20 - *Carte géographique de la RDC*
Source : OCHA, 2015

La situation sécuritaire de la RDC demeure très préoccupante depuis 1994, particulièrement à l'est du pays (à la suite du génocide rwandais), dans les provinces de l'Ituri, du Nord Kivu, du Sud Kivu, du Tanganyika, et dans le grand espace du Kasaï, où des groupes armés s'affrontent entre eux, affrontent les Forces Armées de la RDC (FARDC) et commettent des atrocités (tueries, viols, etc.) sur des populations. L'insécurité est à la base des déplacements massifs de ces populations à l'intérieur et à l'extérieur du pays. La plupart des groupes armés sont à la solde des exploitants informels (artisanaux) de matières précieuses.

Au total, **sur le plan politique et sécuritaire**, la RDC a connu une période de paix et de stabilité relative depuis la conclusion de l'Accord de paix et réconciliation nationale en 2002, qui a abouti à la mise en place des institutions de transition. Ces développements ont permis une maturation relative des institutions démocratiques et un renforcement de la gouvernance politique et administrative. Toutefois, les défis énormes subsistent sur le plan sécuritaire notamment avec la persistance de zones de conflits armés, dans les parties est, sud-est et centre du pays ; ce qui perpétue les crises humanitaires, les violations des droits humains, y compris les violences basées sur le genre.

Situation démographique

La population totale de la RDC a été estimée en 2021 à 92.378 millions d'habitants[150]. Elle se répartit en 46.770.000 femmes et 45.608.000 hommes soit respectivement 50,6% et 49,4%. La répartition de la population totale par grands groupes d'âge présente un déséquilibre caractérisé par la prédominance de deux groupes : 15-64 ans (49,4%) et les 0-14 ans, qui représentent 47,7%. Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent une proportion marginale de 2,9%.

La structure de cette population montre une jeunesse prononcée avec une proportion de personnes de moins de 20 ans correspondant à 61 % de la population totale. En revanche, la population d'âge économiquement actif est de 37 % de la population totale.

Situation socio-économique

En 2021, l'économie congolaise a enregistré une accélération de sa croissance, qui s'est établie à 5,7%, contre l'exceptionnelle performance de 1,7% réalisée en 2020, alors qu'elle était touchée par les effets négatifs prononcés de la pandémie de Covid-19. En effet, la République démocratique du Congo (RDC) a été résiliente au choc sanitaire et a connu en 2020 un léger recul de sa croissance économique (contre des prévisions initiales d'une première récession sur une vingtaine d'années) en atteignant première récession en 18 ans en raison des effets néfastes de la pandémie de Covid-19 dans le monde. Le PIB réel de la RDC s'est contracté de 1,7 % en 2020 après avoir augmenté de 4,4% en 2019 et de 5,8% en 2018[151] . Cela reflète d'abord la forte croissance de la production minière (9,7%) qui n'a presque pas été impacté par la Covid-19 en 2020 à cause du cantonnement des ouvriers dans les sites miniers et la poursuite des exportations. e ralentissement des industries extractives avec une baisse de leur contribution à la croissance, qui est passée de 0,28 % en 2019 à 0,17% en 2020. Ensuite, les mesures prises pour contenir le Covid-19, telles que la fermeture des frontières et les restrictions de transport, ont nui aux activités non extractives dont la contribution à la croissance s'est effondrée de 4,1% en 2019 à –1,387% en 2020. Dans les secteurs de l'industrie manufacturière, le bâtiment et les travaux publics, le commerce et les services marchands, les mesures ont entraîné la fermeture de plusieurs entreprises et affaibli la demande locale.

Pour l'année 2021, la croissance est toujours tirée par le secteur extractif (11,3%) et boostée par l'entrée en production de la mine de cuivre de Kamoa-Kakula. La hausse des prix domestiques a été contenue à 5,3% et la stabilité du Franc congolais face au dollar USD a été garantie en 2021. La RDC projette d'atteindre 6,4% de croissance en 2022, tout en poursuivant la mise en œuvre des réformes structurelles et de gouvernance. Cette performance s'explique par la bonne tenue de la production minière et des cours mondiaux des produits d'exportation comme le cuivre et le cobalt. L'inflation a été maitrisée, passant de 11,4% en 2020 à 5,3% en 2021, face à un objectif

[150] *Projection des Nations Unies 2019*
[151] *Perspectives Economiques Régionales en Afrique centrale, 2021*

d'inflation de 7%. Le déficit budgétaire s'est creusé, passant de 1,1% à 1,8% du PIB entre 2020 et 2021. La dette souveraine demeure modérée à 22,8% du PIB. Grâce à la hausse des exportations minières, le déficit du compte courant s'est réduit de 2,2% du PIB en 2020 à 0,5% du PIB en 2021.

Sur une longue série, l'évolution de l'économie congolaise a connu quatre phases remarquables au cours de la période 1970-2020 :

- De 1970 à 1980 : une période marquée par une forte présence de l'État dans quasiment tous les secteurs productifs : mines, énergie, transports aérien, fluvial, production agricole etc. ;
- De 1981 à 1988 : cette phase a consacré la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel visant à réduire de façon rationnelle la taille et l'importance de l'Etat sur l'activité économique. Ces mesures d'ajustement et de restriction ont eu comme conséquences : (i) la relance de l'activité économique et (ii) l'afflux des Investissements directs étrangers essentiellement dans le domaine de la petite et moyenne transformation ainsi que dans les chaînes de montage des automobiles.
- De 1990 à 2000 : cette phase est considérée comme la pire période de l'histoire économique du pays à cause du recul de la croissance moyenne annuelle de -6,19 % ; de l'hyperinflation moyenne annuelle de 3 282,3 % ; de la forte dépréciation de la monnaie face aux principales devises ; des déficits budgétaires chroniques ; de l'endettement massif du pays ; de la rupture de la coopération financière avec les bailleurs de fonds bi et multilatéraux[152] .
- De 2001 à ce jour : cette période a été celle de la réaffirmation de l'option libérale de l'économie congolaise, levée en 1983. Elle a été l'œuvre des nouvelles autorités, décidée à l'occasion d'importants changements institutionnels intervenus au sommet de l'Etat, au début de l'année 2001.

Sur le plan social, la RDC se classe au 175e rang sur 189 pays dans l'indice de développement humain 2020, même si l'on estime que certains indicateurs se sont légèrement améliorés entre 2018 et 2020. L'indice de capital humain de la RDC s'établit à 0,37, en dessous de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne qui se situe à 0,40. Cela signifie qu'un enfant né en RDC aujourd'hui ne réalisera à l'âge adulte que 37% du potentiel productif qu'il aurait pu atteindre s'il avait bénéficié d'une scolarisation complète et de conditions de santé optimales durant ses premières années de vie[153] .

L'actualité sanitaire a dégagé de façon récente quelques faits saillants en RDC. Le 7 février 2021, le virus Ebola a réapparu à Butembo, dans la province du Nord-Kivu, où une précédente épidémie avait été vaincue en juin 2020. Au 30 mars 2021, 12 cas avaient été confirmés dans quatre provinces : Biena, Butembo, Katwa et Musienene. Au total, quatre décès et quatre guérisons ont été enregistrés. La RDC avait officiellement annoncé la fin de la 11e épidémie d'Ebola le 18 novembre 2020, avec un bilan de 55 victimes pour 119 cas confirmés.

Par ailleurs, des mesures ont été prises dès le 10 mars 2020 pour contenir la propagation de la Covid-19. Il est remarquable de constater que les contaminations sont en baisse depuis le début l'année 2022. En effet, les trois derniers bulletins épidémiologiques publiés par le Comité multisectoriel de riposte contre cette pandémie dans le pays donnent les chiffres suivants (journée du 1er janvier 2 022, 103 nouvelles infections ; 2 janvier 2 022 : 204 nouvelles infections; 3 janvier : 226 nouvelles infections). Tous ces chiffres contrastent avec ceux enregistrés pendant la première semaine de décembre 2021 (période pendant laquelle les nouveaux cas quotidiens de Covid-19 en RDC avoisinaient 1 000 cas).

Après de deux ans d'épidémie après, le bilan de la Covid-19 en RDC se présente de la manière suivante: Nombre total d'infections 80.544 ; Nombre de malades guéris : 57.525 ; Nombre de décès officiels: 1.135.

Au 1er avril 2021, plus de 28.000 cas avaient été confirmés, majoritairement à Kinshasa, alors que 23 des 26 provinces étaient touchées par la pandémie.

[153] *Banque mondiale, Vue d'ensemble de la RDC*

ANNEXE 2 : ANALYSE DES INDICATEURS DE GENRE LIES AUX ODD

Table 1 - *Point des indicateurs genre au niveau des ODD*

ODD	Nombre de cibles au niveau mondial	Nombre de cibles priorisés en RDC	Nombre d'indicateurs au niveau mondial	Nombre d'indicateurs ODD priorisés en RDC	Nombre d'indicateurs genre au niveau mondial	Nombre d'indicateurs genre priorisés en RDC
1 (Pauvreté)	7	2	9	3	6	2
2 (Faim)[154]	8	2	14	4	1	1
3 (Santé)	13	3	26	9	6	3
4 (Education)	10	3	11	3	8	3
5 (Genre)	9	2	14	3	14	3
6 (Eau et assainissement)	8	2	11	2	0	0
7 (Energie)	5	1	6	2	0	0
8 (Croissance et emploi)	12	3	17	4	7	2
9 (Infrastructure, industrie et innovation)	8	2	12	4	0	0
10 (Inégalités)	10	3	11	3	1	1
11 (Villes)	10	3	15	4	3	1
12 (Consommation et production)	11	3	13	4	0	0
13 (Changements climatiques)	5	1	7	1	1	0
14 (Océans)	10	2	10	2	0	0
15 (Ecosystèmes terrestres)	12	3	14	4	0	0
16 (Paix, Justice et Gouvernance)	12	3	23	6	7	2
17 (Partenariat)	19		25	0	0	
	169	38	238	58	54	18

Source : Analyse de la situation des statistiques genre en RDC, ONU Femmes décembre 2020

[154] *En ce qui concerne l'ODD 2, un seul indicateur au niveau mondial a été sélectionné comme indicateur genre. Dans le contexte de la RDC, nous reportons comme indicateurs genre, les 4 indicateurs priorisés au titre des indicateurs genre compte tenu de leur spécificité.*

ANNEXE 3 : CIRCUIT DE REFERENCEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCE A KINSHASA

EN CAS DE VIOLENCE SEXUELLE, VOUS POUVEZ VOUS ORIENTEZ AUX SERVICES CONFIDENTIELLES SUIVANTES :	
RACONTER À QUELQU'UN CE QUI EST ARRIVÉ ET DEMANDER DE L'AIDE	
La/e survivant(e) raconte ce qui lui arrivé à sa famille, à un ami ou à un membre de la communauté; cette personne accompagne la/e survivant(e) au «point d'entrée» psychosocial ou de santé	*La/e survivant(e) rapporte elle-même ce qui est arrivé à un prestataire de services*
Option 1 : Appeler le numéro 112 (ligne téléphonique d'urgence)	
Option 2 : Orientez-vous les acteurs suivants	
RÉPONSE IMMÉDIATE **Le prestataire de service** *doit fournir un environnement sûr et bienveillant à la/le suivant(e) et respecter ses souhaits ainsi que le principe de confidentialité; demander quels sont ses besoins immédiats; lui prodiguer des informations claires et honnêtes sur les services disponibles. Si la/e survivant(e) est d'accord et le demande, se procurer son consentement éclairé et procéder aux référencements; l'accompagner pour l'aider à avoir accès aux services.*	
KINSHASA	
Point d'entrée médicale/ville province de Kinshasa Hôpitaux/Structures permanentes **Commune de Kintambo** • *CISM HGR Kintambo, Croisement av. OUA et Banguala, 903272749* **Commune Limete** • *HGR Saint Boulevard Lumumba 14/15 0815020062* • *Centre fémnin Marie Antoinette, 081919804* **Commune de Ngaba.** • *CISM Centre mère enfant de Ngaba, quartier Mokulua Av. KAIANZA N058, 0822448803* **Commune de Ndjili** • *CISM HGR Ndjili . quartier 7 av del'hôpitale N0 1, 0898945192* **Commune de Binza météo** • *Clinique Panzi avenue Walangu N0 7. quartier Congo (météo) 085 0785 674*	**Point d'entrée pour le soutien psychosocial** **Commune de Kintambo** • *CISM HGR Kintambo, Croisement av. OUA et Banguala, 0855750890, 0816451104, 0896136936987* **Commune Limete** • *HGR Saint joseph, 0814522935* • *Centre fémnin Marie Antoinette, 081919804* **Commune de Ngaba.** • *CISM Centre mère enfant de Ngaba, quartier Mokulua Av. KAIANZA N058, 0816451104, 0896136987* **Commune de Ndjili** • *CISM HGR Ndjili . quartier 7 av del'hôpitale N0 1, 0907244713* **Commune de Massina** • *ONG LIZADEL, enceinte de la commune 0999952696, 0901666389* **Commune de lingwala** • *ONG LIZADEEL. Rond pont des huilerelies,avenue nyangwe, N0175,Q-Rtnc, 0816062120, 0844656460* **Commune de la Gombe** • *ONG LIZADEEL dans l'enceinte du secrétariat du Ministère du GFAE, 0816146754* **Commune de Kalamu** • *ONG LIZADEEL dans l'enceinte de la commune kalamu, 0817105764, 0972950891* **Commune de kinkole** • *ONG LIZADELL dans l'enceinte de la commune Kinkole, 0901666389* **Commune de Kimbanseke** • *ONG LIZADEEL dans l'enceinte de la commune enceinte ex commune de Kimbanseke Réf. marché ngandu 0901666389* **commune de Mont Ngafula** • *ONG LIZADEEL dans l'enceinte de la commune enceinte Mont Ngafula, 0814892171* **Commune de Binza météo** • *Clinique Panzi avenue Walangu N0 7. quartier Congo (météo) 085 0785 674*

SI LA SURVIVANTE VEUT INTENTER UNE ACTION EN JUSTICE/PORTER PLAINTE - OU - S'IL EXISTE DES RISQUES IMMÉDIATS POUR LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ D'AUTRES PERSONNES *renvoyer et accompagner la suivante aux fonctionnaires de la police /de la sécurité- ou- de l'assistance judiciaire/de la protection pour obtenir des informations et de l'aide en vue du renvoi à la police*	
Conseillers en matière d'assitance juridique ou fontionnaires de la protection **Commune de lingwala** • *Police de protection de l'enfant victime de violence sexuelle commune de Lingawala, croisement huilerie Itaga 0817653030, 0811863942*	**Conseillers en matière d'assitance juridique ou fontionnaires de la protection** **Commune de Kintambo** • *CISM HGR Kintambo, Croisement av. OUA et Banguala ONG NDJF : 0810441340* **Commune de Ngaba.** • *CISM Centre mère enfant de Ngaba, quartier Mokulua Av. KAIANZA N058 ONG NDJF : 998348055* **Commune de Ndjili** • *CISM HGR Ndjili . quartier 7 av del'hôpitale N0 1 ONG NDJF : 0810034683* **Commune de Kasavubu** • *ONG NDJFL, avenue Bongandanga N02 : immeuble veve center 3ième niveau local 2 ; 0820538148/0898205837* **Commune de Massina** • *ONG LIZADEL, enceinte de la commune 0999952696,* **Commune de lingwala** • *ONG LIZADEEL. Rond pont des huilerelies, avenue nyangwe, N0175,Q-Rtnc, 0997013592* **Commune de la Gombe** • *ONG LIZADEEL enceinte du secrétariat du Ministère du GFAE. 0997013592* **Commune de Kalamu** • *ONG LIZADEEL dans l'enceinte de la commune kalamu, 0997013592* **Commune de Binza météo** • *Clinique Panzi avenue Walangu N0 7. quartier Congo (météo) 085 0785 674*

Réponse suivante la réponse immédiate, suivi et autre services *Avec le temps et en fonction des choix du survivant, cette étape peut inclure*			
Soin de santé	*services psychosociaux*	*services de protection, sécurité ou justice*	*réinsertion socio-économique, appui élémentaire, abri sûr, services aux enfants, ou autres*

ANNEXE 4 : DEFINITIONS

Définitions de concepts-clés

Analyse de genre : outil qui permet d'identifier, de comprendre et de décrire les différences entre les genres et la pertinence des rôles et des rapports de pouvoir liés au genre dans le contexte dans lequel vous travaillez.

Approche Genre : repose sur l'analyse et la remise en cause des processus qui différencient et hiérarchisent les individus en fonction de leur sexe. En tant que concept, l'approche Genre analyse les rapports de pouvoirs entre les femmes et les hommes basés sur l'assignation des rôles socialement construits en fonction du sexe.

Autonomisation : signifie qu'un individu homme ou femme peut prendre en main sa vie : définir ses propres priorités, développer ses compétences, ou bien faire valoriser ses compétences et son savoir-faire, renforcer sa confiance en soi, et son indépendance, et résoudre des problèmes. L'autonomisation est à la fois processus et résultat. L'autonomisation implique le renforcement des capacités des femmes à prendre des décisions stratégiques, capacités qui auparavant leur étaient refusées.

Égalité de genre : les personnes sont considérées comme égales en droits et en devoirs. L'égalité de genre est la possibilité, pour les femmes comme pour les hommes, de jouir à part égale des droits de la personne, des biens estimés par la société, des possibilités, des ressources et des avantages sociétaux.

Égalité formelle : peut se comprendre comme l'égalité de chance, assure aux femmes les mêmes chances qu'aux hommes en termes d'accès aux ressources sociales, économiques et politiques. Cette égalité est souvent garantie par le droit/les lois, mais elle n'est pas pour autant respectée et/ou appliquée.

Égalité réelle : peut se comprendre comme l'égalité de résultats. S'intéresse à différents besoins et à différentes conditions de vie qui peuvent faire obstacle à la jouissance des mécanismes d'égalité formelle ou, au contraire, la faciliter.

Équité de genre : traitement équitable des hommes et des femmes, ou impartialité. Pour la garantir ou la mettre en place, il faut avoir accès à des mesures capables de compenser les désavantages historiques et sociaux qui empêchent les femmes d'agir sur un pied d'égalité avec les hommes. Les stratégies appliquées en ce sens visent à parvenir à l'égalité de genre. L'équité est donc un moyen et l'égalité une fin.

Genre : sert à évoquer les rôles qui sont déterminés socialement : les comportements, les activités et les attributs qu'une société considère comme appropriés pour les hommes et les femmes. Ainsi il s'agit d'un concept qui réfère aux différences sociales entre les hommes et les femmes qui ont été apprises, qui changent avec le temps et qui varient selon les cultures. (Définition de la Commission européenne, 1998). Noter que certaines personnes ne s'identifient ni en tant qu'homme ou femmes.

Masculinités : se réfère aux définitions socialement construites de ce qu'est être un homme, et implique l'existence de définitions multiples, changeantes et différentes de la masculinité, et de la façon dont on attend que les hommes se comportent.

Normes sexospécifiques : sous-ensemble de normes sociales qui interagissent souvent avec les normes relatives au statut social, comme la classe, la caste et la race. Elles se concentrent sur la façon dont chaque sexe se comporte, lesquels comportements peuvent amplifier les inégalités fondées sur le sexe. Elles constituent ce que la société attend des hommes et des femmes en fonction de ses propres valeurs.

Patriarcat : se réfère aux déséquilibres et pratiques culturelles historiques de pouvoir qui confèrent du pouvoir aux hommes (principalement les hommes âgés, mais également dans certains contextes, les garçons) et assurent à ceux-ci plus de bénéfices matériels et une meilleure position sociale qu'aux femmes et aux filles, aussi bien dans la sphère privée que publique.

Profil genre pays : document qui dresse le portrait d'un pays sous l'angle du genre, en étudiant tous les secteurs.

Sexe : désigne les attributs biologiques primaires (les organes génitaux) et secondaires (la poitrine, la barbe, la musculature), des mâles et femelles. Il est utilisé autant pour les animaux que pour les humains.

ANNEXE 5 : CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

Liste non exhaustive d'acteurs actifs dans l'égalité de genre

Acteurs institutionnels

Ministère du Genre, de la famille et de l'enfant : créé en 2008, ce ministère est chargé de « l'aménagement du cadre légal et institutionnel pour assurer la participation de la femme au développement de la nation et une représentation significative au sein des institutions nationales, provinciales et locales ; et de l'intégration effective de la femme dans les politiques et programmes divers en République Démocratique du Congo ».

Ministères sectoriels : des points focaux genre ont été mis en place dans tous les ministères.

Les Maisons des femmes : services techniques des Divisions Provinciales du Genre, Famille et Enfants créées par le ministère du Genre, Famille et Enfants, les Maisons de la femme interviennent dans trois volets d'activités, à savoir : information (organisation de séances d'échange avec les femmes autour des différents thèmes relatifs au genre, à la promotion et à la protection des droits de la femme) ; écoute et orientation psychosociale (médiation, réinsertion socio-économique et/ou l'orientation des personnes traumatisées vers une prise en charge spécifique appropriée) ; formation en petits métiers (coupe et couture, art culinaire…).

Institut National des Statistiques : rassembler et analyse, principalement pour le compte du gouvernement, les informations statistiques nécessaires à sa politique démographique, économique et sociale, chargé de récolter des données statistiques.

Autres acteurs de la société civile (liste non exhaustive)

Action pour l'encadrement des filles-mères désœuvrées (AEFID) Tshikapa - Kasaï : œuvre en faveur de l'égalité de genre et contre les violences basées sur le genre. Elle s'occupe aussi de justice et droits humains, gouvernance locale et décentralisation, gouvernance économique, élections, médias et technologie de l'information etc.

L'Association des Femmes Juristes du Congo (AFEJUCO) Sud-Kivu : l'association s'occupe de l'assistance juridique des femmes et filles. Elle œuvre dans la défense des droits humains, la protection et la lutte contre les violences sexuelles. Elle participe et organise des plaidoyers en faveur des droits des femmes et pour la participation de la femme dans les instances de prise des décisions.

Association des femmes des femmes des Médias du Sud-Kivu (AFEM-SK) : spécialisée dans la production d'émissions radio avec les femmes des radio-clubs et les acteurs locaux, l'AFEM-SK a pour objectif global la promotion de la femme à travers les médias en les informant sur leurs droits, en facilitant leur expression, en œuvrant à l'intégration quantitative et qualitative du genre dans tous les domaines.

Afia Mama : « santé de la femme » en swahili, Afia Mama défend et promeut les droits des femmes et l'égalité de genre, par la facilitation de l'information et la promotion de services de santé sexuelle et reproductive adaptés, la promotion et la défense des droits fondamentaux des femmes et jeunes filles et la lutte contre les violences basées sur le genre.

Appui aux Initiatives de Bien-Etre Familial (AIBEF) Bukavu, Sud-Kivu : ONG locale d'appui au développement à la base, qui focalise son action vers les groupes victimes de violences, principalement les femmes, les jeunes et les familles très pauvres. AIBEF contribue au relèvement du revenu des femmes et des familles démunies par le soutien aux initiatives socio-économiques des femmes, l'appui à la production vivrière et la capacitation des ménages.

L'Association des « Mamans Anti-Bwaki » (AMAB) de l'Ituri : intervient dans le domaine de la santé où elle lutte contre la malnutrition infantile, encadre les femmes et filles victimes des violences sexuelles, les filles-mères, et les femmes désœuvrées qui suivent des formations professionnelles.

AWLN (Réseau des femmes leader africaines – African Women Leaders Network) : a pour objectif de servir de vecteur à une mobilisation accrue des femmes dans l'autonomisation des femmes rurales, le leadership des jeunes femmes, la participation politique, la paix et la sécurité, l'inclusion financière ainsi que la mobilisation sociale.

Bureau national catholique de l'enfance (BNCE): mène un plaidoyer aux niveaux local, provincial, national, régional et international. Il travaille au renforcement des capacités, à la sensibilisation sur la dignité, la promotion et l'implémentation des droits de l'enfant et mène des recherches.

Le Caucus des femmes Congolaises du Sud-Kivu pour la paix : plateforme qui réunit les femmes de tous secteurs (politique, religieux, société civile, etc.) pour renforcer leur leadership politique, leur participation active à la prise de décisions à tous les niveaux et pour lutter contre toutes les discriminations à leur égard, en organisant des plaidoyers et des formations.

Cause Rurale (CR) : œuvre en faveur du leadership féminin, de la promotion du genre, de l'éducation formelle et informelle, de l'autonomisation économique à travers l'agroécologie et la chaîne de valeur agricole et lutte contre les violences sexuelles et violences basées sur le genre en prenant en charge les femmes congolaises victimes des VBG.

Le Centre Olame : promeut le leadership de la femme rurale, la santé et l'amélioration de l'alimentation dans l'archidiocèse de Bukavu.

Centre Régional de Recherche et de Documentation sur les Femmes, le Genre et la Construction de la Paix dans la région des Grands Lacs (CERED-GL) : établit des états de lieux de l'éducation des filles et propose de la formation, lutte contre les inégalités de Genre et les VBG, s'occupe du genre dans la recherche universitaire et organise des plaidoyers pour un fonds en faveur des victimes des violences sexuelles.

Collectif des Associations Féminines pour le Développement (CAFED) : œuvre au Nord Kivu dans la défense des droits des femmes, l'entreprenariat féminin, la lutte contre les violences sexuelles, le leadership féminin et la participation des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux.

Dynamique des Femmes Juristes (DFJ) Nord-Kivu: s'occupe de la protection, de la défense et de la promotion des droits des femmes et de l'enfant. Pour ce faire, elle organise des plaidoyers en faveur des personnes vulnérables vivant à l'est de la RDC.

Dynamique des Femmes Candidates (DYNAFEC) : l'objectif principal est d'encourager la participation politique des femmes et d'aider les femmes candidates par des formations et du soutien entre pairs.

La Fondation Panzi (Sud Kivu) : intervient dans la prise en charge holistique des victimes des violences sexuelles et basées sur le genre.

La Fondation Solidarité des Hommes (FSH) : s'attèle à la défense des droits humains et la promotion du genre par la lutte contre les violences sexuelles et celles basées sur le genre et la protection et à la réinsertion des enfants en situation difficile.

Levain Des Femmes du Sud-Kivu (LDF-SK) : son objectif global est d'améliorer les conditions socioéconomiques des familles vulnérables d'une manière durable et participative dans la périphérie de la ville de Bukavu et dans les milieux ruraux du Sud-Kivu.

La Ligue des organisations des Femmes Paysannes du Congo (LOFEPACO) : plateforme d'organisations paysannes féminines et d'organisations paysannes mixtes à travers leurs départements Femme, elle a pour objectif de promouvoir et défendre les intérêts des paysannes.

Observatoire de la Parité : a pour mission de créer un mécanisme et indicateur permettant d'assurer un suivi permanent des progrès de la parité en RDC.

Réseau des Femmes des Entreprises du Congo (REFEC) : accompagnement des femmes entrepreneuses dans le renforcement de leurs capacités et promotion du leadership féminin au sein des entreprises du Congo.

Réseau de Femmes Elues Provinciales et Locales (REFEPEL) : mène un travail de réseautage et de plaidoyer en faveur de la représentation des femmes dans les institutions.

Réseau National des Associations des Femmes Rurales de la République Démocratique du Congo (RENAFER-RDC) : cadre de communication national informer les femmes rurales et les former aux notions et bonnes pratiques d'une agriculture durable, lutter contre les différents fléaux qui affaiblissent leurs productions et atteindre une autonomie financière.

Réseau de Femmes pour le Développement et la Paix (RFDP) : facilite le réseautage entre femmes militantes des droits des femmes partout en RDC, en faveur de la défense et la promotion des droits des femmes et des filles et de leur implication dans le processus de paix et dans la défense de leurs droits.

Rien sans les Femmes : mouvement de la société civile et de différents activistes congolais défendant les droits des femmes avec pour objectif la représentation égalitaire hommes-femmes dans les instances de prise de décisions à tous les niveaux.

Union Congolais des Femmes dans les Médias (UCOFEM) : l'autonomisation des femmes rurales, le leadership des jeunes femmes, la participation politique, la paix et la sécurité, l'inclusion financière ainsi que La mobilisation sociale.

Union pour l'Émancipation de la Femme Autochtone (UEFA) : principaux domaines d'intervention : protection et promotion des droits humains en général et des droits des peuples autochtones en particulier.

Vision des Jeunes pour le Développement Intégral (VJDI) : s'occupe de l'encadrement de la jeunesse, de la défense des droits humains et du renforcement des capacités des jeunes filles et garçons pour leur épanouissement et contribution au développement durable et intégral au Sud-Kivu.

Les acteurs internationaux institutionnels

Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) : Aide à promouvoir et à défendre les droits humains, en prêtant une attention particulière aux femmes, aux enfants et aux personnes vulnérables, enquête sur les violations des droits humains, publie ses conclusions et est chargé de renforcer les institutions nationales (étatiques et non-étatiques) œuvrant pour les droits humains afin de s'assurer que la RDC accroît le respect des traités internationaux et régionaux qu'elle a ratifiés.

Bureau Genre de la Monusco : Le Bureau Genre est la résultante de la volonté d'intégration d'une démarche sexo-spécifique aux opérations de maintien de la paix et d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes lors des négociations et de la mise en œuvre des accords de paix. Il traite de toutes les questions liées au genre et, à ce titre, plusieurs objectifs lui sont assignés, notamment assurer le lien entre les organisations féminines de la société civile et les institutions gouvernementales afin de garantir la participation active des femmes au processus de paix dans les contextes de réconciliation et de reconstruction d'après conflit.

Organisation des Nations pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) : intervient dans la gouvernance agricole, le développement rural, la sécurité alimentaire, la gestion des ressources naturelles renouvelables, l'aide humanitaire, la chaîne de valeur et l'agro-industrie.

Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA): apporte son appui dans le domaine de la santé de la reproduction, la population, le développement et le genre en collaboration avec

ONU Femmes : appuie la République Démocratique du Congo dans l'adoption de normes internationales en vue de réaliser l'égalité des sexes et travaille avec les autorités et la société civile à concevoir les lois, les politiques, les programmes et les services publics nécessaires à l'application de ces normes. ONU Femmes travaille en RDC dans quatre domaines principaux : 1) leadership et gouvernance 2) autonomisation économique 3) lutte contre les violences faites aux femmes 4) femmes, paix et sécurité. ONU Femmes est l'organisation des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Porte-drapeau mondial des femmes et des filles, ONU Femmes a été créée pour accélérer les progrès en faveur de l'amélioration de la condition des femmes et des filles et pour répondre à leurs besoins dans le monde entier.

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : appuie le ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant dans l'organisation des sessions de formation sur le genre de son personnel et des organisations de la société civile et finance des projets visant l'intégration du genre dans les programmes de développement en RDC.

UNICEF : appuie le ministère du Genre de la Famille et de l'Enfant dans les différentes campagnes pour la scolarisation de tous (filles et garçons à l'école) et intervient notamment sur l'eau, l'assainissement et la santé.

Sous-Cluster Genre : groupe de travail multipartite réunissant une coordination nationale, des ONG nationales et internationales et des agences des Nations Unies.

L'Union Européenne (UE) : intervient dans la santé, la sécurité alimentaire, la gouvernance, la justice, la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre, la protection de la biodiversité, l'environnement et la gestion des forêts. Œuvre à intégrer une composante genre dans tous ses projets.

La Banque Africaine pour le Développement (BAD) : a pour objectif premier de faire reculer la pauvreté dans ses pays membres régionaux en contribuant à leur développement économique durable et à leur

progrès social, en mobilisant des ressources pour promouvoir l'investissement et en fournissant une assistance technique et des conseils politiques. Travaille à la réalisation des tous les ODD, donc l'ODD 5 consacré à l'égalité de genre.

La Banque Mondiale (BM) : fournit des financements, des conseils stratégiques et une assistance technique aux pouvoirs publics des pays en développement, dans tous les secteurs.

Agences de coopération

Agence Française de Développement (AFD) : favorise l'accès aux services de base pour les plus démunis et l'amélioration de la gouvernance, selon une stratégie genre définie qui intègre cette dimension à tous les projets.

Department for International Development (DFID) : DFID aide les Congolais pauvres à accéder des services de base notamment en santé, nutrition, eau et assainissement, éducation et autonomisation financière.

Enabel (coopération belge) : vise le renforcement des capacités, contribue à l'objectif général de développement et de consolidation de la démocratie et de l'état de droit ainsi qu'à l'objectif du respect de la dignité humaine, des droits humains dans toutes leurs dimensions et des libertés fondamentales, notamment la lutte contre toute forme de discrimination. Elle promeut également la croissance économique inclusive, équitable et durable, donnant priorité à l'entrepreneuriat local et à l'économie sociale.

GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Coopération allemande) : promeut l'égalité des sexes et l'élimination des désavantages et de la discrimination liée au sexe dans tous les services qu'elle fournit. Elle dispose d'un réseau de 300 points focaux genre dans le monde pour mettre en œuvre sa stratégie genre.

Agence de coopération internationale suédoise (SIDA) : poursuit 6 objectifs : la croissance économique, l'égalité économique et sociale, l'indépendance économique et politique, le développement démocratique, la protection de l'environnement, l'égalité des sexes.

USAID : intervient en RDC dans des projets sensibles au genre visant la protection, la santé, la sécurité alimentaire, la formation du personnel de santé, système d'approvisionnement médical, allocation budgétaire, Genre et leadership des femme, formation de la police à la prise en compte des VBG.

Organisations non gouvernementales internationales

Les questions de genre étant devenues une préoccupation partagée par tous, nombreuses sont les organisations non gouvernementales à mettre en œuvre des projets en faveur de l'égalité femmes-hommes. Le forum des ONGI en recense 115 qu'il serait trop long de citer ici.

ANNEXE 6 : Comité de pilotage pour l'élaboration du profil pays égalité des sexes de la RDC (Liste des présences à la réunion constitutive)

N	Nom et Prénoms	Organisation	Contacts téléphonique	Adresse mail
1	Chantal Mishiku ABOROLJI	Ministère du Genre	0999981638	chantal.mishiku@gmail.com
2	Awa Ndiaye SECK	Rep ONU Femmes	0970030790	awa.ndiaye.seck@unwomen.org
3	Judith KISIMBA	INS	0814061193	judithkisimba@gmail.com
4	ANNY MODI	AFIA MAMA	0810420965	annytenga@gmail.com
5	Nana LUFUMA	AFIA MAMA	0997564642	
6	Carine KANKU	Dynafec	0818136472	carinekanku000@gmail.com
7	Isabelle Monga	RENAFER	0859030700	isabelle.monga@gmail.com
8	Virginie MIADI	COFED	0854555575	virginie.miadi@cofed.cd
9	Caecilie LE GALLIC	DUE	0814190845	Caecilie.LEGALLIC@eeas.europa.eu
10	Adolphine MIANDA	INS	0818140094	adomianda@gmail.com
11	Fifi BAKA	RSLF		bakafifi22@gmail.com
12	Thérèse OLENGA-KALONDA	AWLN	0819921666	tolenga@yahoo.fr; tokalonda@gmail.com
13	Hon Fyfy OSAMBIA KPWAFA	REFEPL	0815980915 0994032059	osambia@yahoo.fr
14	Alexandre BIAOU	ONU Femmes		albiaou76@gmail.com
15	Catherine ODIMBA	ONU Femmes	0976011482	catherine.odimba@unwomen.org
16	Adriana BORRA	ONU Femmes	0971569967	adriana.borra@unwomen.org

ANNEXE 7 : Liste des personnes / organisations consultées

Province du KINSHASA

N°	NOMS ET POST NOMS	SEXE	INSTITUTION	TELEPHONE	E-mail
1	Madame Ndaya Luseba Gisèle	F	Ministère National Genre, Famille et enfant Immeuble Royal Av : De La Justice Kinshasa	+243 810 113 581 ; +243 812 406 814 ; +243 898 929 627	info@mingenre-rdc.org
2	Mamie MUJANYI KALONJI	F	Ministère des Droits Humains, conseillère des droits de la femme et droits de l'enfant	0813599404 ; 823619532	freeboxinitiative@gmail.com
3	Dr. Prof Denis Mukwege et DR. AMISI NOTIA CHRISTINE	M et F	Fondation Panzi	+243 81 9593254	info@fondationpanzirdc.org
4	Mamie MOFOLO	F	Fond social de la République, Section Genre	+243991611524	
5	Joseph NKINZO TCHIBO	M	Collectif d'Actions de la Société Civile, Gombe , Kinshasa	817330004	cascrdc@gmail.com
6	Claudia IRAGI	F	JUSTICIA FEMINA ASBL, KINSHASA	999209083	claudiairagi93@gmail.com
7	Bernard Mumpasi LUTUTALA, Directeur Général	M	Centre Régional de Recherche et de Documentation sur les Femmes, le Genre et la Construction de la Paix dans la région des Grands Lacs (CERED-GL) ; Avenue Batetela n° 68, Kinshasa-Gombe, République Démocratique du Congo	823,523,888	bmlututala@gmail.com info@cered-gl.org
8	Viviane KHONDE présidente	F	Association des mamans Chikwangues	0998098661, 0847574384	claudekazal@yahoo.fr
9	Pélagie MAKIEDIKA Présidente	F	Cause Rurale : Association de défenses des droits Humains	081.00.47.716	cause.rurale@gmail.com
10	Mari Claude KAZAL-A-RUKAN	F		829770788	
11	Mimie BIKELA MUNDELE	F	PNC, Commandant Groupe Protection de l'Enfant et Prévention des violences Sexuelles		gpepvspolice@gmail.com ; mimiebikela@gmail.com
12	Faida Mwangilwa	F	Consultante en Genre avec une riche expérience de plus de 30 ans sur les thématiques genre, leadership, violences sexuelles et basées sur le genre	815145523	faidamfr@yahoo.fr
13	Richine Masengo	F	Si Jeunesse Savait		richine@mwasi.com
14	Lorence Kabasele Birungi	F	directrice régional d'Afriyan (jeune, congolaise)		birungikabasele@yahoo.fr; birungikabasele@gmail.com
15	Momat Don	M	Amour Afrique		Momat.Don@rnw.org

16	Mme Eliane Munkeni Kiekie	F	Vice-Présidente de la FEC – Fédération des Entreprises du Congo, et en charge des femmes entrepreneures de la FEC	810558370	eliane.mk@acf-conseil.com. eliane.mk@hotmail.fr
17	Anny Modi	F	Afia Mama		annym@afiamamardc.org
18	Hon. Marie MUTINGA KYET		Présidente de réseau des femmes députées provinciaux		kyetghyor@yahoo.fr
19	ANNIE KENDA	F	Ministère du genre, famille et enfant, experte en genre et droits humains	0819612627 ; 0854724114	annitakenda@hotmail.com
20	Leonnie KANDOLO	F	experte ressources naturelles et résolution des conflits		leokandolo@gmail.com
21	Gabrielle Pero	M	CENADEPCentre National d'Appui au Développement et à la Participation populaire ; environnement et protection du foret	243 811 706 897 ; +243 997 513 248	
22	Anna Mayimona	F	directrice nationale UCOFEM – Union Congolaise des Femmes des Médias	999958352	mayi.annabel@gmail.com; m_ngemba@yahoo.fr
23	Guy Muyembe	M		Habari RDC	Guy.Muyembe@rnw.org
24	Emmanuella Zandi	M	CEO Nkento; journaliste chez internews et ambassadrice Génération Egalité	977188362	emmanuellazandi@gmail.com
25	Claudine Isekusu	F	Ministère de genre, coordonatrice GTG	993,335,683	iclaudine@hotmail.com
26	Belinda Luntadila	F	Rapporteur de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) et Fondatrice d'ONG de défense des droits des femmes et enfants "réseau 2 Congo genre et Développement	818911038	beliluntadila@yahoo.fr
27	Chantal NEMBUNZU	F	Rapporteur CNDH		ctindane.1996@gmail.com
28	Dorcas MBOMBO MUKENGE	F	, Coordonnateur Nationale de l'Eveil de la Femme Congolaise	816862088	efc.ongdasblcongo@gmail.com
29	Mamitsho PONTSHI LOBO	F		819066123	mimalobo@yahoo.fr
30	Fifi Baka	F		844683075	baka_fifi@yahoo.fr
31	Soraya Aziz Souleymane	F	business & human rights, mining governance	820077998	soraziz@gmail.com

Province du ITURI-BUNIA

N°	Noms	Organisation / Secteur	Téléphone	E-mail
1	Josée FURAHA RUKENGWA	UNFPA	0813486632/ 0994236882	rukengwa@unfpa.org
2	Emery AKONKWA	UNICEF	810529721	aemery@unicef.org
3	Viviane LEGA	Save the Children Int.	828300965	Viviane.dhive@savethechildren.org
4	Francine TSHONGO	OIM	821918675	ftshongo@iom.int
5	LEY IMBAMBA	Féconde	822706857	Imbamba.ley@gmail.com
6	Fabiola LANZIWA	Intersos	812642882	lanziwafabiola@gmail.com
7	Jacqueline MALOSI	FOMI	810002579	fomibunia@gmail.com
8	TSESI KOVE MARGUERITE	PADI	812043867	Apadi342@gmail.com
9	Pascal MURHULA	Living Peace Institute	823985641	bmurhulapascal@gmail.com
10	Yvonne	AMAB		amab.asbl@hotmail.com; amab_bunia@gmail.com
11	Innoncent LOSIGO	AJP	812516583	Innoncentlosigo416@gmail.com
12	Sosthène Safari	DRC Fataki	810251266	Sosthene.safari@drc.ngo
13	Prince GONI	PROCOOPYBA Komanda	24382688007	gonitogboprince@gmail.com
14	Emmanuel	Divigenre/ Mambasa	814588552	
15	BIWAGA UDAGA	Divigenre Mungwalu	819992733	bibichbiwaga@gmail.com
16	Dieu merci UMUL	Caritas bunia	822795932	dieumerciumul@gmail.com
17	Antoinette ANGONZO	DIVIGENRE bunia	820092027	antoinetteanvunyo@gmail.com
18	Mme Honorine	PNC	991092863	

19	Francine UN-YERA	PNSR/DPS	995127329	ungyerafrancine@gmail.com
20	Innocent René Ngandru Thomani	CIDRI	+243810102386 ; +243997608906	cidriituri@gmail.com , ngandruthomani@gmail.com
21	Madame Alusha	Réseau de femme	825033492	
22	Sumbuso BAHEMUKA	PPSSP	0813521091; 0997715095	ppsspituri@gmail.com; Synthiabongise12@gmail.com
23	Martin BAGUMA	SOFEPADI / Anthène d'Ituri	817552464	martinbaguma@sofepadirdc.org
24	Francis MUB-ALAMA	Search for Common Ground	817109392	fmubalama@sfcg.org
25	Chrysantin LIDJA	Commission D. Justice et Paix		cdjpbunia2007@gmail.com ; chrysanlidja@gmail.com
26	Zone de santé de Mambasa			
27	Zone de santé de Nyankunde			
28	Zone de Santé de Komanda			
29	Zone de Santé de Logo			
30	Zone de Santé de ARU			
31	Zone de santé de Bunia			
32	Zone de Santé de Drodro			
33	Zone de Santé de Tshomia			
34	Zone de Santé de Ariwara			
35	Division provinciale de la Santé			
36	Division provinciale de la Justice			
37	Division Provinciale des affaires sociales			

Province du NORD-KIVU - GOMA

N°	NOMS ET POST NOMS	SEXE	INSTITUTION	TELEPHONE	E-mail
1	Pélagie UWAYO KABANO	F	GOUV .PROV. NK	974482382	Pelagiekabano@gmail.com
2	Marie Thérèse SEBAGENZI	F	Division du Genre	997794904	sebagenzikanze@gmail.com
3	Anne Marie NABINTU	F	ONU FEMMES		Anne-marie.nabintu@unwomen.org
4	Prof Chantal SHALUKOMA	F	Parc de Virunga	294.8841089	chantalshalukoma@gmail.com
5	Valerie WASSO	F	Maison de la femme	998844301	maisonfemme.nk@gmail.com
6	Josée MALIMUKONO	F	CAFED	0997739381 et 0814872943	infocafednk@gmail.com
7	Eugénie LUSENGE	F	MMF	994041929	mmfnordkivu@gmail.com
8	Seri Akouli Christelle	F	UNFPA	815274262	seri@unfpa.org
9	ROGER SOKULUWETU	M	CEPROSSAN	990880963	ceprossangoma@ceprossan-rdc.org
10	PASCALINE BUTIMBI KIUNZA	F	ACADEMIE GENRE	999867593	pascalinekiunzob@gmail.com
11	PRISCA KIKWAYA	F	FOPAC/NK	998385642	pricekekik@gmail.com
12	KIMANUKA RURIHO	M	INS/NK	998587876	crukim@yahoo.fr
13	ALEX KASIHO BONANE	M	DIVIJUSTICE	975548776	Kasalex2002@gmail.com
14	FAIDA FELICITE	F	IFEDI	815138228	ijediongd@gmail.com
15	LUCIEN LUKABYA M	M	CERPAC	993485793	Lucienlukabya8@gmail.com
16	Anthony MUSSA	H	HOPE ACTION	998675082	anthony-mussa@yahoo.fr
17	Lucia MEDIZZA	F	CONCERN	993044025	Lucia.medizza@concern.net marie.dargentre@concern.net
18	CLAUDINE TSONGO	F	DFJ	935091890 et 0990515210	dfjsbasbl@yahoo.fr
19	LUANDA KAMALA	F	GOUVERNEMENT PROV.	997794691	Priscaulpgl@gmail.com
20	RUYANGE JEAN	M	GOUVERNEMENT PROV.	995363428	jeanruyange@yahoo.fr
21	HONORE KABUNDA	M	FPI	998384671	rakholuiza@gmail.com
22	KYASAVUKA MARIE ANGE	F	CIRGL	994135294	Marieangekyasavuka@yahoo.fr

23	MWAMINI CHAMBU Aline	F	Congo-United	994610333	alinechambu@rocketmail.com ; congounites1@gmail.com Web-site : www.congo-unites.org
24	EPHIN ZHAHRUSA	F	RAPDFEM	997786466	Rapdfen.genre@gmail.com
25	Dieudonné	M	RET	998414291	d.ombeni@retgermany.org
26	ASSUMINI KAYUMBA	F	DYNAFEC	995589985 829335723	assumanikayumba@gmail.com
27	SENDEGEYA N.MATHILDE	F	C.ALPHA UJUVI	975331347	contact@alphaujuvi.org
28	TUABI POLI JOACHIM	M	SAd Interna	974099495	joachim@sadinternationd.be
30	Mabruki EVA-RISTES	M	AFIA MAMA	990722112	evaristes67@gmail.com
31	SENDEGEYA N.MATHILDE	F	C.ALPHA UJUVI	975331347	contact@alphaujuvi.org
32	BIJOUX NAMWESI	F	DFF/CBCA	998625775	bijounamwesi2014@gmail.com
33	KAVUGHO VISO SOLANGO	F	HEAL AFRICA	976001887	solangekavugho42@gmail.com
34	THEOPHILE KANYABUGEYI	M	ALARM-Congo	990576061	theophile@alarm-congo.org
35	RACHEL MPUNGA	F	FAO	822725632	Rachel.MpungaMukendi@fao.org
36	CRISPIN BANYWESIZE	M	FONDS SOCIAL RDC	993852614	crispinrugamika@gmail.com
37	Nelly KYEYA	F	Rien sans les femmes	992182727	neemaky@gmail.com
38	AXEL BYANIKIRO	M	Société civile NK	995393609	appcaxel@gmail.com
39	SOLANGE SIHERIA	F	LOFEPACO	998994188	lofepacogoma@gmail.com
40	MAYISAR Brigitte	F	COPADI	973634256	copadi2003@yahoo.fr
41	Domitile RUZINGUKA	F	Division des affaires sociales	998600072	divasnk@gmail.com
42	Berthe CHEKANABO	F	Division de la Justice	998788070	divisionnordkivu@gmail.com berthechekanabo@yahoo.fr
43	Zone de Santé de Rutshuru				
44	Zone de Santé de Karisimbi				
45	Zone de santé de Goma				
46	Pole Institute		Pole Institute		poleinst@pole-institute.org

Province du SUD-KIVU

N°	Noms	Institution	Téléphone	E-mail
1	Cosmos BISHISHA	Mini. Genre SK		dieucosmos@gmail.com
2	Jacqueline NGENGELE	Division Genre	998676588	jacky.ngengele@gmail.com
3	Justine NAMVURA	Conseillière ministère Genre	823188766	drjustinenam@yahoo.fr
4	Angèle BAHIGE	AIBEF	+243 99 783 27 96	aibefbukavu@yahoo.fr
5	Marie Louise ISSANDA	EDA	892633182	marie-luise.issanda-tabena@eda.admin.ch ; marie-louise.issanda-tabena@eda.admin.ch
6	BASEKE Julienne	AFEM	997129105	julienne@afemsk.org
7	BATEMBO FAIDA Gisèle	AGIRasbl	+243993680807, 819291480, 853216567	giselefaida@gmail.com
8	MWAVITA RUGENGE Noelle	SARCAF	994261101	sarcaf.bukavu@gmail.com
9	Déogratias BAHIZIRE	UNFPA	+243 81 530 42 35	bahizire@unfpa.org
10	SEYDOU NDIAY	Cordaid	972,001,623	Seydou.Ndiay@cordaid.org
11	BOKASHANGA Rose	IRC		Rose.Bokashanga@rescue.org
12	Schuler Christine	VDAY	+243 99 861 09 46	christine@vday.org
13	MIRALLES Tatiana	Kvinna Till Kivnna	+243 81 403 61 74	tatiana.miralles@kvinnatillkvinna.se
14	CHINIAGA SEDI Guy-Ernest	SFCG	997958552	gsedi@sfcg.org
15	Félicien ZOZO RUKERATABARO	ASOP	+243 8143 64 204	fezozo@asopcongo.org
16	MAWANZO Espérance	Obs. Parité	999,941,197	contact@observatoiredelaparite.org espemwz@yahoo.fr
17	DANGAGBA Brigitte	GIZ		brigitte.dangagba@giz.de
18	AMANI Sylvie	Care Internationale		sylvie.amani@care.org
19	KIZUNGU Chantal	WfWI	+243 97 904 71 11	ckizungu@womenforwomen.org
20	BULAKALI Jordache	IMC	+243 81 507 04 12	jbulakali@internationalmedicalcorps.org
21	Rutega Nkwale Bertin	Fondation Panzi	+243 99 867 83 31	panzi.programme@gmail.com
22	Aiméee KAHINDO	ABA/ROLI	099 998 14 72	kahindofatuma@yahoo.fr
23	Tharcisse KAYIRA BISENGA	ADEPAE	099 309 09 58	kathabisenga@yahoo.fr
24	Bosco BARHAME MUSHWERE	ADMR	099 774 35 22 085 971 75 07	admrasbl@gmail.com

25	Deo IRENGE MASIRIKA	AEPaD	099 717 05 88 085 948 07 16	aepadbukavu@gmail.com masirikairenge@yahoo.fr
26	Christian ZIHINDULA	AFEDEM KIVU	099 347 39 42 082 485 24 75	afedem_kivu2000@yahoo.fr afedemrdc@gmail.com; drc.office@afedem.org; www.afedem.org
27	Chantal BINWA	AFPDE	099 40 20 783	chantal.binwa@afpde.org binwachantal@yahoo.fr
28	Emmanuel MUGISHO MUKABA	AFUDI	099 573 86 04 084 367 73 34	emmanuelmugishomukaba@gmail.com
29	César MUGERERREZA NYAMUNIA	AGADEKA	099 537 50 80 085 938 91 11 089 454 50 06	agadeka2rdc@gmail.com cesarsejos1@gmail.com Facebook: agadeka/RDCasbl
30	Jacqueline BARHASIMA BAGABO	AHADI	097 866 25 94 084 012 89 68	ahadirdc.coord@gmail.com; jacqueline.bagabo@gmail.com
31	Alliance NGABO SON	AHEVO	099 464 70 59 081 470 21 59	allianceson@gmail.com
32	Matthias NALUAGE	AID	099 867 55 28 085 371 69 46	daicdrcongo@yahoo.fr
33	Juvenal BIZIMANA	AJV	085 92 46 474	ajvasbl.jdefense@yahoo.fr
34	LUGENDO MUSOBOKELWA	AMEN	099 414 59 58 085 756 77 55	mulugendotucesar@gmail.com
35	Rebecca MASIKA KATSUVA	APDUD	099 439 32 05 085 341 41 19	masikaapdud@gmail.com
36	Ernest CHIKWANINE	APEC	099 438 31 87 081 098 80 68 085 322 75 65	apecrdc2012@gmail.com; apecrdc2012@yahoo.fr; ernestchikwanine@gmail.com
37	Pascal ISUMBISHO MWAPU	ARSF	099 421 35 02 085 364 20 68	arsfemme@yahoo.fr; isumbisho@yahoo.fr
38	Marie Thérèses MUSOLE	CEA	099 347 97 97 085 374 32 09	liecoute@yahoo.fr; tete2001312@yahoo.fr
39	Me BASHUGI Esther	VJDI	0853627808 / 0973417300	vjdirdc@gmail.com
40	MEMA MAPENZI Therese	Centre Olame	994350850	centre_olame@olame.org
41	Moussa DJUMA ABDOULAY	COUD/AEPDV Grands Lacs	099 777 03 09 081 145 63 90	Moussa.djuma78@gmail.com
42	Alexis PALUKU	DSEV	097 368 72 49 081 793 31 55	pakalexis40@gmail.com

43	Adèle BISHARHWA NABINTU	CLJ /Fondation Panzi	099 412 96 97	adeleganza2005@yahoo.fr
44	Lorena AGUIRRE CADARSO	COOPERA ONGD	099 368 06 22 +256 700 577 232	lorena@coopera@cc
45	Jeannine NABINTU	DYFPAD	097 366 74 76 085 349 37 23	dyfpadsk@gmail.com
46	Venance SIVIRWA MUGHONGO	FOMEKA Uvira	099 022 33 04 081 546 8 44	vsivirwa@gmail.com
47	Maphie MAKAMBO TOSHA	FORAL	099 864 84 05 084 000 16 66	coordination@ramalevina.org; toshama-phie@yahoo.fr
48	Fernando NKANA WA KATAMBA	FSH	081 513 44 30 085 935 72 41	fshrdc1@gmail.com; fernandonkana@gmail.com
49	Jeannette CHANDA-ZI NABINTU	GRENIER	099 345 90 92 081 010 40 02	grenierrdc@gmail.com
50	Constantin KAHOR-HA MUKUBIRHO	HAI	099 413 76 18 082 617 70 76	ckahorha@heartlandalliance.org
51	Marie Honorine CHIRIBAGULA	IRC	099 520 06 79	Marie.HonorineChiribagula@rescue.org
52	Sylvestre BISIMWA NYAKOBAJIRA	OCET	081 355 18 35 084 244 94 28	matsobisimwa@yahoo.fr
53	Patrick PALUKU MUGALULA	PSVS	099 400 31 21 085 372 38 66	palukupatrick@yahoo.fr
54	Viviane SEBAHIRE MARAMUKE	SOFEDI	081 354 71 15 099 254 27 54	association.ssd@gmail.com
55	Justin BAHIRWE MUTABUNGA	SOS IJM	099 770 61 57 084 288 38 05 085 371 88 40	sosijmasbl@gmail.com; bahirwe_justin@gmail.com
56	Espérance BINYUKI	UEFA	998623642	uefafr@yahoo.fr
57	Wilhelmine NTAKEBUKA WENE MWAFIZI	VICO	099 866 00 63	wenewilly@yahoo.fr/live.fr
58	Papy KAJABIKA	VISO	099 775 70 80 081 856 80 33 085 370 74 88	visionsocialeasbl@yahoo.fr
59	Venantie BISIMWA	RFDP	813181854	rfdp1999@gmail.com ; nabintu_bisimwa@yahoo.fr
60	Solange Lwashiga	Caucus des Femmes	997734151	caucusdesfemmes@gmail.com
61	Joséphine KUSINZA	COFAS		cofas-sk@yahoo.fr

Province du SUD-KIVU

N°	Noms	Institution	Téléphone	E-mail
1	Cosmos BISHISHA	Mini. Genre SK		dieucosmos@gmail.com
2	Jacqueline NGENGELE	Division Genre	998676588	jacky.ngengele@gmail.com
3	Justine NAMVURA	Conseillière ministère Genre	823188766	drjustinenam@yahoo.fr
4	Angèle BAHIGE	AIBEF	+243 9978327 96	aibefbukavu@yahoo.fr
5	Marie Louise ISSANDA	EDA	892633182	marie-luise.issanda-tabena@eda.admin.ch ; marie-louise.issanda-tabena@eda.admin.ch
6	BASEKE Julienne	AFEM	997129105	julienne@afemsk.org
7	BATEMBO FAIDA Gisèle	AGIRasbl	+243993680807, 819291480, 853216567	giselefaida@gmail.com
8	MWAVITA RUGENGE Noelle	SARCAF	994261101	sarcaf.bukavu@gmail.com
9	Déogratias BAHIZIRE	UNFPA	+243 8153042 35	bahizire@unfpa.org
10	SEYDOU NDIAY	Cordaid	972,001,623	Seydou.Ndiay@cordaid.org
11	BOKASHANGA Rose	IRC		Rose.Bokashanga@rescue.org
12	Schuler Christine	VDAY	+243 9986109 46	christine@vday.org
13	MIRALLES Tatiana	Kvinna Till Kivnna	+243 8140361 74	tatiana.miralles@kvinnatillkvinna.se
14	CHINIAGA SEDI Guy-Ernest	SFCG	997958552	gsedi@sfcg.org
15	Félicien ZOZO RUKERATABARO	ASOP	+243 814364204	fezozo@asopcongo.org
16	MAWANZO Espérance	Obs. Parité	999,941,197	contact@observatoiredelaparite.org , espe-mwz@yahoo.fr
17	DANGAGBA Brigitte	GIZ		brigitte.dangagba@giz.de
18	AMANI Sylvie	Care Internationale		sylvie.amani@care.org
19	KIZUNGU Chantal	WfWI	+243 97 90471 11	ckizungu@womenforwomen.org
20	BULAKALI Jordache	IMC	+243 81 50704 12	jbulakali@internationalmedicalcorps.org
21	Rutega Nkwale Bertin	Fondation Panzi	+243 9986783 31	panzi.programme@gmail.com
22	Aimée KAHINDO	ABA/ROLI	099 998 14 72	kahindofatuma@yahoo.fr
23	Tharcisse KAYIRA BISENGA	ADEPAE	0993090958	kathabisenga@yahoo.fr
24	Bosco BARHAME MUSHWERE	ADMR	099 774 35 22 085 971 75 07	admrasbl@gmail.com
25	Deo IRENGE MASIRIKA	AEPaD	099 717 05 88 085 948 07 16	aepadbukavu@gmail.com masirikairenge@yahoo.fr
26	Christian ZIHINDULA	AFEDEM KIVU	099 347 39 42 082 485 24 75	afedem_kivu2000@yahoo.fr afedemrdc@gmail.com drc.office@afedem.org; www.afedem.org

27	Chantal BINWA	AFPDE	099 40 20 783	chantal.binwa@afpde.org binwachantal@yahoo.fr
28	Emmanuel MUGISHO MUKABA	AFUDI	099 573 86 04 084 367 73 34	emmanuelmugishomukaba@gmail.com
29	César MUGERERERZA NYAMUNIA	AGADEKA	099 537 50 80 085 938 91 11 089 454 50 06	agadeka2rdc@gmail.com cesarsejos1@gmail.com Facebook: agadeka/RDCasbl
30	Jacqueline BARHASIMA BAGABO	AHADI	097 866 25 94 084 012 89 68	ahadirdc.coord@gmail.com jacqueline.bagabo@gmail.com
31	Alliance NGABO SON	AHEVO	099 464 70 59 081 470 21 59	allianceson@gmail.com
32	Matthias NALUAGE	AID	099 867 55 28 085 371 69 46	daicdrcongo@yahoo.fr
33	Juvenal BIZIMANA	AJV	085 92 46 474	ajvasbl.jdefense@yahoo.fr
34	LUGENDO MUSOBOKELWA	AMEN	099 414 59 58 085 756 77 55	mulugendotucesar@gmail.com
35	Rebecca MASIKA KATSUVA	APDUD	099 439 32 05 085 341 41 19	masikaapdud@gmail.com
36	Ernest CHIKWANINE	APEC	099 438 31 87 081 098 80 68 085 322 75 65	apecrdc2012@gmail.com; apecrdc2012@yahoo.fr; ernestchikwanine@gmail.com
37	Pascal ISUMBISHO MWAPU	ARSF	099 421 35 02 085 364 20 68	arsfemme@yahoo.fr isumbisho@yahoo.fr
38	Marie Thérèses MUSOLE	CEA	099 347 97 97 085 374 32 09	liecoute@yahoo.fr tete2001312@yahoo.fr
39	Me BASHUGI Esther	VJDI	0853627808 / 0973417300	vjdirdc@gmail.com
40	MEMA MAPENZI Therese	Centre Olame	994350850	centre_olame@olame.org
41	Moussa DJUMA ABDOULAY	COUD/AEPDV Grands Lacs	099 777 03 09 081 145 63 90	Moussa.djuma78@gmail.com
42	Alexis PALUKU	DSEV	097368 72 49 081 793 31 55	pakalexis40@gmail.com
43	Adèle BISHARHWA NABINTU	CLJ /Fondation Panzi	099 412 96 97	adeleganza2005@yahoo.fr
44	Lorena AGUIRRE CADARSO	COOPERA ONGD	099 368 06 22 +256 700577 232	lorena@coopera@cc
45	Jeannine NABINTU	DYFPAD	097 366 74 76 085 349 37 23	dyfpadsk@gmail.com

46	Venance SIVIRWA MUGHONGO	FOMEKA Uvira	099 022 33 04 081 546 8 44	vsivirwa@gmail.com
47	Maphie MAKAMBO TOSHA	FORAL	099 864 84 05 084 000 16 66	coordination@ramalevina.org; toshama-phie@yahoo.fr
48	Fernando NKANA WA KATAMBA	FSH	081 513 44 30 085 935 72 41	fshrdc1@gmail.com fernandonkana@gmail.com
49	Jeannette CHANDAZI NABINTU	GRENIER	099 345 90 92 081 010 40 02	grenierrdc@gmail.com
50	Constantin KAHORHA MUKUBIRHO	HAI	099 413 76 18 082 617 70 76	ckahorha@heartlandalliance.org
51	Marie Honorine CHIRIBAGULA	IRC	099 520 06 79	Marie.HonorineChiribagula@rescue.org
52	Sylvestre BISIMWA NYAKOBAJIRA	OCET	081 355 18 35 084 244 94 28	matsobisimwa@yahoo.fr
53	Patrick PALUKU MUGALULA	PSVS	099 400 31 21 085 372 38 66	palukupatrick@yahoo.fr
54	Viviane SEBAHIRE MARAMUKE	SOFEDI	081 354 71 15 099 254 27 54	association.ssd@gmail.com
55	Justin BAHIRWE MUTABUNGA	SOS IJM	099 770 61 57 084 288 38 05 085 371 88 40	sosijmasbl@gmail.com bahirwe_justin@gmail.com
56	Espérance BINYUKI	UEFA	998623642	uefafr@yahoo.fr
57	Wilhelmine NTAKEBUKA WENE MWAFIZI	VICO	099 866 00 63	wenewilly@yahoo.fr/live.fr
58	Papy KAJABIKA	VISO	099 775 70 80 081 856 80 33 085 370 74 88	visionsocialeasbl@yahoo.fr
59	Venantie BISIMWA	RFDP	813181854	rfdp1999@gmail.com nabintu_bisimwa@yahoo.fr
60	Solange Lwashiga	Caucus des Femmes	997734151	caucusdesfemmes@gmail.com
61	Joséphine KUSINZA	COFAS		cofas-sk@yahoo.fr

Province du KASAI

N°	NOMS ET POST NOMS	SEXE	INSTITUTION	TELEPHONE	E-mail
1	Sylvie KAFUNDA NKONGOLO	F	Ministre Genre du Kasai Central	991123311	sylviekafunda@gmail.com
2	Mme Monique	F	Réseau des Femmes de KANANGA/ MBUNJIMAYI	243994833806 ; +243854972753	
3	CD	M	Division Provinciale du Genre à KANANGA	243992121274, +243812546589,	
4	*Chantal NDAYA MULUMBA*	F	Chef de Division Provinciale du Genre, Enfant et Famille		divifem88@gmail.com
5	Chantal NDAYA MULUMBA	F	CODAKRIONGD		Chantalkansayi@yahoo.fr codakriongd@gmail.com

Province du TANGANYIKA / KALEMIE

N°	Noms	Institution	Téléphone	E-Mail
1	VERONIQUE MULAYE	MINISTERE GENRE	815826831	veroniquemulaye@gmail.com
2	FATUMA KAMONA SERAPHINE	DIVISION GENRE	816850202	fatumaceraphine@gmail.com
3	Olivier KARUME	PNUD	994183409	Olivier.karume@undp.org
4	Françoise LUMBULUMBU	UNFPA	819534353	lumbulumbu@unfpa.org
5	ACHOUMOUCHO Hili-Ningnoun	UNHCR	824865873	hiliacho@unhcr.org
6	MONGA Felix	UNICEF	818305977	fmonga@unicef.org
7	MOBULA MONGAY Gradi	CORDAID	858185690	Gradi.Mobula@cordaid.org
8	WONGO OMEDJI John	ADRA	829199936	Omedji02@gmail.com
9	ABOU SYLLA	CONCERN	815732180	Abou.sylla@concern.net
10	MURHULA Elie	CRS	816655372	Elie.murhula@crs.org
11	NGALAME ALOBWEDE	FH	975829665	valobwede@fh.org
12	MONGANE Teiggy	IMC	997706903	tmongane@InternationalMedical-Corps.org
13	MAIMONA Louise	IRC	829777134	Louise.Maimona@rescue.org

14	MORIBA Charles	OXFAM-GB	810559543	CMoriba@oxfam.org.uk
15	NZEYIMANA Zacharie	World Vision	970004049	Zacharie_Nzeyimana@wvi.org
16	RIZIKI Mélanie	WarChild Canada	816640400	melanie@warchild.ca
17	ETE FERNADEZ	Association à l'ALFAJIRI	816867739	asblalfajiri@gmail.com
18	YVETTE KASONGO	Le mouvement rien sans la femme	813268324	apefkalemie@gmail.com
19	SOFIE PANDE	RAF/ Réseau action pour la femme	823928615	reseauactionfemmetang@gmail.com
20	JOSAPHAT MARQUIS	REFEMET/Réseau des femmes des medias	822223297	Josmarq331@gmai.com
21	Belinda mongore	UCOFEM	972473501	ucofemtang@gmail.com
22	GEORGE	VMI/Voix des minorités indigènes	816280149	vmikalemie@gmail.com
23	FEZA MAKAYA	ARCFET/ Association pour le relèvement communautaire de la femme et de la jeune fille.	821207334	boolfra@gmail.com
24	MERLY KITENGE	Coopérative pour le développement et l'entrepreneuriat des jeunes au Tanganyika/ CODEJTANG	970571565	Merlykitenge44@gmail.com
25	ANGEL MUMBA	SM.MK/sautiyamama	0992168681 0820089775	Sautiyamama128@gmail.com
26	ILUNGA Wa KAZADI Jacques	ACP (Action Contre la Pauvreté)	815538199	acpkalemie@yahoo.fr
27	BETTY NGUNGWA	REFETANG	813268324	refetangkalemie@gmail.com
28	AFUA Hélène	AMUKA	812190017	amukasbl@gmail.com
29	KASONGO Yvette	APEF	813268324	apef.kalemie2014@gmail.com
30	KITUKA Athanase	CDJP	812797694	athanasekituka@yahoo.fr
31	KONGOLO SENGA Therese	CSEEC	822504875	sengatherese@gmail.com
32	LWAMBA SAIDI	SAFEKA	819297083	lwambasaidy@gmail.com

ANNEXE 8 : ANALYSE QUANTITATIVE ISSUE DE L'ENQUÊTE DE TERRAIN

Description de l'échantillon

La taille de l'échantillon est de 1400 individus enquêtés dans 7 provinces dont :

Est	*Ouest*
Ituri	*Kinshasa*
Nord Kivu	*Kasaï*
Sud Kivu	*Kasaï oriental*
	Kasaï centrale

Le nombre d'individus enquêtés est de 200 par province. Le tableau ci-dessous montre la taille de l'échantillon par région

EST	*OUEST*
600	*800*
43,1 %	*56,9%*

Femmes	*887*
Hommes	*513*

Provinces	*Femmes*	*Hommes*
Ituri	*120*	*81*
Nord Kivu	*123*	*76*
Sud Kivu	*126*	*74*
Kinshasa	*147*	*53*
Kasaï	*134*	*66*
Kasaï oriental	*135*	*65*
Kasaï central	*102*	*98*

La tranche d'âge des individus enquêtés de l'échantillon total peut se résumer comme suit :

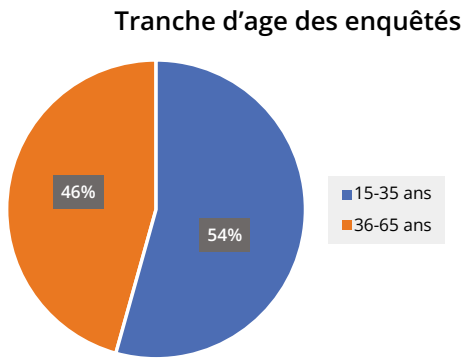

Avec une répartition du point de vue sexe résumé comme suit :

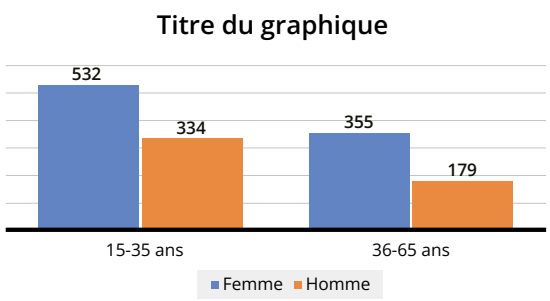

Qui souffre le plus de la malnutrition ?

Souffrance de malnutrition

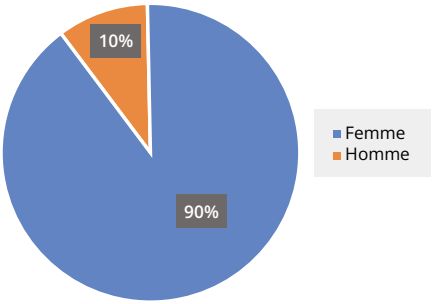

Sévérité de malnutrition selon le sexe

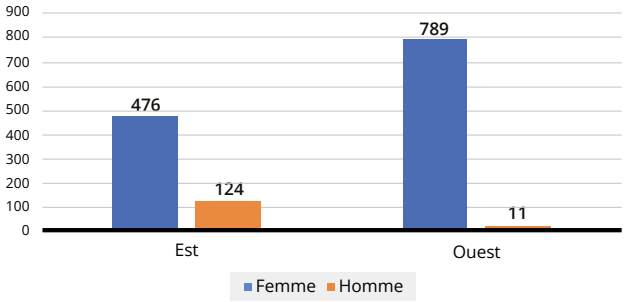

Quel type de ménages a un accès facile à l'énergie électrique ? Ménage tenu par :

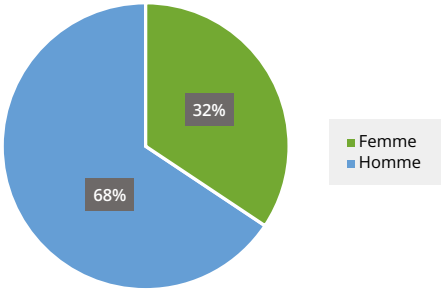

Quel type de ménages a un accès facile à l'énergie verte ? Ménage tenu par :

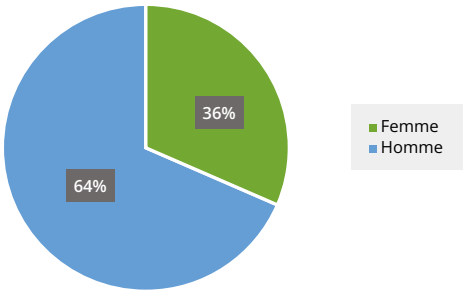

Comparaison par province

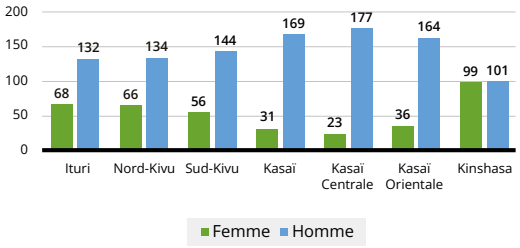

Comparaison par province

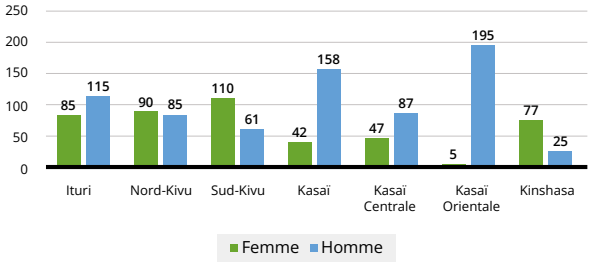

Qui occupe les postes de décision au sein des institutions publiques et privées ?

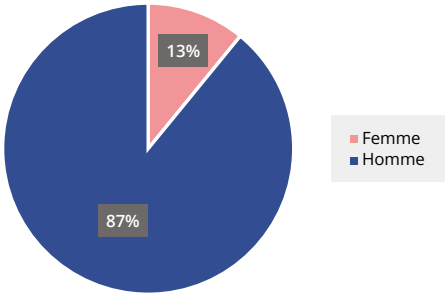

Qui participe le plus dans les organes de prise de décision ?

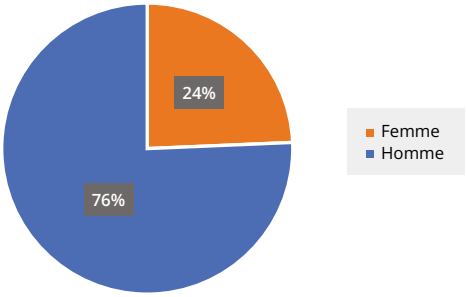

Comparaison par provinces

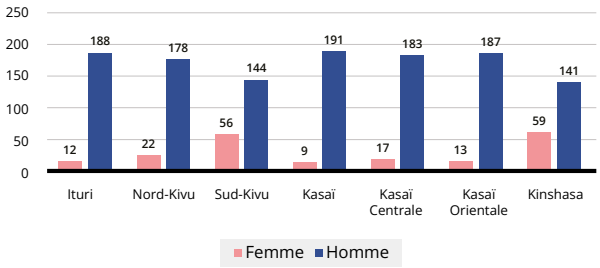

Comparaison par provinces

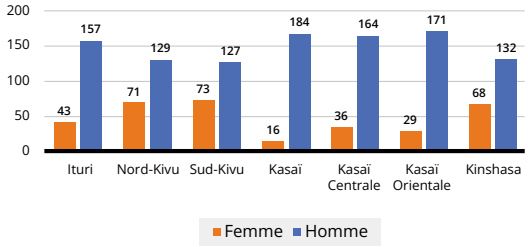

Tranche d'âge

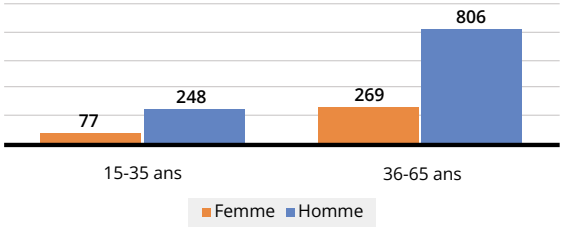

Part des personnes qui ont un travail

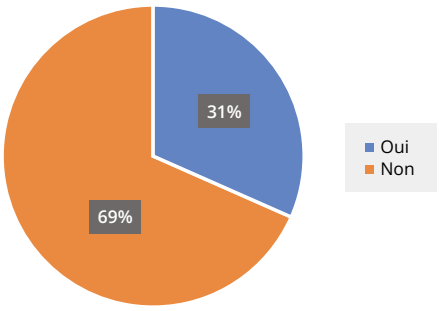

Comparaison selon les provinces

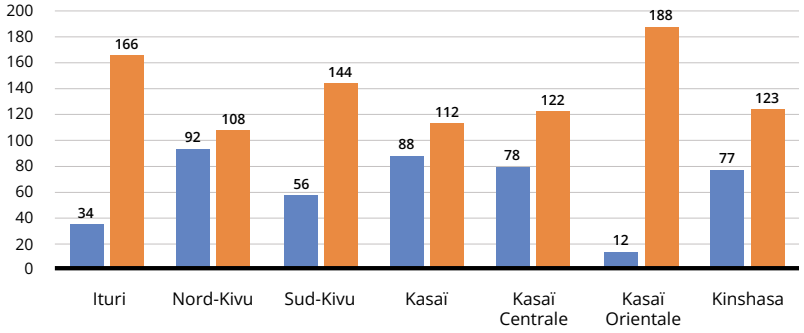

Secteur d'activité des femmes

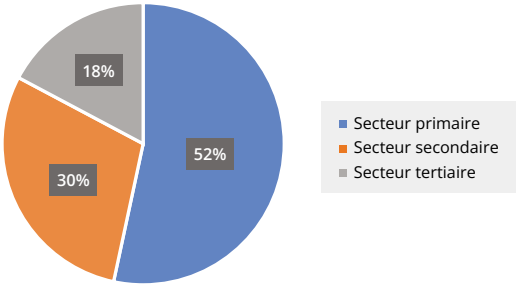

Secteur d'activité des hommes

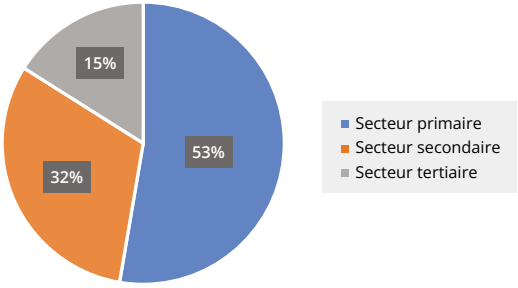

Comparaison par provinces

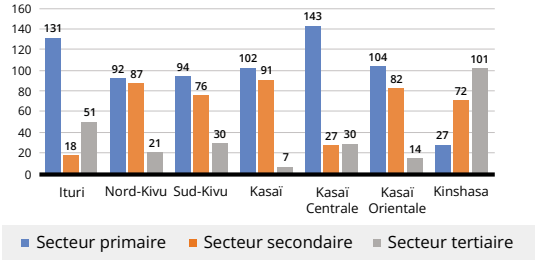

Comparaison par provinces

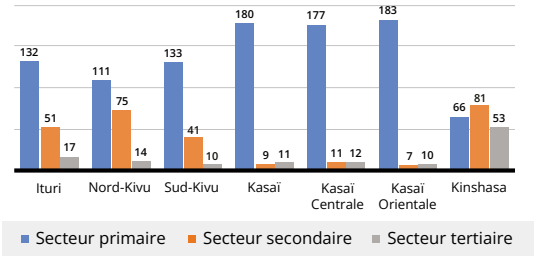

Activités dans lesquelles les femmes sont le plus impliquées

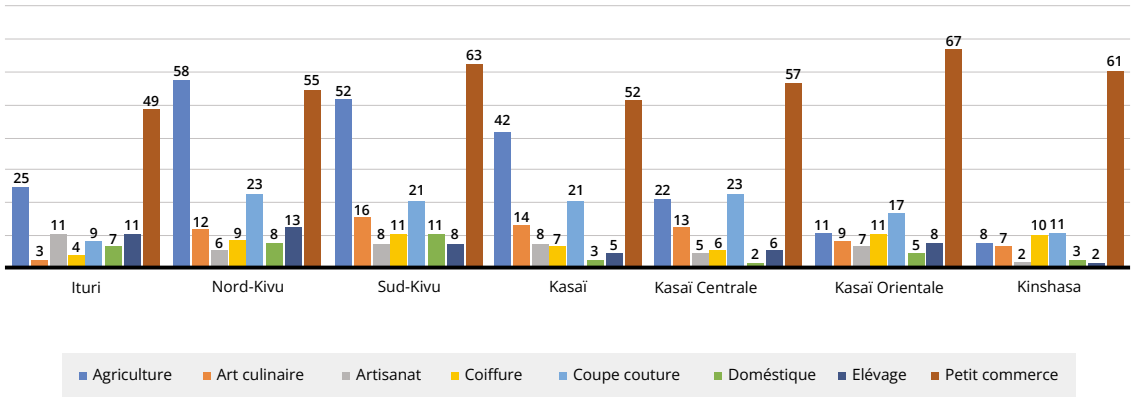

Activités dans lesquelles les hommes sont le plus impliquées

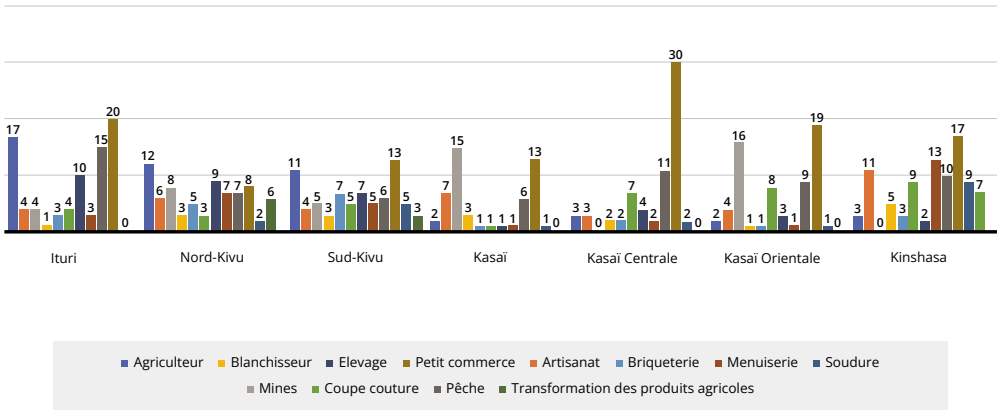

Dans quel secteur y a-t-il plus de tracasseries ?

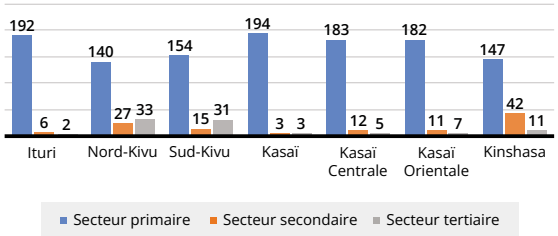

Personnes les plus affectées par ces tracasseries par sexe

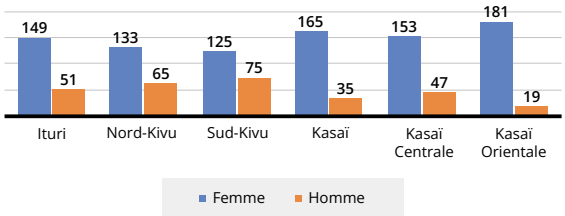

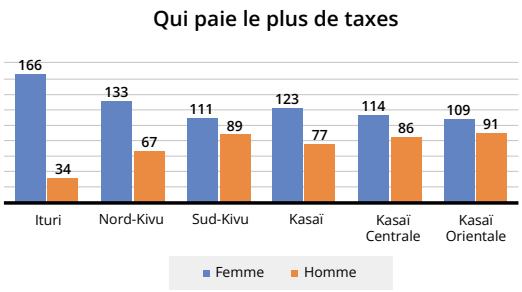
Qui paie le plus de taxes
166
34
133
67
111
89
123
77
114
86
109
91
Ituri
Nord-Kivu
Sud-Kivu
Kasaï
Kasaï Centrale
Kasaï Orientale
Femme
Homme

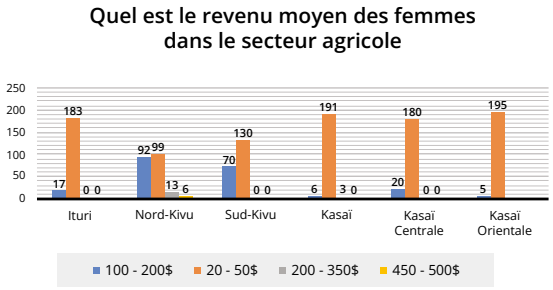
Quel est le revenu moyen des femmes dans le secteur agricole
250
200
150
100
50
0
183
17
0 0
92
99
13
6
70
130
0 0
191
6
3 0
180
20
0 0
195
5
Ituri
Nord-Kivu
Sud-Kivu
Kasaï
Kasaï Centrale
Kasaï Orientale
100 - 200$
20 - 50$
200 - 350$
450 - 500$

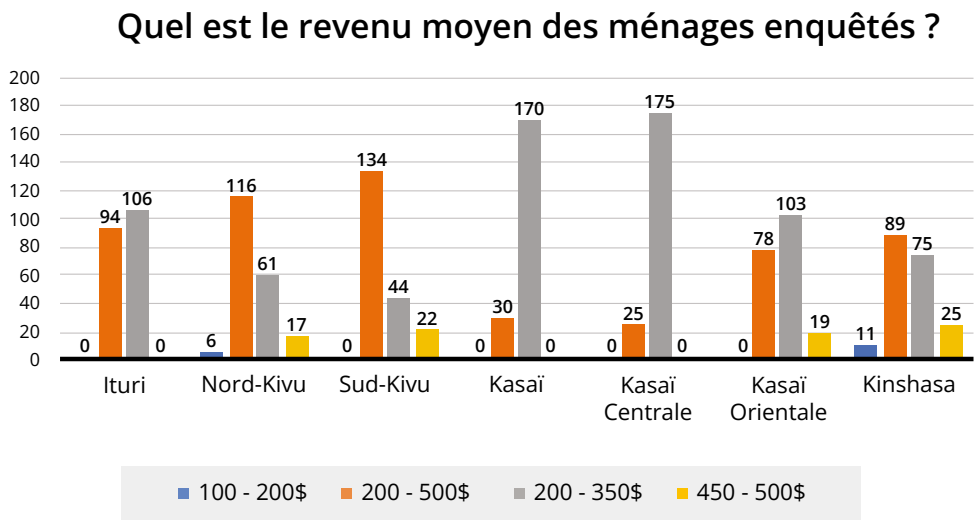
Quel est le revenu moyen des ménages enquêtés ?
200
180
160
140
120
100
80
60
40
20
0
0
94
106
0
6
116
61
17
0
134
44
22
0
30
170
0
0
25
175
0
0
78
103
19
11
89
75
25
Ituri
Nord-Kivu
Sud-Kivu
Kasaï
Kasaï Centrale
Kasaï Orientale
Kinshasa
100 - 200$
200 - 500$
200 - 350$
450 - 500$

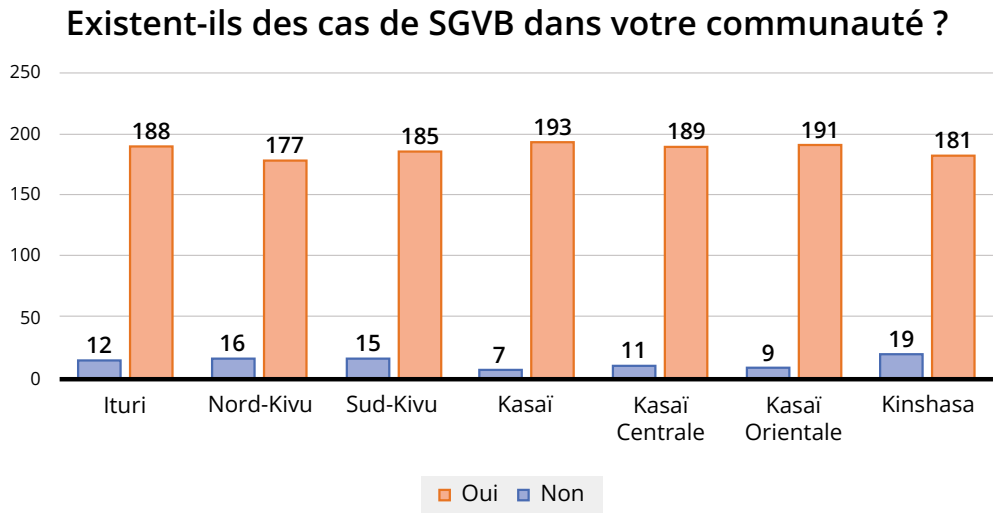
Existent-ils des cas de SGVB dans votre communauté ?
250
200
150
100
50
0
12
188
16
177
15
185
7
193
11
189
9
191
19
181
Ituri
Nord-Kivu
Sud-Kivu
Kasaï
Kasaï Centrale
Kasaï Orientale
Kinshasa
Oui
Non

La gestion efficace des aires protégées contribue-t-elle au développement de la zone tout en facilitant la création d'emploi au profit des membres de toutes les communautés?

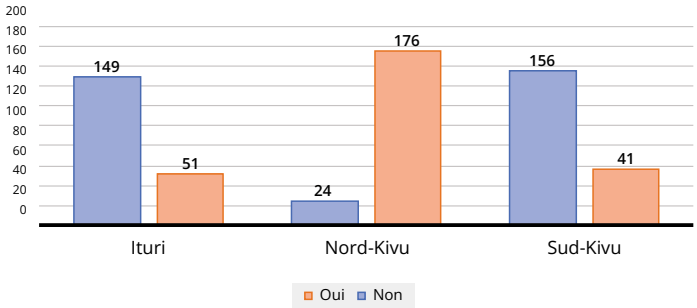

Est-ce que les femmes ont besoin du téléphone ?

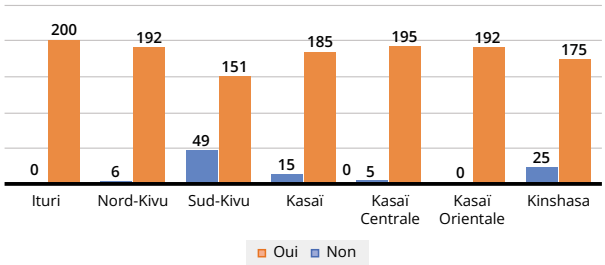

Si oui, pour faire quoi ?

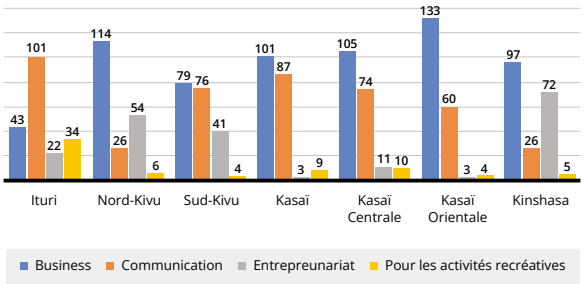

Les femmes ont-elles le temps de suivre une information à la radio et/ou télévision ?

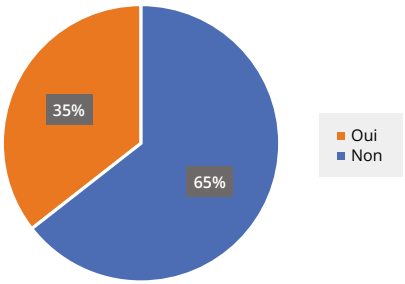

Chez les 15-36 ans qui fréquente les cybercafés ?

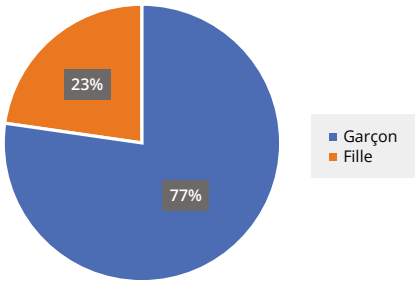

Est-ce qu'une femme malade a besoin de l'autorisation de son mari pour se faire soigner ?

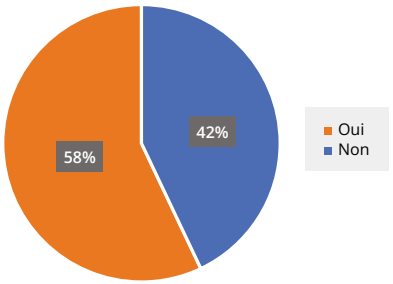

Qui supporte les frais de santé au sein du ménage ?

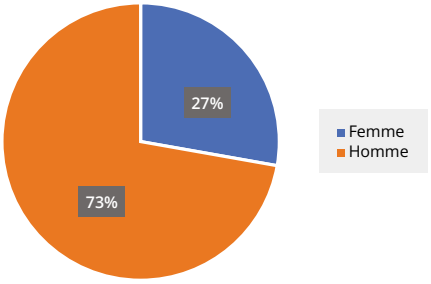

En moyenne, combien doit-on avoir our avoir accès aux soins de santé dans une structure médicale étatique, paraétatique et/ou privée ?

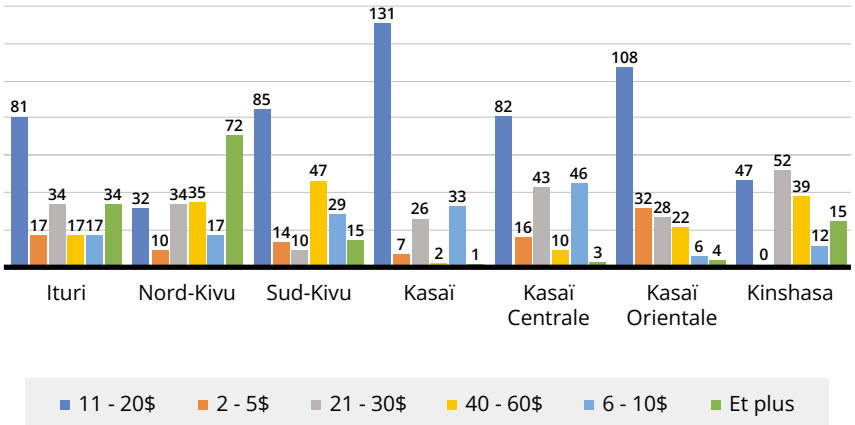

Existent-ils des cas de mariage précoce dans votre communauté ?

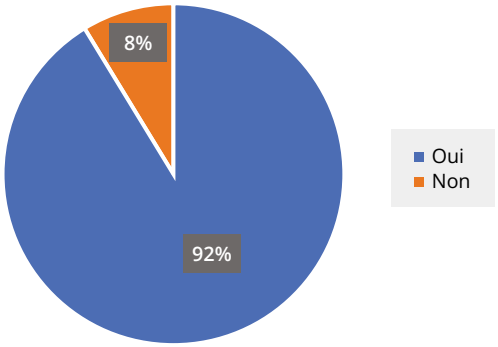

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT

AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP